

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME D'APPUI À L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET À LA FORMATION
PROFESSIONNELLE (ETFP) DANS LES DISTRICTS
DE LA MONGALA ET DU SUD UBANGI EN
EQUATEUR (EDU-EQUA)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CODE DGD : NN 3013837

CODE NAVISION : RDC 12 175 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	6
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION	7
1 ANALYSE DE LA SITUATION	9
1.1 SITUATION AU NIVEAU NATIONAL	9
1.2 SITUATION AU NIVEAU PROVINCIAL	18
1.3 CONCLUSIONS SUR LA SITUATION DU SECTEUR ETFP DANS LES 2 DISTRICTS CONCERNÉS AU MOMENT DE LA MISSION DE FORMULATION	31
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	34
2.1 PRENDRE EN COMPTE LE SYSTÈME ENSEIGNEMENT/ETFP DANS SES ÉLÉMENTS CONSTITUANTS AU NIVEAU DES DISTRICTS	34
2.2 CONSTAT ET ANALYSE DES PROBLÈMES PRINCIPAUX COMME BASE DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION	37
2.3 UNE APPROCHE ALIGNÉE SUR LES POLITIQUES NATIONALES	38
2.4 LES AXES STRATÉGIQUES DU PROJET	39
2.5 ANCRAGE DE L'INTERVENTION	42
2.6 DÉFINITION DES RÉSULTATS	42
2.7 UNE APPROCHE PRAGMATIQUE.....	43
2.8 BÉNÉFICIAIRES	45
2.9 ORGANISATIONS PARTENAIRES.....	46
2.10 LOCALISATION DE L'INTERVENTION	47
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	49
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL.....	49
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE.....	49
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	49
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION	61
3.5 ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	64
3.6 ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS PRÉALABLES	67
4 RESSOURCES	74
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES	74
4.2 RESSOURCES HUMAINES.....	80
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES.....	85
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	87
5.1 CADRE LÉGAL	87
5.2 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....	87
5.3 RÔLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET PROTOCOLES D'ACCORD	87
5.4 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI.....	88
5.5 OBLIGATIONS DE LA PARTIE CONGOLAISE.....	91
5.6 GESTION FINANCIÈRE, MARCHÉS PUBLICS ET RH	92
5.7 RAPPORTAGE	95
5.8 MÉCANISMES D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF.....	97

5.9	SUIVI ET ÉVALUATION.....	97
5.10	CLÔTURE DE LA PRESTATION	99
6	THÈMES TRANSVERSAUX	101
6.1	ENVIRONNEMENT	101
6.2	GENRE	103
6.3	ECONOMIE SOCIALE	108
6.4	DROITS DE L'ÉNFANT	109
6.5	VIH / SIDA.....	110
7	ANNEXES	112
7.1	CADRE LOGIQUE	113
7.2	CHRONOGRAMME	117
7.3	GENDER BUDGET SCAN EDUEQUA	119
7.4	GÉOLOCALISATION DANS LA ZONE D'INTERVENTION	120
7.5	CIBLAGE DES ÉTABLISSEMENTS.....	122
7.6	CONSTATS PRINCIPAUX ET RÉPONSES PROPOSÉES PAR L'INTERVENTION	129
7.7	TECHNIQUES DE RÉHABILITATION ET DE CONSTRUCTION PROPOSÉES	133
7.8	CONCEPT « CHANTIER ÉCOLE »	138
7.9	L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	141
7.10	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES EDUEQUA.....	143
7.11	TERMES DE RÉFÉRENCES DU PERSONNEL LONG TERME.....	144
7.12	ETUDES	149

ABRÉVIATIONS

AETFP	Projet d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle
AETP 1 et 2	Projet d'appui à l'enseignement technique et professionnel phase 1 et phase 2
AFD	Agence française de développement
ANAPECO	Association Nationale des Parents d'Elèves et d'Etudiants de la RD Congo
ANEP	Association nationale des entreprises du portefeuille
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
ATI, ATN	Assistant Technique International, Assistant Technique National
BTC-CTB	Belgisch ontwikkelingsagentschap, Agence belge de développement
CdR	Centre de Ressources
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CIETFP	Commission interministérielle de l'Education Technique et la Formation Professionnelle
CPS	Centre de Promotion Sociale
COPEMECO	Coopérative des petites et moyennes entreprises congolaises
CTB	Coopération technique belge, Agence belge de développement
DSCRP	Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DTF	Dossier technique et financier
EDUKAT	Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) au Katanga
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
EDUKOR	Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) au Kasaï Oriental
EDUNAT	Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) au niveau national
EDUT	Projet d'Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle (ETFP) à Kisangani et dans le district de la Tshopo
ETD	Entités territoriales décentralisées
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
EXETAT	Examen d'état (à la fin de l'enseignement secondaire)
FEC	Fédération des entreprises du Congo
INPP	Institut national de préparation professionnelle
ISP	Insertion Socio-Professionnelle
ISPT	Institut Supérieur Professionnel et Technique

ISTA	Institut Supérieur des Techniques Appliquées
ITEM, ISTEM	Institut (Supérieur) Technique d'Enseignement Médical
MAS	Ministère des Affaires Sociales
MEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MESURS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et de la Recherche Scientifique
METPS	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
(M)PME	(Micro-) Petites et Moyennes Entreprises
MSP, Mini-Santé	Ministère de la Santé Publique
PARRSA	Projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIE	Plan Intérimaire pour l'Education
PME	Programme Mondial pour l'Education
PNG	Politique Nationale du Genre
PROSEB	Projet de Soutien à l'Education de Base
Proved	Directeur de la Province Educationnelle
PTF	Partenaire Technique et Financier
RDC	République démocratique du Congo
RH	Ressources Humaines
SMCL	Structure mixte de concertation locale, le comité de pilotage d'un projet
TdR	Termes de références
UCAG	Unité conjointe d'appui à la gestion
UFE	Unité Formation - Emploi
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UP	Unité de Projet
VVOB	Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand

RÉSUMÉ

Le projet EDUEQUA vise l'amélioration de la qualité de la formation (surtout de la formation pratique) pour une meilleure insertion sur le marché de l'emploi, dans l'économie familiale et au travail autonome, dans l'intérêt des élèves et des apprenants, avec une attention particulière pour les filles.

Le projet part d'une vue globale sur le système Enseignement/ETFP au niveau des districts qui permet de tenir compte des éléments essentiels pour arriver à améliorer le fonctionnement des établissements ETFP (écoles et centres de formation) ciblés. Il s'agira, en effet, de donner un appui aux différents éléments du système ainsi qu'aux interrelations pertinentes entre ces éléments, en tenant compte des mandats respectifs par rapport au bon fonctionnement des établissements concernés.

Le système Enseignement/ETFP est constitué de différents acteurs (autorités gouvernementales, établissements, secteur privé et communautés locales) qui sont en interrelations constantes. Les différentes parties présentes devraient assurer un équilibre de pouvoir entre les parties prenantes dans le système.

Appuie les institutions en charge de l'ETFP (établissements et partenaires institutionnels) ainsi que les opérateurs économiques (entreprises et producteurs) dans l'adaptation de l'offre ETFP aux besoins des entreprises et des sortants.

Au vu des contraintes d'éloignement géographique, de la faiblesse des entreprises locales, du manque d'investissements et de la capacité d'absorption du marché de l'emploi, le projet suit une « approche pragmatique minimaliste ». Il vise à faire ce qui est techniquement réalisable : réhabilitation d'un nombre limité d'établissements et des voies d'accès, par la méthode des « chantiers-écoles », ce qui permettra d'implanter les formations pratiques dans les filières de la construction et de l'électricité domestique.

Le projet saisira également le potentiel du biocarburant à base d'huile de palme, largement disponible à bas prix, et de l'énergie solaire. Le projet impliquera les entreprises qui offrent des places de stage et des formateurs, il appuiera les pratiques des métiers et les communautés locales à jouer leurs rôles dans l'environnement des établissements ETFP.

Le projet est ciblé sur une zone d'intervention composée de deux Districts au Nord du fleuve Congo, en Province de l'Equateur (Sud Ubangi et Mongala).

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGD	NN 3013837
Code Navision CTB	RDC 12 175 11
Institution partenaire	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP)
Durée de l'intervention	60 mois (= 5 ans) pour l'exécution et 84 mois (7 ans) pour la Convention Spécifique
Date de l'intervention	2014
Contribution du pays partenaire	<p>Le coût pour la durée du projet (remplaçants inclus) des salaires et autres avantages versés au personnel collaborant dans le cadre d'EDUEQUA. Le personnel sera mécanisé et pourvu de la prime de technicité.</p> <p>Le coût de la prise en charge des frais de fonctionnement (électricité, eau, sécurisation ...) des espaces et équipements réhabilités dans les établissements ETFP.</p> <p>La contribution est estimée pour la durée du projet à 250.000 EUR pour les frais de fonctionnement récurrent de l'administration et des établissements ETFP et de 15.750 EUR pour la prise en charge progressive des activités récurrentes qui suivent les innovations essentielles induites par le projet..</p>
Contribution belge	10 millions euros
Secteur (codes CAD)	11330
Brève description de l'intervention	<p>Le projet EDUEQUA vise l'amélioration de la qualité de la formation (surtout de la formation pratique) pour une meilleure insertion sur le marché de l'emploi, dans l'économie familiale et au travail autonome, dans l'intérêt des élèves et des apprenants, avec une attention particulière pour les filles.</p> <p>Le projet part d'une vue globale sur le système Enseignement/ETFP au niveau des districts qui permet de tenir compte des éléments essentiels pour arriver à améliorer le fonctionnement des établissements ETFP (écoles et centres de formation) ciblés.</p> <p>Le bureau de gestion du projet sera installé à Gemena, et une antenne de gestion à Lisala, afin de pouvoir réaliser les actions en parallèle sur les territoires des deux districts.</p>
Objectif global	Dans les districts du Sud Ubangi et de la Mongala, une offre de formation technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi et d'auto emploi de la région, permet à un nombre croissant de jeunes, garçons et filles, de trouver ou de créer un emploi durable après avoir fini cette formation
Objectif spécifique	Dans un cadre amélioré, institutionnel au niveau provincial et organisationnel au niveau des établissements ETFP, les apprenants des filières appuyées dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, dont une plus grande proportion de filles, réussissent une formation de qualité pertinente par rapport à l'emploi / auto-emploi incluant des cours pratiques, des stages, de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle

<p>Résultats</p>	<p>Résultat 1: Les autorités de districts en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs du secteur</p> <p>Résultat 2: Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves</p> <p>Résultat 3: Les enseignants des établissements ciblés livrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail</p> <p>Résultat 4 : Les établissements ciblés sont dotés des infrastructures et des équipements suffisants pour assurer un enseignement de qualité pertinent.</p> <p>Résultat 5 : Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés</p> <p>Résultat 6 : Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETPF dans la zone ciblée</p>
------------------	--

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Situation au niveau national

1.1.1 La coopération belgo-congolaise PIC 2010-2013 - ETFP

Le Programme Indicatif de Coopération (PIC) entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo pour la période quinquennale 2010-2013 cible trois secteurs prioritaires :

- l'agriculture
- les pistes et bacs comme infrastructures essentielles à la desserte des villages
- l'éducation.

En outre et en complément, il y a un programme de renforcement des capacités dans ces mêmes secteurs qui prend la place du programme de bourses antérieur.

Au sein du secteur de l'éducation, ce sont l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) qui sont directement ciblés, au vu de leur importance à la fois pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Le PIC 2010-2013 de la coopération belgo-congolaise se focalise sur six régions à l'intérieur de la RDC pour appuyer le processus de décentralisation administrative et pour favoriser la proximité aux structures de base et donc pour faciliter un impact, le plus rapide possible, sur les populations.

Les « régions » ciblées sont identiques avec les nouvelles provinces prévues par la constitution de 2006. Comme la réalisation de la mise en œuvre de la décentralisation administrative est mise à l'arrêt, les « régions » ciblées coïncident en réalité avec les districts actuels. Seulement pour le secteur éducation, les districts coïncident avec les « provinces éducationnelles ».

Chacun des trois secteurs est présent sur quatre des six « régions ».

Pour le secteur de l'éducation, le choix est tombé sur des districts au sein des quatre provinces suivantes¹ :

- l'Equateur : les districts de la Mongala (chef-lieu: Lisala) et du Sud-Ubangi (chef-lieu: Gemena), équivalents aux provinces éducationnelles Equateur IV et Equateur II
- la province Orientale : le district de la Tshopo avec Kisangani comme chef-lieu
- le Kasaï Oriental, mais limité au territoire autour de la ville de Mbuji-Mayi, chef-lieu de la province
- la province du Katanga avec Lubumbashi comme chef-lieu. La zone d'intervention couvre le district du Haut Katanga et la région minière de Kolwezi dans le district adjacent.

Le projet présent fait partie d'un ensemble de quatre interventions, dans le domaine formation-emploi (ETFP-emploi), dans des régions fortement différentes et relativement éloignées les unes des autres. Chacun de ces quatre projets, est doté de 10 millions d'euros par la coopération belgo-congolaise. Pour trois des quatre interventions, les Dossiers techniques et financiers (DTF) sont formulés et la mise en œuvre pourra commencer en 2014. Un cinquième projet « EDUNAT » est appelé à assurer le lien avec le niveau national-central. Ce projet se trouve lui aussi en phase de formulation. Et finalement un sixième projet « EDUKK » a été approuvé dans le cadre du PIC 2014-2015 concernant un appui à l'ETFP dans le Kwilu et le Kwango. Le processus d'identification a débuté mi 2014.

¹Provinces actuelles: 11, provinces futures selon la constitution de 2007: 27.

1.1.2 Le cadre économique national

Le taux de croissance économique oscille entre 6 % et 7 % par an, mais sans créer beaucoup de nouveaux emplois dans le secteur formel de l'économie. Le taux d'inflation a baissé de façon significative et il se situe autour de 10 % par an. Le commerce extérieur a gagné d'ampleur et les exportations dépassent de peu les importations. Ce sont surtout les importations de produits agricoles qui ont diminué, grâce à une production intérieure accrue et à des améliorations quant aux réseaux de transport (fluvial, route, chemin de fer). La croissance du secteur minier, surtout au Katanga, reste forte.

Données de base selon Economist Intelligence Unit 2013

	Objet	Nombre	Année	Source
1	Population	67.76 millions d'habitants	2011	Banque Mondiale
1.1	Les plus grandes villes par nombre d'habitants	Kinshasa (capital): 9.464.000 Lubumbashi: 1.786.000 Mbuji-Mayi: 1.681.000 Kananga: 1.061.000 Kisangani 936.000 Bukavu: 807.000	2012	Estimations, World Gazetter
2	Taux de croissance économique	6,1 % 2,8 % 7,1 % 6,9 % 6,7 %	2008 2009 2010 2011 2012 2013	2008 – 2010 Statistiques nationales 2011 et 2012 Estimations EIU
3	Taux d'inflation	23,5 % 15,5 % 10,6 %	2010 2011 2012	Statistiques nationales
4	Commerce extérieur			
	Exportations	9.425 millions d'USD	2012	Statistiques nationales
	Importations	- 8.887 millions d'USD	2012	Statistiques nationales
5	Balance de paiement	- 2.818	2012	Statistiques nationales
6	Dette extérieure	7.661 millions d'USD	2012	Statistiques nationales
7	Secteurs économiques % du PIB		2010	Statistiques nationales
	Agriculture et sylviculture	40,8 %		
	Industrie	13,5 %		

	Mines	11,0 %		
	Services	34,6 %		

Source: Country Report Congo (Democratic Republic), generated on February 3rd 2014. Economist Intelligence Unit, London, UK

Même si le cadre économique national est favorable, surtout sur le plan macro-économique, cela ne signifie pas qu'il exerce une influence positive sur les deux districts ciblés, par exemple en termes d'investissements, de transferts de moyens budgétaires ou d'achat de produits fournis localement.

1.1.3 Le secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle et l'insertion sur le marché de l'emploi au niveau national

Au niveau central, la politique éducative relève de la responsabilité du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP), du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale (MAS) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU). La politique de l'emploi quant à elle relève du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la prévoyance sociale (METPS).

L'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) en République Démocratique du Congo se trouve « à cheval » entre le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP), cinq autres Ministères et le secteur économique qui devrait absorber les sortants de l'ETFP.

Chaque Ministère formule la politique éducative pour son propre segment ou secteur respectif et il supervise les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle qui y appartiennent.

Les rôles des six Ministères sont les suivants :

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP) est en charge de l'enseignement technique et professionnel « formel », dans les écoles techniques et professionnelles, publiques non-conventionnées, publiques conventionnées (alors gérées par des organisations religieuses : catholique, protestante, kimbangiste etc.) et privées.

Le Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (MAS) s'occupe de l'alphabétisation et de la formation non-formelle dans ses Centres de promotion sociale (CPS). Cette offre de formation s'adresse à une population non scolarisée ou peu scolarisée.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports entretient des Centres de formation professionnelle (CFP) qui offrent une formation professionnelle aux jeunes déscolarisés.

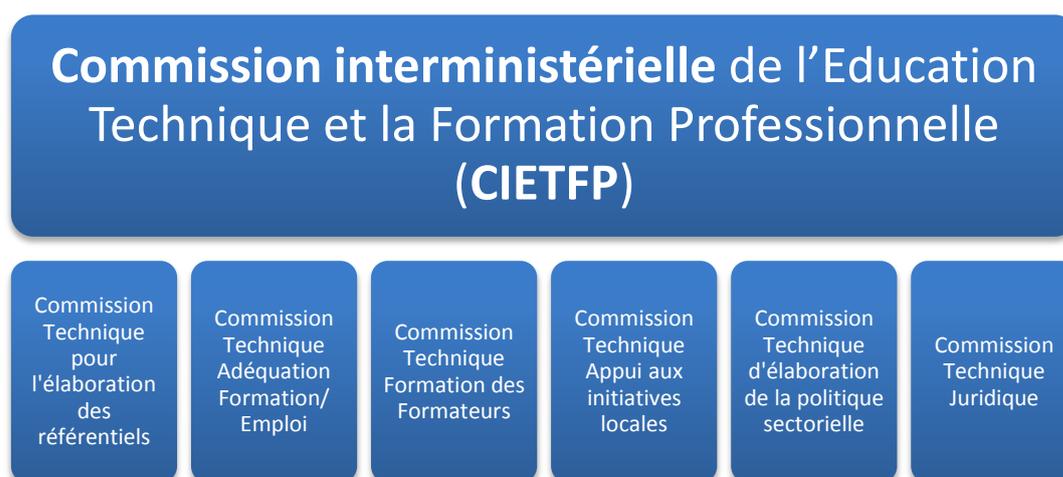
Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale (METPS) exerce la tutelle sur l'Institut national de préparation professionnelle INPP, une agence autonome qui gère la formation initiale et continue pour les entreprises (les entreprises versent entre 1 et 3 % de la masse salariale à l'Institut National de Sécurité Sociale pour être transféré à la Direction Nationale de l'INPP). L'INPP possède ses propres centres de formation dans les chefs-lieux provinciaux. La tâche principale de l'INPP est la formation des travailleurs, mais les centres de formation de l'INPP sont aussi ouverts au public. Ils offrent une formation de type modulaire. En outre, le Ministère a une responsabilité en matière de la réglementation du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale des travailleurs.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique (MESURS) exerce la tutelle sur toutes les institutions d'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaire. Ce sont surtout les institutions non-universitaires qui font partie du secteur ETFP, alors des institutions telles que les ISTP (Institut Supérieur Technique et Pédagogique), ISTA (Institut Supérieur des Technologies Appliquées), IBTP (Institut du

Bâtiment et des Travaux Publics) etc. Toutes les institutions du niveau supérieur ont un statut d'autonomie qui est plus large que celle des écoles primaires et secondaires.

Le Ministère de la Santé publique est en charge de l'enseignement des sciences et technologies de la santé. Il gère un ensemble d'Écoles et d'Instituts Supérieurs médicaux, les Instituts Techniques d'Enseignement Médical (ITEM) et les Instituts Supérieurs des Techniques Médicales (ISTM). Ces institutions forment le personnel médical et paramédical pour les centres de santé et les hôpitaux, alors les infirmières et infirmiers, les techniciens des centres de santé et les laborantins etc.

Afin de créer des synergies et d'échanger les expériences entre institutions concernées par l'ETFP, une Commission interministérielle de l'Éducation Technique et la Formation Professionnelle (CIETFP) a été créée en 2008. Cette structure comporte six sous-commissions telles que décrites dans le graphique ci-dessous :



La Commission Interministérielle a, entre autres, contribué à l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement technique et professionnel. Elle s'occupe aussi de la modernisation des méthodes d'enseignement et d'évaluation, en tenant compte des besoins du secteur économique. Toutefois, la concertation avec les organisations du secteur économique privé, telles que la FEC et la COPEMECO ne s'est pas généralisée.

La politique et stratégie pour le secteur de l'éducation est orientée par plusieurs plans stratégiques récents, notamment :

- la Stratégie de Développement de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, 2010/11 – 2015/16 (Mars 2010)
- le Plan Intérimaire de l'Education (2013-2015)
- la Loi Cadre de l'Enseignement National (2014), en cours d'approbation
- la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2014 - 2023. Cette stratégie est un projet conjoint du Ministère de l'EPSP, des Affaires Sociales pour l'éducation non-formelle (alphabétisation et rattrapage) et de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique pour l'enseignement supérieur.

Plusieurs arrêtés ministériels ont été promulgués qui visent :

- L'extension de l'enseignement primaire vers un enseignement de base de 8 ans.
- La canalisation d'une partie plus grande des élèves de l'enseignement secondaire vers les filières techniques et professionnelles.

En lien avec cette deuxième ligne d'action, un arrêté ministériel prévoit la transformation de certaines écoles d'enseignement général en écoles d'enseignement technique et professionnel.

En outre, les écoles techniques les plus grandes et les mieux équipées devront accueillir les élèves des écoles techniques environnantes pour la formation pratique (« centres d'application »).

Toutefois, cette volonté politique se heurte à la réalité :

- La formation pratique n'a pas lieu, pour un ensemble de raisons :
 - ⇒ Le manque d'expérience dans la gestion des fournitures, de la production et de la récupération des moyens financiers investis.
 - ⇒ L'inadaptation des compétences du personnel enseignant aux filières qui ont un débouché sur le marché de l'emploi.
 - ⇒ L'âge trop avancé d'une partie importante du personnel dirigeant et enseignant des écoles, faute de système de retraite.
 - ⇒ Les périodes allouées à la formation pratique technique et professionnelle sont trop courtes (« L'enseignement technique est un enseignement général déguisé. »).
 - ⇒ Il n'y a pas de mécanisme solide ni la volonté de recruter les professionnels et gens des métiers comme vacataires (« professeurs visiteurs »).
- La gestion des établissements n'est pas reconnue comme un facteur central pour gagner la confiance des parents et autres intervenants.
- Les écoles publiques conventionnées et les écoles privées sont considérées, par une partie des agents de l'administration, comme une concurrence déloyale.
- Les liens avec le secteur économique et les autres entités qui recrutent des jeunes sortants de l'ETFP ne sont pas pris au sérieux par une grande partie de l'administration.

Par contre, au niveau local, des collaborations entre établissements ETFP et entreprises et autres employeurs existent, des élèves et apprenants trouvent des places de stages etc.

1.1.4 Les projets financés par la coopération bilatérale belgo-congolaise dans le domaine de l'éducation et de l'ETFP

1.1.4.1 MS et FEMS : Manuels scolaires et Formation des Enseignants sur les Manuels

Réalisations:

- Distribution de 4 millions de manuels de français et mathématiques pour 5ème et 6ème primaire dans 24.000 écoles et formation des enseignants.
- Edition et distribution gratuite des manuels de français et mathématiques pour les 3ème et 4ème années primaires: 7 millions de manuels, 35.000 écoles.

1.1.4.2 A-EPSP : Appui à l'EPSP

Réalisations:

- Appui à la mise en place de la Convention de partenariat entre le Ministère de l'EPSP et les différentes fédérations des entreprises du Congo (FEC, COPEMECO, ANEP, FENAPEC, mars 2011), portant sur l'orientation des établissements ETFP sur le monde de travail, les stages, la concertation, la certification etc.
- Implication dans la coordination des PTF (GTE, stratégie sous-sectorielle de l'EPSP et de l'ETFP, alimentation PGAI, demande FTI...).
- Appui à la préparation et suivi de la gratuité à l'enseignement primaire.
- Différentes études sur la gratuité de l'enseignement, la formation initiale des maîtres etc.

- Appui à la réforme des Comités de Gestion et des Comités des Parents.
- Production de documents sur l'analyse statistique, carte scolaire, GAR, CMDT; tableaux de bord dans 12 divisions provinciales.
- Relecture du canevas de la promotion scolaire (concertations provinciales).
- Relecture du programme du Primaire et introduction des nouvelles méthodes pédagogiques.
- Appui à l'organisation du TENAFEP et publication annuelle des résultats analytiques.
- Réhabilitation et équipement (mobilier, bureautique) de plusieurs directions centrales (SG, DEP, DSG, TENAFEP, DIPROMAD, DEGN, CAT) et divisions provinciales (Kinshasa, Bas-Congo, Province Orientale, Kasai Orientale, Kasai Occidentale, Sud-Kivu) et sous-divisions de Kinshasa et Bas-Congo.

1.1.4.3 Le programme Bourses

Le Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses (€ 11,7 millions) a pour objectif spécifique de renforcer les compétences et l'expertise des agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires et les 6 régions ciblées par le PIC au bénéfice de leur institution et de la population. Au moins 50% des bourses doivent être attribuées aux filles/femmes.

Ce programme a débuté à la mi-2013 pour une durée prévue de 30 mois. Début 2015 la mise en place sera prévue d'une antenne régionale avec un comité régional de gestion à Gemena avec une collaboration intense avec EDUEQUA. L'installation de cette antenne régionale ne se fera que lors du démarrage opérationnel d'EDUEQUA.

L'intervention EDUEQUA aura aussi des moyens pour renforcer les capacités des agents qui travaillent dans les institutions partenaires ciblées ou dans d'autres organisations. La complémentarité entre cette intervention et le nouveau programme bourses se base sur le principe que les mêmes bénéficiaires ne bénéficient pas deux fois de la même prestation, c'est-à-dire du renforcement des capacités via les deux voies différentes.

Le programme bourses est un programme multisectoriel et peut proposer des activités destinées à développer les capacités d'organisation spécifiques ou dont les thématiques complémentaires ne sont pas prises en compte par les projets sectoriels.

1.1.4.4 l'UCAG

L'Unité conjointe d'appui à la gestion, basée au sein du Ministère EPSP a pour vocation d'apporter jusqu'en 2015 un appui à la gestion principalement administrative et financière des interventions dans le domaine de l'éducation, entre autres par la facilitation des procédures d'appels d'offres. L'UCAG a aussi un rôle à jouer dans l'amélioration et le renforcement des capacités de gestion du partenaire principalement au niveau national mais également au niveau provincial.

1.1.4.5 Les projets parallèles EDUKAT, EDUT et EDUKOR

En 2012 et en 2013 trois autres projets parallèles à cette intervention ont été formulés dans la province du Katanga, la province Orientale et la province du Kasai oriental. L'exécution du projet EDUKAT a commencé en janvier 2014.

Dans le cadre de ces formulations, des analyses SWOT ont été réalisées à partir de plusieurs expériences opérationnelles programmées par la CTB ces dernières années dans le secteur de l'Education. Elles ont contribué à établir les diagnostics préalables à la formulation du programme. Les constats suivants sont relevés dans les DTF EUDKAT, EDUKOR et EDUT :

- L'implication du partenaire national dans l'exécution des activités est faible.
- Les besoins des cadres et des formateurs sont immenses et pluri-formes (soft + hard).

- La dispersion non cadrée des formations des personnels au niveau des divisions provinciales, par divers partenaires techniques et financiers, nuit à l'efficacité.
- Les difficultés de déplacement (avions, accessibilité des écoles etc.) dans certaines provinces limitent le bon déroulement des activités.
- Les étudiants qui ont suivi un enseignement technique se dirigent en grande majorité vers l'enseignement supérieur après leur cycle secondaire

Les recommandations qui en suivent sont les suivantes :

Au niveau général:

- L'appropriation et le leadership en sus de la participation active du partenaire à tous les niveaux dans un contexte de bonne gestion sont des conditions sine qua non pour la réussite, l'efficacité et l'efficience des interventions.

Au niveau stratégique:

- Les synergies et partenariats doivent être recherchés avec tous les autres acteurs actifs dans la zone ou avec des expertises complémentaires (parents d'élèves, organisations religieuses, ONG, entreprises, etc.).

Au niveau opérationnel:

- L'intervention doit se dérouler dans un périmètre proche des bénéficiaires.
- Un suivi régulier de qualité est nécessaire.
- Des critères objectifs et réalistes doivent être établis pour le choix des écoles techniques et des centres de formation à appuyer (accessibilité, conditions matérielles telles que la présence de l'électricité, sécurité, et organisationnelles minimales).

1.1.5 Interventions des autres acteurs dans le secteur et synergies possibles

1.1.5.1 APEP - Appui à l'enseignement primaire (AFD)

Intervention financée par l'AFD et exécutée par la CTB entre 2010 et 2014 comprenant plusieurs volets :

- La réhabilitation de 20 écoles primaires (Kinshasa, Bas-Congo et Bandundu).
- Formation en compétences académiques, linguistiques et pédagogiques de 5.000 maîtres dans ces zones par le biais des regroupements dans des centres de ressources, via l'auto formation dans les unités pédagogiques et cellules de base).
- Appui au pilotage sectoriel de l'EPSP.

1.1.5.2 PROSEB – Projet de Soutien à l'Education de Base

Ce projet est géré par le Ministère de l'EPSP en partenariat avec la Banque Mondiale. Son financement – 100 millions d'USD - provient du Partenariat Mondial pour l'Education, ex « Fast Track Initiative » qui réunit des dotations par plusieurs bailleurs de fonds, y compris la Belgique et l'Union Européenne. Le bureau du projet se situe au sein du siège de la Banque Mondiale et les fonds sont gérés selon les procédures de la Banque Mondiale.

Le PROSEB cible les provinces et districts de l'intérieur du Congo qui ont les taux les plus faibles d'accès et de rétention dans l'enseignement primaire. Le PROSEB s'adresse alors aux 5 Districts = Provinces éducationnelles en Equateur et sur 2 Districts = Provinces éducationnelles au Kasai Occidental.

Le PROSEB fournit un appui à la gratuité de l'enseignement de base (6 ans de Primaire et les 2 premières années du Secondaire) dans les 5 provinces éducationnelles en Equateur ainsi que 2 au

Kasaï Occidental

Caritas a été sélectionné comme « bureau d'études » pour réaliser les travaux de construction et de réhabilitation d'écoles en Equateur.

Il n'y a pas de lien direct avec EDUEQUA, hormis l'appui fourni par le PROSEB aux administrations EPSP dans les 5 Provinces éducationnelles en Equateur, alors comprenant Equateur II ('District Sud Ubangi, chef-lieu Gemena) et Equateur IV (District Mongala, chef-lieu Lisala).

1.1.5.3 APEFE

L'APEFE est, depuis l'an 2000, active dans la reformulation des programmes scolaires de l'enseignement technique et professionnel, dans le cadre d'un accord de coopération avec le MEPSP. Cet appui a abouti, entre autres, à la création de la Commission Interministérielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (2008).

Depuis 2008, l'APEFE s'est engagée dans le sous-secteur de la formation professionnelle. Durant le premier PAA 2008-2010, le programme a appuyé 8 Centres de formation professionnelle appartenant au secteur Jeunesse et Sports, dispersés sur le territoire du Congo. Ensuite, pour le PPA suivant 2011-2013, l'appui a été focalisé sur 4 CFP à Matadi, Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani, principalement sur deux volets : la formation et l'insertion. Le soutien consiste en la réhabilitation des infrastructures, l'appui en matériel et manuels scolaires, l'octroi des kits pour l'insertion professionnelle, la formation des formateurs et la création d'ateliers de transition.

L'expérience de l'APEFE dans le domaine de l'insertion, collectées dans les 4 centres de formation, ont servi à la formulation du projet EDUT. Elles ont aussi été intégrées dans la conception du projet EDUEQUA et seront utiles pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'insertion. L'APEFE a travaillé avec deux intervenants externes, l'ONG belge Groupe One et le bureau d'études congolais I + F Entreprenariat, basé à Mbanza Ngungu, issu de la faculté de gestion de l'Université du Bas-Congo et partenaire de Wallonie-Bruxelles International dans la création d'incubateurs d'entreprises.

La conception des manuels de formation constituera un domaine d'étroite collaboration.

1.1.5.4 VVOB

La VVOB focalise son appui sur l'enseignement secondaire technique agricole. Il a appuyé le développement des programmes de formation pour 6 filières agricoles (agriculture, élevage, agro-alimentaire, eaux et forêts, environnement).

La VVOB a choisi comme partenaire au sein du Ministère EPSP, le DIPROMAD et le SERNAFOR (le Service National de Formation) qui dépend de l'Inspection générale de l'Enseignement Primaire et Secondaire. Les actions principales du projet sont le soutien aux acteurs, le développement des curricula, la production de matériel didactique, la formation des enseignants et le développement de modules de schoolmanagement.

La collaboration se situera tout naturellement autour de l'appui aux sections agricoles. L'appui de la VVOB se situe principalement au niveau du développement des outils et des normes pour les sections agricoles, aussi bien techniques que professionnelles.

1.1.5.5 UNICEF

L'UNICEF a joué un rôle dans la mise en place d'écoles assainies dans le cadre du programme « village assaini » dans la province de l'Equateur aussi.

L'Unicef qui joue un rôle majeur dans le du pilotage du secteur, constitue un partenaire important dans la mise en œuvre de la stratégie des interventions belges.

1.1.5.6 CDI Bwamanda

Il s'agissait d'un « Centre de développement intégré », établi à Bwamanda à 75 km à l'Ouest de Gemena, appartenant à une mission catholique. Ce centre a bénéficié d'appuis multiples pendant des décennies. Il était un phare dans le domaine de la santé (hôpital régional), de l'éducation (plusieurs écoles catholiques) et de l'agriculture. Des difficultés inhérentes à une mauvaise gestion, ont provoqué la diminution des activités de ce centre. L'ONG belge a changé de nom, elle s'appelle maintenant Kongodorpen et a déplacé sa zone d'intervention vers plusieurs villages au Nord Ubangi et au Sud Ubangi. Alors que les programmes Agriculture et Santé ont été acceptés par la DGD pour financement, ceux du secteur Education n'ont pas été agréés.

Il n'y aura pas de lien direct, ni avec le CDI Bwamanda, ni avec Kongodorpen. Toutefois, comme Bwamanda est la deuxième ville dans le District Sud Ubangi, le projet EDUEQUA y interviendra selon sa programmation (priorité sera cependant donnée à Gemena et à condition qu'une voie d'accès routière soit praticable).

1.1.5.7 Les Ecoles Familiales Agricoles au Bas-Congo

Il s'agit d'une initiative de la coopération internationale qui s'est implantée au Bas-Congo dans le cadre des paroisses catholiques de la région de Kisantu. Cinq écoles de formation en alternance ont été créées qui permettent aux jeunes issus de l'enseignement primaire ou qui ont décroché au début du Secondaire, de se former en théorie et pratique à l'école et chez eux à la maison au sein de l'exploitation agricole familiale. Ainsi les techniques apprises sont mises en pratique immédiatement, encadrée par un technicien agricole qui accompagne les élèves – et leurs parents directement sur les sites. La condition qui détermine la création d'une école est la mise en place d'une association des parents. On constate, après deux ans d'exécution, que la partie technique est opérationnelle, les formateurs, les programmes et les manuels sont en place. Néanmoins l'accès à une gestion autonome de ces associations, sans la présence des agents du projet et des bureaux diocésains reste clairement posé.

Il doit être dit à ce point que l'expérience ne paraît pas transférable en Equateur, mais elle peut servir comme « benchmark » pour une formation agricole et économique qui prépare aux activités génératrices de revenus monétaires comme le maraîchage et le petit élevage (poules, lapins etc.). Tenant compte du niveau scolaire très varié des élèves-apprenants, le programme de formation inclut des modules de calcul et de langue. Il faut ajouter que la formation se réalise en Lingala « lingua franca », que la population parle un dialecte local et que le matériel d'enseignement est rédigé en français. Les enseignants-formateurs pratiquent au moins deux langues, le français et le Lingala « lingua franca ».²

La structure locale s'appelle CECFOR (Centre de Culture Congolais de Formation et de Développement), et l'organisation spécialisée en formation agricole est l'IECD qui a montré une réelle expérience au Cameroun et au Bénin. IECD est une ONG française qui a son siège à Paris et un bureau à Kinshasa. Cette organisation intervient aussi dans la formation de jeunes entrepreneurs du secteur informel en quête de formalisation. Cette activité est limitée aux quartiers populaires de Kinshasa et mériterait d'être capitalisée dans le cadre des volets « insertion-entreprenariat » des projets EDUEQUA, EDUT, EDUKAT et EDUKOR.

² Source : brochure de présentation des EFA p. 3 CECFOR en collaboration avec IECD, appui AFD

1.2 Situation au niveau provincial

1.2.1 Un nouveau gouvernement provincial en province de l'Equateur

Le nouveau gouvernement comprend 10 ministres (le nombre maximum, stipulé pour tous les gouvernements provinciaux par la constitution de 2006) et 6 « commissaires provinciaux », appartenant à plusieurs partis, y compris l'opposition.

C'est la commissaire provinciale en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, qui est, selon sa fonction, responsable de l'ancrage institutionnel du projet.

7 des 10 ministères provinciaux revêtent une importance potentielle pour le nouveau projet d'appui à l'ETFP. Ce sont les ministères suivants :

- Le Ministère de la Finance, du Budget, de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
- Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, porte-parole du Gouvernement Provincial
- Le Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et des Relations avec l'Assemblée Provinciale
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et du Développement Rural
- Le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
- Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
- Le Ministère des Travaux Publics, des Infrastructures, des Affaires Foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Après son investiture, le nouveau Gouverneur a présenté son programme minimum d'urgence de deux ans (août 2013 – juillet 2015) qui est basé sur une assiette financière de 21 millions de dollars américains.³ Le programme s'articule autour de six secteurs principaux : l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé, l'agriculture et les infrastructures. Pour l'éducation et la santé, les priorités concernent l'équipement des écoles en bancs scolaires et des hôpitaux en lits, pour l'électricité le redémarrage des centrales thermiques de la Société nationale d'électricité (la SNEL, l'opérateur public). Il est estimé que les 21 millions de USD proviendront des recettes provinciales (4,2 millions), du gouvernement central (8,5 millions) et des partenaires extérieurs (le solde, alors 8,3 millions).⁴

1.2.2 Le profil économique de la province et des deux districts visés

Le Gouvernement et le Parlement siègent dans la capitale provinciale, Mbandaka, aujourd'hui connectée à Kinshasa par une ligne de transport passager régulière, par voie fluviale. Cependant, il n'existe pas de connexion passagers, ni par la route ni par la voie fluviale, vers la partie Nord de la province sur la rive nord du Congo, où se trouvent les trois districts du Nord Ubangi, du Sud Ubangi et de la Mongala (les deux derniers sont les districts de localisation du projet EDUEQUA). Gemena est la capitale du district du Sud-Ubangi et le chef-lieu du territoire de Gemena. Lisala est la capitale du district de la Mongala et le chef-lieu du territoire de Lisala. Gemena est le chef-lieu de la province éducationnelle Equateur II et Lisala celui de la province éducationnelle Equateur IV.

³ Voir le Potentiel online du 16 août 2013 (source complète avec site web dans la liste de documents à la fin de cet article)

⁴ Déclaration d'investiture du nouveau Gouverneur 1) Radio Okapi : Equateur: Louis Koyagiolo publie son gouvernement. Kinshasa, 2 août 2013. <http://radiookapi.net/actualite/2013/08/02/equateur-louis-koyagiolo-publie-son-gouvernement/> 2) Le Potentiel online, Equateur, le gouvernement provincial investi, 16 août 2013. http://lepotentielonline.com/site2/index.php?option=com_content&view=article&id=2104:equateur-le-gouvernement-provincial-investi&catid=86:politique&Itemid=513&lang=en

Il faut souligner que l'incongruence des structures administratives pose problème : pour le secteur éducation, il y a aujourd'hui 30 provinces éducationnelles, qui correspondent, grosso modo, aux nouvelles provinces administratives instaurées par la constitution de 2006. Toutefois, les provinces administratives ne sont pas encore déployées au même niveau, à l'exception du Maniema, du Nord Kivu et du Sud Kivu. Alors ce sont toujours les provinces traditionnelles sur lesquelles les gouverneurs, les gouvernements provinciaux et les parlements provinciaux exercent le pouvoir politique dans les domaines qui leur sont adscrits. Pour la province de l'Equateur, cela signifie que le gouvernement et le parlement provincial ont leurs sièges à Mbandaka, tandis que les 5 provinces éducationnelles sont gérées par des pouvoirs déconcentrés au niveau des districts actuels. Les provinces éducationnelles ont leurs sièges à :

Basankusu, pour le District Mbandaka – la Province éducationnelle Equateur I

Gemena, pour le District Sud-Ubangi – la Province éducationnelle Equateur II

Boende, pour le District Tshuapa – la Province éducationnelle Equateur III

Gbadolite, pour le District Nord-Ubangi – la Province éducationnelle Equateur V

Lisala, pour le District Mongala – la Province éducationnelle Equateur IV

La capitale provinciale Mbandaka a vécu un essor économique notable, tandis que pour le reste de la province, le contexte économique reste précaire. Les investissements y sont rares, à l'exception de la remise en état des infrastructures routières et portuaires financée par la coopération extérieure. Les seules entités productives de taille sont les plantations de palmier à huile, d'hévéa et de café et les scieries. Le stade d'autarcie d'une partie importante de la population n'est pas encore surmonté, faute d'opportunité d'échange avec des voisins ou des partenaires plus éloignés offrant des produits de valeur qui sont en demande, contre la vente (ou le troc) de produits dont ils ont besoin. Aussi, l'échange entre ville et campagne est limité aux grandes villes, dans un périmètre ne dépassant pas les 50 km.

Le commerce transfrontalier joue un rôle de stimulateur du développement économique, surtout avec la République centrafricaine. Le récent conflit dans ce pays voisin s'est fait immédiatement ressentir jusqu'à Gemena où le prix de ventre de l'huile de palme a baissé de plus de 50%.

Quelques données statistiques pour la province de l'Equateur, malheureusement pas très actuelles⁵ :

- Plus de ¾ de la population active travaille dans l'agriculture (76,5 %, contre 71,4 % dans la moyenne nationale). Le taux net de scolarisation à l'enseignement primaire était de 48,7 %, un des plus bas à l'échelle du pays, contre 55 % dans la moyenne nationale.⁶
- Le taux d'électrification est estimé à 1 %, contre 10,3 % en moyenne à l'échelle nationale. Le taux de raccordement en eau de robinet est aussi bas, tandis que la moyenne nationale se situe aussi à 10,3 %.

Les principaux secteurs de l'économie sont l'agriculture de subsistance, les plantations de palmier à huile, d'hévéa, de café et de cacao, l'exploitation forestière, la pêche et l'élevage, ainsi que l'activité minière. Faute de conservation et de moyens de transports adaptés, la production est consommée localement et les revenus monétaires sont très bas, ce qui ne permet pas d'accumuler du capital, exception faite d'un petit nombre de familles propriétaires. Les seules exceptions sont le poisson fumé, le manioc et l'huile de palme qui sont exportés de la province vers Kinshasa et en moindre mesure vers Bangui, la capitale de la République Centrafricaine.

Tableau : La contribution des différents secteurs économiques au PIB de la province (2010)

⁵ Source : Province de l'Equateur, plan quinquennal 2011-2015, tableau 1, p.14

⁶ Plan quinquennal pour la Province de l'Equateur 2011-2015, p. 14

	Secteur	Millions FC	Pourcentage
1	Secteur primaire	1 506 874	81,0 %
1.1	Agriculture, pêche, élevage	1 414 242	76,0 %
1.1.1	Agriculture	972 602	52,3 %
1.1.2	Pêche	404 419	21,7 %
1.1.3	Elevage	37 221	2,0 %
1.2	Foresterie	92 203	5,0 %
1.3	Mines		0,0 %
2	Secteur secondaire	66 661	3,6 %
2.1	Production industrielle	61 847	3,3 %
2.2	Production d'électricité	1 191	0,1 %
2.3	Production d'eau potable	124	0,0 %
2.4	BTP / Infrastructures	3 498	0,2 %
3	Secteur tertiaire	277 962	14,9 %
3.1	Services marchands	245 848	13,2 %
3.1.1	Commerce	198 930	10,7 %
3.1.2	Transports / Communication	1 660	0,1 %
3.1.3	Tourisme, hôtels, restauration	514	0,0 %
3.1.4	Autres services	44 755	2,4 %
3.2	Services non marchands	32 104	1,7 %
4	Droits et taxes à l'importation	9 304	0,5 %
	Total PIB aux prix du marché	1 860 801	100,0 %

Source : Plan quinquennal pour la Province de l'Equateur 2011-2015, p. 48 (extrait)

Le tableau n° 2 montre clairement la prépondérance de l'agriculture et de la pêche (avec 52,3 % et 21,7 % respectivement du PIB provincial), suivies du commerce (avec 10,7 % du PIB). L'industrie ne représente que 3,3 % du PIB provincial.⁷

Le projet EDUEQUA couvre deux districts (Sud-Ubangi et Mongala) qui correspondent à deux provinces éducationnelles (Equateur II et IV), avec les chefs-lieux Gemena et Lisala.

- Gemena⁸ se trouve à 250 km de Zongo au Nord-ouest, ville limitrophe du fleuve Ubangi, affluent du Congo, qui forme ici la frontière avec la République centrafricaine, la capitale Bangui est située sur l'autre bord du fleuve (à l'ouest). Vers le Sud-est,

⁷ Plan quinquennal 2011-2015, Tableau 6, p. 56

⁸ Les informations suivantes concernant les deux districts / provinces éducationnelles proviennent de l'annuaire de l'ETFP en RDC, édition 2010-2011. L'annuaire 2012 a été remis au Ministre de l'EPSP lors d'une cérémonie de clôture du projet AETFP, mais sans rendre le document accessible sur le site Internet du Ministère.

Gemena est à une distance de 240 km de Lisala, ville portuaire sur la rive nord du fleuve Congo. Dans la zone de Karawa, à une distance de 80 km vers l'Est à partir de Gemena, se trouvent des gisements de mercure rouge et de pétrole.

- Lisala est un port fluvial ayant un faible niveau d'activité : chargement et déchargement des bateaux, transport routier, réparation de bateaux, de moteurs hors-bords et de motos. Le centre économique du District de la Mongala est Bumba, un centre commercial, mais qui ne possède très peu d'entreprises formelles.

A l'intérieur des terres, on trouve quelques ateliers des métiers (construction métallique et forge, menuiserie et ébénisterie, briqueterie, ainsi que quelques manufactures de transformation des produits de plantation : noix de palmier / huile de palme et hévéa / caoutchouc). Il y a un besoin très limité d'ateliers d'entretien et de maintenance, dotés des filières mécanique et électricité. Un certain nombre d'ateliers même informels accueillent des stagiaires des écoles techniques et professionnelles, mais on ne peut pas parler d'un vrai marché d'emploi.

L'administration patrimoniale de l'église catholique possède dans plusieurs villes des économats équipés de services techniques («la procure»). En outre, il y a plusieurs stations de congrégations religieuses qui bénéficient encore d'appuis venant de l'étranger, qui sont canalisés, par exemple, par Caritas.

Les travaux d'haute intensité de main d'œuvre (TRAV-HIMO) qui sont mobilisés pour la réfection des routes et des voies d'accès aux villages et à l'aménagement des cours d'eau représentent un potentiel intéressant pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle, même à un niveau de base. L'Office de Routes, quant à lui, qui possède des ateliers normalement bien équipés en matériel de construction et d'entretien des routes ainsi que des ateliers d'entretien et de réparation d'engins et des centres de formation théorique et pratique se constitue un partenaire important.. Toutefois, les financements nécessaires, théoriquement disponibles au FONER – Fonds national d'entretien routier, ne sont pas canalisés vers les provinces et les districts pour réaliser ces travaux et pour payer au moins l'alimentation et le déplacement pour des personnes qui assurent l'entretien.

1.2.3 Infrastructures et voies de communication

Il n'y a que 43 km de routes asphaltées dans la province, 14.313 km de routes de terre en mauvais état (2.939 km de routes d'intérêt national, 2.716 km de routes d'intérêt provincial, 3.158 km de routes d'intérêt secondaire et 5.500 km de routes d'intérêt local).

Le fleuve Congo et ses affluents constituent la voie de communication principale dans la province. Le fleuve traverse la province sur 800 km, 10 ports fluviaux sont aménagés.

Une ligne de chemin de fer reliait dans le passé le Haut Uélé (Isiro) en Province Orientale avec le port de Bumba à l'Est de l'Equateur, 187 km du tracé sont situés sur le territoire de l'Equateur. La voie ferrée se trouve en état de délabrement et il n'y plus de transport de marchandises sur cette voie.

La province compte trois aéroports : un aéroport international à Mbandaka et trois nationaux, situés à Bumba, Lisala et Gemena.

Les résultats de l'étude de géolocalisation menée en mai 2013 a apporté une vue détaillée sur l'état des infrastructures qui conditionnera le projet :

- L'absence d'électricité est généralisée dans la région. Il n'y a aucune centrale hydroélectrique ni thermoélectrique dans la région. Le seul moyen pour produire de l'énergie électrique est l'utilisation des groupes électrogènes des commerçants, des plantations et des missions religieuses.
- Eau potable : Les villes Gemena, Lisala et Bumba sont alimentées en eau potable. La qualité de l'eau semble être satisfaisante dans le district de la Mongala, mais mauvaise dans le district du Sud Ubangi, dû à la pollution des nappes phréatiques

sous-terraines par les eaux usées. Ceci a un effet négatif sur l'installation et l'entretien des champs d'expérimentation, et par la suite, sur la formation pratique. Dans le territoire de Kungu, la nappe aquifère est tellement profonde (à 40 m de profondeur), qu'on ne peut pas accéder sans équipements performants.

- Réseau routier : Les routes y sont en général praticables à 85% par moto, mais à 45 % seulement par voiture ou camion. Le territoire de Bongandanga sur la rive sud du fleuve Congo est enclavé. Une seule route est réellement praticable, en l'occurrence la route d'accès à la plantation SCC Boso Simba (Eldwyn Blattner).

Les observations faites durant la mission de formulation en avril 2014 corroborent les faiblesses identifiées :

Autour de Gemena :

- L'état général des routes secondaires est très mauvais, l'accès au port d'Akula sur la rivière Mongala est difficile tout comme les territoires de Libenge et Budjala. Même la route allant à Bwamanda anciennement entretenue par la CDI Bwamanda est en état avancé de détérioration, le temps de parcours est de 4 heures pour 75 kilomètres. Seules les routes suivantes sont en bon état:
- Gemena – Kharawa – Businga – Lisala – Bumba présente un bon état de traficabilité (Gemena-Lisala 11 heures pour 365 kilomètres et Lisala –Bumba 4 heures pour 151 kilomètres) du fait de l'intervention de la brigade de l'Office des Routes sous financement EU (Projet PARAU qui se termine le 31/03/2013) et dont l'entretien n'est apparemment pas garanti par la mise en œuvre d'un entretien durable ;
- Gemena-Bobito est également en bon état sur une douzaine de kilomètres suite à un reprofilage léger mécanisé fait par l'entreprise.
- L'approvisionnement par la voie fluviale via le port d'Akula est difficile dû au mauvais état de la route.
- Gemena est connecté deux fois par semaine par deux compagnies aériennes à partir de Kinshasa (CAA Airbus A320 et ITAB Boeing 700 vol passager et cargo) et une fois par semaine à partir de Kisangani (CAA Fokker 50).
- En ce qui concerne les établissements scolaires, on retrouve des bâtiments construits en matériaux durables dont l'état général est encore bon à Gemena et à Bwamanda avec souvent des problèmes d'entretien et presque jamais de latrines fonctionnelles et/ou de collecte d'eau pluviale.
- L'utilisation de presses à briques manuelles pour la construction de bâtiments scolaires a été constatée à Gemena et à Bwamanda.

Autour de Lisala - Bumba

- L'état général des routes secondaires est très mauvais, l'accès aux territoires en dehors de l'axe Businga-Lisala-Bumba est difficile.
- L'approvisionnement par la voie fluviale (fleuve Congo) est par contre régulier via les ports de Lisala et Bumba avec une activité commerciale plus importante à Bumba.
- Quelques érosions importantes sont observées à travers la cité de Lisala suite à la mauvaise gestion de certains écoulements d'eaux pluviales.
- Lisala et Bumba sont connectés une fois par semaine à partir de Gemena et Kisangani (CAA Fokker 50).
- En ce qui concerne les établissements scolaires, on retrouve beaucoup moins de bâtiments construits en matériaux durables dont l'état général est encore bon à

Lisala et surtout à Bumba avec souvent des problèmes d'entretien et presque jamais de latrines fonctionnelles et/ou collecte d'eau pluviale.

- L'utilisation de presses à briques manuelles pour la construction de bâtiments scolaires n'a pas été constatée à Lisala et à Bumba malgré la présence de matériaux argileux dans la zone.

Conclusion :

Les éléments accès, eau, énergie et infrastructure doivent être sérieusement pris en compte dans la suite des projets, car les problèmes d'eau, d'électricité et de l'impraticabilité des routes dans certains endroits ont beaucoup perturbé le déroulement des activités de la mission.

1.2.4 L'enseignement et la formation en Equateur

1.2.4.1 Le niveau éducatif de la population en Equateur

La population de l'Equateur compte parmi les moins instruites de la RDC: 24,6 % de non-instruits contre 20,1 % au niveau national.

La population âgée de 15 ans et plus a accompli 5,6 années d'études contre 6,9 au niveau national.

37,4% des habitants de la province ont atteint le niveau secondaire et 1,1% le niveau universitaire, contre 44,8% et 3,2% respectivement au niveau national.

En outre, l'écart entre ville et campagne continuera à se creuser : en ville, une partie croissante des jeunes fréquentera l'école jusqu'à 9 ans ou plus, tandis qu'à la campagne, il sera difficile de scolariser tous les enfants et de les garder à l'école jusqu'à la fin du primaire (6 ans).

1.2.4.2 L'enseignement primaire et post primaire, EPSP

Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est extrêmement bas, il se situe en dessous de la moyenne nationale.

Ce fait doit être pris en compte pour la bonne implantation du projet. L'offre d'enseignement et de formation technique et professionnelle doit être examinée au cours du projet afin d'optimiser l'accès aussi jeunes ayant eu un parcours scolaire interrompu.

Effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire

Equateur II (Sud Ubangi, Gemena)

Niveau	Garçons	Filles	Total
1 ^{ère}	53.402	43.861	97.263
2 ^{ème}	39.923	31.947	71.870
3 ^{ème}	34.361	27.276	61.637
4 ^{ème}	29.802	22.567	52.369
5 ^{ème}	25.536	17.709	43.245
6 ^{ème}	19.014	11.859	30.873
Total	202.038	155.219	357.257

Equateur IV (Mongala, Lisala)

Niveau	Garçons	Filles	Total
1 ^{ère}	44.353	39.773	84.126
2 ^{ème}	31.764	28.798	60.562
3 ^{ème}	28.968	26.127	55.095
4 ^{ème}	25.011	21.726	46.737
5 ^{ème}	21.463	17.363	38.826
6 ^{ème}	17.298	11.989	29.287
Total	168.857	145.776	314.633

Source : statistiques du Ministère de l'EPSP

Une observation rapide démontre que le nombre des filles est inférieur à celui des garçons, mais que la part des filles au total diminue sur le parcours scolaire de 45 % à 38 %, en Province éducationnelle II (Sud Ubangi), et de 47 % à 41 % en Province éducationnelle IV (Mongala). On peut estimer que seulement un tiers des élèves termine la 6^{ème} classe du primaire. Toutefois, le calcul n'est pas tout à

fait fiable pour en tirer des conclusions générale, étant donné qu'il s'agit de chiffres d'une seule année, il ne s'agit pas d'une observation d'une « cohorte », alors d'une même classe dès le niveau de 1^{ère} jusqu'au niveau de 6^{ème}.

Effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire (total)

(Toutes filières confondues : secondaire général, secondaire normal, secondaire technique, secondaire professionnel, secondaire arts et métiers)

Equateur II (Sud Ubangi, Gemena)

Niveau	Garçons	Filles	Total
1 ^{ère} année	18.375	8.820	27.195
2 ^{ème} année	15.093	6.234	21.327
3 ^{ème} année	13.766	5.055	18.821
4 ^{ème} année	11.140	3.736	14.876
5 ^{ème} année	8.734	2.695	11.429
6 ^{ème} année	8.400	2.253	10.653
Total	75.508	28.793	104.301

Equateur IV (Mongala, Lisala)

Niveau	Garçons	Filles	Total
1 ^{ère} année	11.952	6.866	18.818
2 ^{ème} année	9.069	4.358	13.427
3 ^{ème} année	7.796	3.309	11.105
4 ^{ème} année	6.305	2.175	8.480
5 ^{ème} année	4.692	1.619	6.311
6 ^{ème} année	4.426	1.334	5.760
Total	44.240	19.661	63.901

Source : statistiques du Ministère de l'EPSP

En observant les effectifs par niveaux, on relève aussi au secondaire, une forte diminution des effectifs entre la 1^{ère} année et la 6^{ème}. Les effectifs de la 6^{ème} classe n'atteignent que 39 % de ceux de la 1^{ère} classe du Secondaire, en Province éducationnelle Equateur II (Sud Ubangi), et 31 % en Province éducationnelle Equateur IV (Mongala).

La part des filles au total pour l'ensemble du Secondaire n'est que 28 % en Province éducationnelle Equateur II (Sud Ubangi) et de 31 % en Province éducationnelle Equateur IV (Mongala). En outre, la réduction en effectifs sur les 6 années du Secondaire est beaucoup plus marquée pour les filles que pour les garçons (74 % en Province éducationnelle Equateur II et 80 % en Province éducationnelle Equateur IV).

Tableau comparatif : Effectifs d'élèves au Secondaire : général versus normal, technique et professionnel

Equateur II (Sud Ubangi, Gemena)

Type d'enseign.	Garçons	Filles	Total
Sec. Général	46.749	19.833	66.582
Sec. Normal	13.808	5.139	18.947
Sec. Technique	14.300	3.757	18.057
Sec. Professionnel	637	28	665
Sec. arts & métiers	14	36	50
Total Secondaire	75.508	28.793	104.301

Equateur IV (Mongala, Lisala)

Type d'enseign.	Garçons	Filles	Total
Sec. Général	24.866	12.726	37.592
Sec. Normal	11.190	4.693	15.883
Sec. technique	7.444	2.063	9.507
Sec. Professionnel	724	177	901
Sec. arts & métiers	16	2	18
Total Secondaire	44.240	19.661	63.901

Même constat ici que pour les chiffres du primaire : le calcul n'est pas généralisable, étant donné qu'il s'agit de chiffres d'une seule année. Il ne s'agit pas du suivi d'une « cohorte », alors d'une même

classe dès le niveau de 1ère jusqu'au niveau de 6ème.

Une comparaison rapide entre les effectifs du Secondaire général et ceux des enseignements secondaires spécialisés (normal, technique, professionnel, arts et métiers) traduisent les points suivants :

En Province éducationnelle Equateur II (Sud Ubangi), près des 2/3 des élèves (64 %) fréquentent le secondaire général, le choix des parents et des élèves est évident. En Province éducationnelle Equateur IV (Mongala), cette préférence est moins prononcée (56 %).

Pour les filles, la préférence pour le Secondaire général est encore plus marquée : 69 % en Province éducationnelle Equateur II (Sud Ubangi) et 65 % en Province éducationnelle Equateur IV (Mongala).

L'enseignement technique représente moins d'un tiers seulement (27 %) de l'enseignement secondaire général, pour Equateur II, et ¼ (25 %) pour Equateur IV.

L'enseignement professionnel n'a pas significatif ; ses effectifs représentent 1 % de ceux de l'enseignement secondaire général, pour Equateur II, et 2,4, pour Equateur IV. L'enseignement secondaire « arts et métiers », potentiellement utile comme l'enseignement professionnel, n'attire ni 1 % des élèves. Il est fort probable que les effectifs en personnels dépassent ceux des élèves inscrits.

1.2.4.3 Les établissements ETFP dans la zone ciblée

Les différents établissements relèvent des différents ministères techniques concernés et peuvent être décrits comme suit :

- Des Centres scolaires qui combinent l'enseignement secondaire général (littéraire, scientifique Biologie-Chimie ou Mathématiques) avec l'enseignement technique et parfois aussi professionnel
- Des Ecoles techniques proprement dites, avec une sélection de filières : agricoles, industrielles, commerciales etc. Pour ce type d'établissement, on parle des Instituts techniques agricoles, des Instituts techniques industriels et des Instituts techniques et professionnels
- Des Centres de Promotion Sociale sont des centres qui combinent l'alphabétisation, un cycle d'éducation non-formelle accélérée de quatre ans, avec la formation professionnelle. L'administration des Affaires Sociales gère une série de tels établissements.
- Des Centres de Formation Professionnelle : il y en a un petit nombre appartenant à l'administration de la Jeunesse et des Sports, mais pas en opération, selon les observations de l'équipe de formulation.

Les deux premiers types d'écoles sont selon leur statut

- Soit publics non conventionnés, alors ils dépendent directement de l'administration EPSP au niveau du Sous-Province
- Soit publics conventionnés catholiques, protestants, islamiques ou autres
- Soit privés

Une étude faisant l'état de lieu, incluant un inventaire, des photographies et la géolocalisation des établissements ETFP de la zone ciblée a été faite en mai 2013.

Cette étude a permis de rassembler de nombreuses informations fort utiles pour pouvoir cibler l'opérationnalisation de l'intervention EDUEQUA.

- Etablissements visités : environ 150, comptant 11.000 élèves.
- La participation des filles dans l'ETFP : sur l'ensemble des 154 établissements, il y a 4.780 élèves dont 1.025 filles (= 21,4 %) dans le district du Sud Ubangi (Gemena) et 6.249 élèves dont 1.304 filles (= 20,9 %) dans le district de la Mongala (Lisala)
- La filière agriculture est la plus répandue, ce qui correspond au caractère rural des deux Districts : 31 écoles sur 84 dans le district du Sud Ubangi (36,9 %) et 27 écoles sur 70 dans le district de la Mongala (38,6 %), surtout à l'extérieur des villes. Si on ajoute les écoles qui offrent la filière vétérinaire, 4 au Sud Ubangi et 2 à la Mongala, le pourcentage pour les filières agriculture-élevage s'élève à 41,7 % pour le Sud Ubangi et à 41,4 % pour la Mongala.
- Les filières techniques sont concentrées dans les trois villes Gemena, Lisala et Bumba.
- La filière coupe-couture est fonctionnelle dans plusieurs écoles catholiques, situées dans les trois villes. La filière coupe-couture existe aussi dans plusieurs Centres de promotion sociale, appartenant au réseau de la Division provinciale des Affaires Sociales.
- La menuiserie est pratiquée dans un grand nombre d'établissements (une vingtaine par district), comptant cependant des effectifs maigres (cas du territoire de Bongandanga avec 10 établissements).
- Les filières rarement rencontrées dans l'ensemble sont: l'électricité, la maçonnerie, la construction, la nutrition, l'informatique, la mécanique-auto diesel et vétérinaire.
- Une partie des institutions susmentionnées ne font pas partie des institutions indiquées dans les statistiques de l'examen d'état (EXETAT).

La mission de géolocalisation a apporté un premier aperçu global sur l'état des infrastructures des établissements qui conditionnera le projet.

- Plus de 85% des établissements visités opèrent dans leur propre espace et sont aussi propriétaires de locaux ; les autres écoles (moins de 15%) sont locataires. Les écoles locataires fonctionnent fréquemment dans les après-midis au sein des écoles primaires, assainies ou appartenant à la même coordination que celles-ci.
- L'enseignement technique fait face à de nombreuses difficultés : locaux (salles de classes et bureaux) en état de délabrement avancé, problèmes d'équipements et d'ateliers, ainsi que les questions d'accès à l'eau et à l'électricité. La situation des établissements semble plus alarmante dans le district de la Mongala qu'en Sud-Ubangi.

1.2.4.4 L'insertion socioprofessionnelle des sortants des établissements ETFP

Une étude a été menée à Gemena et Lisala sous l'autorité de l'UCAG EPSP en avril 2013 avec la collaboration, des autorités locales EPSP

Résultats de l'enquête auprès des sortants de Gemena :

- 77% des sortants obtiennent le diplôme
- 16% poursuit des études supérieures
- 56% a une occupation professionnelle
- 13% est sans emploi et 14% ne donne pas d'information

Résultats de l'enquête auprès des sortants de Lisala :

- 81% des sortants obtiennent le diplôme

- 20% poursuit des études supérieures
- 32% a une occupation professionnelle
- 8% est sans emploi et 40% ne donne pas d'information

On peut aussi constater que :

- 60% des sortants en AGRI déclarent vouloir poursuivre leurs études au niveau supérieur
- Les chauffeurs se trouvent plutôt sans travail. Quelques-uns se sont installés comme indépendant.

1.2.5 La gouvernance des secteurs Education, Affaires Sociales et Jeunesse et Sports

1.2.5.1 L'administration territoriale et l'administration du secteur éducation

Il est intéressant de mettre en parallèle l'administration territoriale et celles de l'EPSP pour bien percevoir les nuances de chacune d'elles dans le processus de décentralisation en cours.

Administration territoriale		Administration EPSP	
Province	5 Districts au total Nord- et Sud Ubangi, Mongala, Equateur, Tshuapa	Sans équivalent à ce niveau	5 Provinces éducationnelles Equateur I à V
District Sud Ubangi (Gemena)		Province éducationnelle Equateur II	
Territoires	4 Territoires : Gemena Libenge Kungu Budjala	10 sous-divisions provinciales de l'EPSP	Gemena I, Gemena II, Gemena III Budjala I, Budjala II, Libenge Zongo Kungu I, Kungu II et Kungu III
District Mongala (Lisala)		Province éducationnelle Equateur IV	
Territoire	3 Territoires : Bumba Lisala Bongandanga (au Sud du fleuve)	7 sous-divisions provinciales de l'EPSP :	Bumba I, Bumba II Lisala I, Lisala II Bongandanga I, Bongandanga II et Bongandanga III

Le contexte spécifique au niveau institutionnel

Le Gouvernement provincial et le parlement provincial siègent à Mbandaka, tandis que les zones d'intervention du projet sont les deux Districts Sud Ubangi (Gemena) et Mongala (Lisala).

Les autorités sectorielles déconcentrées se trouvent à deux niveaux différents : pour les secteurs Affaires Sociales et Jeunesse et Sports, les administrations déconcentrées ont leurs bureaux à Mbandaka, tandis que pour le secteur éducation (EPSP), ce sont les « provinces éducationnelles », cinq au total pour la Province de l'Equateur. Pour la zone d'intervention du projet, les Districts Sud Ubangi et Mongala, ce sont les Provinces Educationnelles Equateur II et IV.

Les secteurs Affaires Sociales et Jeunesse et Sports ont tous les deux des bureaux tant à Gemena qu'à Lisala, appelées des « sous-divisions provinciales ».

Toutefois, le ou la coresponsable national du projet sera en lien constant avec la Commissaire Provinciale en charge de l'EPSP, autorité responsable du projet qui représente à la fois le gouvernement provincial et le Ministère national de l'EPSP.

Au niveau du District, l'autorité gouvernementale est le Commissaire de District. Ils sont nommés par le Gouverneur, tandis que les Administrateurs de Territoire sont en place depuis la période avant l'arrivée au pouvoir du président actuel.

La décentralisation administrative⁹

Les fondements légaux de la décentralisation se basent sur la constitution de 2006, les lois de 2008 portant sur la libre administration des Provinces, la Conférence des Gouverneurs de Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), et la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (mai 2010).

En 2008, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel (MEPSP) a été choisi comme un des quatre ministères pilotes pour l'application des principes de la décentralisation à travers une réforme du ministère. Depuis, le processus de restructuration a évolué très lentement. A l'heure actuelle, le niveau central reste encore fort impliqué dans les décisions au niveau provincial et la décentralisation proprement dite est loin d'être effective.

Les gouvernements provinciaux ont, en théorie, la responsabilité exclusive sur quatre domaines : l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural.

La division provinciale EPSP (= la province éducationnelle – située au même niveau que le District administratif) est censée gérer l'enseignement d'un point de vue administratif, pédagogique et financier et de coordonner les activités dans toute la province éducationnelle. Elle est également chargée de mettre en application les instructions de la politique éducationnelle provenant à la fois de la hiérarchie centrale mais également du niveau provincial.

Les sous-divisions sont chargées de la coordination de l'administration publique des écoles, du personnel enseignant et administratif au niveau des entités locales. Le directeur de la sous-division (le « sous-PROVED ») exécute les décisions émanant de sa hiérarchie, il supervise les écoles de tous les réseaux (public non conventionné, public conventionné catholique, protestants etc., privé) et il gère directement les écoles du secteur public (écoles publiques non conventionnées).

1.2.5.2 La Province éducationnelle Equateur II (District Sud-Ubangi, Gemena)

Les bureaux de la Province éducationnelle Equateur II sont composés de 56 agents dont 41 mécanisés payés, 15 mécanisés non payés. Parmi les 56 agents se trouvent 6 femmes, essentiellement des secrétaires. La plupart des agents sont, comme partout ailleurs dans la fonction publique, en âge de partir à la retraite.

Les frais de fonctionnement reçus par le gouvernement s'élèvent à 400.000 FC/ mois. Les salaires, eux, varient autour de 70.000 FC/mois.

En ce qui concerne les différentes collaborations ou concertations avec les autres acteurs institutionnels, il y a le Comité provincial qui comprend le PROVED, le SECOPEP, l'IPP, le SERNIE, les sous-divisions, toutes les coordinations (catholique, protestante etc.), le représentant des parents et le représentant des syndicats. Le Comité provincial se réunit d'office une fois par an en début d'année et selon l'actualité et en tant que de besoin. Ce Comité est limité au secteur EPSP et il n'implique ni les Affaires sociales ni la Jeunesse et Sport, ni les organisations du secteur économique

⁹ Mission de cadrage CTB réalisée en 2013

comme la FEC (malgré l'existence de la convention de partenariat avec la FEC – Fédération des Entreprises du Congo. Le Comité provincial traite aussi bien de l'enseignement primaire, du secondaire général que du secondaire technique.

Effectifs de l'inspection EPSP : Un Inspecteur provincial principal - IPP, et un Inspecteur provincial principal adjoint - IPPA spécifique à l'ETFP.

Il y a 7 inspecteurs chefs de pool pour le Primaire et 6 pour le Secondaire. Aucun de ces 6 ne dispose d'une formation technique.

Le nombre d'inspecteurs itinérants est de 20 dont 2 sont supposés 'avoir bénéficié d'une formation technique.

L'IPP reçoit 360.000 FC/ mois pour les frais de fonctionnement de la part du gouvernement central. Les salaires sont de 50.000 FC/ mois. A cela s'ajoute les quotités des écoles (ce qui peut s'élever dans la pratique entre 4 et 5 millions de FC/ an).

1.2.5.3 La province éducationnelle Equateur IV (District Mongala, Lisala)¹⁰

La Division Provinciale de l'Equateur IV compte 63 agents, parmi lesquels 16 agents qualifiés (qui disposent d'un grade supérieur) et 14 femmes. Sur les 63 fonctionnaires seuls 14 sont mécanisés : ce sont les agents sous statut qui sont des fonctionnaires immatriculés dans la fonction publique. Les 49 agents restants sont non mécanisés et souvent non payés ce qui entraîne un absentéisme accru parce qu'ils travaillent ailleurs.

Sur le plan financier, la Division provinciale reçoit des frais de fonctionnement mensuels de la part du Gouvernement central. Ces frais de fonctionnement s'élèvent à 400.000 FC/ mois et sont considérés comme insuffisants.

Le bâtiment qui héberge le Directeur de la Province éducationnelle (PROVED) est en décrépitude. La construction d'un nouveau bâtiment est en cours dans le cadre du projet UCAG EPSP.

A côté des comités de gestion, le PROVED s'est également attelé à la mise en place des Unités Formation-Emploi dans chaque établissement. Toutefois, aucune de ces unités ne semble fonctionner.

Effectif de l'Inspection EPSP : Un Inspecteur provincial principal-IPP et un Inspecteur provincial adjoint spécifique pour l'ETFP et différents Inspecteurs chefs de pool

Au niveau de la province éducationnelle Equateur IV, il y aurait 16 inspecteurs itinérants pour le primaire et 15 pour le secondaire. Parmi les 15 itinérants seuls 2 ont une formation technique (en agronomie). Lors de la mission de l'expert CTB en Gouvernance, en 2013, il était question d'avoir 14 nouveaux inspecteurs itinérants tous formés en ETFP. Il devrait y avoir: 11 nouveaux agronomes, 1 en mécanique générale, 1 en électricité, 1 chargé en technique commerciale. Ces nouveaux inspecteurs itinérants sont en attente de l'organisation par le gouvernement central de la formation initiale avant de prendre fonction.

Au niveau de la division provinciale, l'IPP a donné l'information que le financement octroyé par le gouvernement central s'élève à 360.000 FC/mois.

1.2.5.4 Le secteur Affaires Sociales au District Sud Ubangi

Le district du Sud-Ubangi compte un bureau du district des affaires sociales (appelé BURAS) et au niveau de chaque territoire l'on trouve un bureau de la permanence sociale.

Dans chaque territoire il y a un centre de promotion sociale qui constitue l'unité de base de la structure des Affaires sociales. « Les vrais travaux se font dans les centres ». Dans chaque centre, les activités

¹⁰ Mission de cadrage CTB réalisée en 2013

menées sont: l'assistance sociale, la promotion sociale, l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

La formation professionnelle supervisée par le MAS est de deux types : Formation générale en technique professionnelle ou artisanale en accéléré (entre 6 mois et un an) et la Formation générale en technique professionnelle ou artisanale dans un cycle normal (3 ans + un an de pratique (+- stage)). Les formations données concernent surtout la coupe et couture et la menuiserie.

Les relations et les contacts avec le PROVED ont lieu notamment en ce qui concerne les enfants vulnérables qui doivent passer le TENAFEP. Une dérogation de gratuité est introduite par les affaires sociales au PROVED pour ces enfants vulnérables. Avec l'IPP, il arrive que les inspecteurs organisent les formations pour les éducateurs des centres de promotion sociale (volet formation professionnelle).

A Lisala et à Bumba, des centres de promotion sociale existent au même endroit que les bureaux des divisions locales des Affaires Sociales.

L'administration des Affaires Sociales organise l'alphabétisation, le rattrapage et la formation professionnelle, cette dernière sous deux formes : quand il y a une structure propre aux Affaires Sociales, il s'agit d'un Centre de Promotion Sociale ; par contre, quand la structure est privée, on parle d'un Centre de Formation professionnelle.

1.2.5.5 Le secteur Affaires Sociales au District de La Mongala

Le bureau des affaires sociales au niveau du Territoire de Lisala est dirigé par un directeur assisté d'un secrétaire. Un Centre de promotion sociale fonctionne dans le même bâtiment ainsi que sur le terrain extérieur. La durée de la formation est de 3 ans et elle inclut une formation de base en coupe-couture, la vente à l'étalage, la nutrition/pâtisserie, l'informatique et une formation de base « aide accoucheuse ».

Le bâtiment (3 salles) a été réhabilité il y a 4 ans par le programme BESECO (exécuté par Caritas).

Le centre de formation compte 42 élèves-apprenants au total, il y a 12 enseignants-formateurs et autres personnels, la majorité très âgés. La formation dure 4 ans et le minerval est de 50.000 FC par semestre = 400.000 FC sur les 4 ans, une somme importante pour la population locale. Les élèves doivent apporter de l'huile palmiste qui est vendue par le Centre pour générer des revenus. 1 bidon a une valeur de 2.000 FC.

1.2.5.6 Le secteur Jeunesse et Sport au District Sud-Ubangi

Dans tout le district du Sud-Ubangi, il y est annoncé un centre de formation professionnelle qui dépend directement de la Jeunesse et Sport près du Lac Ndumba mais de fait il n'existe pas. Les activités ont déjà cessées en 2011. 15 personnes ont participé à une formation en agriculture (agronomie et cultures), d'une durée totale de 3 ans, menant au Brevet d'études professionnelles.

Un grand champ (de 3 ha ou 30 ha ?) sur le site appartient au secteur Jeunesse et Sports et il est exploité par les personnels de la sous-division – 2 enseignants et même 6 travailleurs. En outre, la sous-division de la Jeunesse et du Sport dirige à Gemena les Maisons d'apprentissage professionnel (les MAP), où on enseigne la coupe et couture.

1.2.5.7 Le secteur de la Jeunesse et du Sport au District Mongala

Le secteur Jeunesse et Sport dispose de deux centres de formation pour tout le district, dont un situé à Lisala et l'autre situé à Bumba. Les formations données à Lisala sont l'auto-mécanique diesel, l'auto-école, la plomberie-sanitaire. Celles données à Bumba sont l'auto-diesel et l'électricité. Lors de sa visite, 42 apprenants étaient en formation contre 102 l'année précédente. Cette diminution serait due notamment au fait que les élèves étaient insatisfaits, car ils étaient venus au centre, mais ils n'avaient pas de cours, parce que les éducateurs non payés étaient absents. Aucune formation ne semble avoir lieu. Une partie du bâtiment a été transformé en logement pour le directeur du Sport.

Les responsables nous informent que le Centre de formation de Lisala accueille chaque année 40 – 50 jeunes, pour une formation d'une durée de 3 ans. En première classe il y a 6 apprenants, en deuxième classe 2. Les autres ne sont pas venus parce qu'ils n'ont pas payé le minerval (3.000 FC par mois). Un seul jeune est présent, le fils d'un policier qui a été muté ici à Lisala.

Quant au centre de formation à Bumba, nous n'avons pas trouvé la preuve qu'il soit en opération.

1.3 Conclusions sur la situation du secteur ETFP dans les 2 districts concernés au moment de la mission de formulation

Le secteur « enseignement et formation technique et professionnelle » a peu de poids dans les deux Districts du Sud Ubangi et de la Mongala. Les observations suivantes se limitent aux endroits visités lors de la mission de formulation en 2014 : Gemena et Bwamanda dans le District du Sud Ubangi, Lisala et Bumba dans le District de la Mongala.

Marché du travail et besoins en qualifications : Le marché du travail est difficile et il y a très peu d'employeurs potentiels dans le secteur formel. Toutefois, des besoins et potentiels limités existent : on observe des ateliers où on produit des meubles, répare des motos, des vélos et en moindre mesure des camions et des voitures, des ateliers de construction métallique et de soudure. Comme unités de production, il y a des moulins à grains et des décortiqueuses de riz, des unités de traitement des noix de palme et d'hévéa.

Filières : Les filières qui ont un potentiel d'emploi, sont les suivantes, selon les observations de l'équipe de formulation :

- la coupe-couture, au mieux quand elle est enrichie des notions du stylisme de mode
- les métiers de la construction : maçonnerie, menuiserie, charpente, bétonnage, électricité domestique. Très peu de filières « construction » ont été observées par l'équipe de formulation. Des projets de construction sont en cours à Gemena et aux alentours (postes de santé, quelques projets des particuliers) et un boom de construction par des particuliers était constaté à Bumba. L'utilisation des presses à briques pour produire des briques compressées est possible. Une unité existe cependant.
- les métiers de la mécanique-électricité-électronique pour la maintenance des motos, des moteurs de hors-bord ou des camions et dans une moindre mesure de voitures
- la nutrition et les services de restauration et d'hôtellerie (« hôtesse d'accueil ») : il y a quelques 'guest house', des hôtels très modestes et la pratique du catering pour des réunions, séminaires et les employés de bureaux
- l'agriculture et le petit élevage, mais sous condition que les élèves et apprenants aient la possibilité et l'objectif d'appliquer les techniques apprises au sein de exploitation familiale
- la production de biocarburant, l'installation des équipements et réseaux électriques, l'entretien des groupes électrogènes, l'installation des panneaux solaires et des transformateurs, l'entretien de ces équipements

La place de l'ETFP dans l'enseignement : Après l'enseignement primaire, une partie des enfants qui continue leur éducation ou formation. C'est l'enseignement général qui joue un rôle prépondérant, tandis que les différentes voies d'enseignement technique et professionnel et de formation professionnelle sont peu estimées et les effectifs peu nombreux. L'écart entre les centres urbains et les zones rurales est important. En ville, une partie importante des élèves poursuit sa scolarité, tandis qu'à la campagne, bon nombre d'enfants n'achève pas la scolarité de base. En moyenne, la moitié des enfants en âge scolaire reste en dehors de l'école et la déperdition scolaire entre la première et la sixième classe est importante.

Prévalence de l'enseignement technique et du cycle long : Quand on regarde l'ensemble ETFP, on constate qu'en termes quantitatifs, c'est l'enseignement technique du cycle long (de quatre ans, de la 3^{ème} à la 6^{ème} du Secondaire) qui absorbe le plus grand nombre d'élèves et de jeunes. L'enseignement professionnel du cycle court (de trois ans, de la 3^{ème} à la 5^{ème} du Secondaire) n'accueille qu'entre 5 % et 10 % des élèves dans l'enseignement technique.

- La formation professionnelle, telle qu'offerte par les Centres de Promotion Sociale du Ministère des Affaires Sociales et les Centres de Formation Professionnelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, n'accueille qu'un public restreint de quelques centaines d'apprenants. Malgré les effets de désertion très marqués, l'offre de formation proposée couvre le cycle complet de trois ou 4 ans.
- Par contre, on note l'existence de sessions de formation courtes, dont la partie pratique de six à neuf mois est suivie d'un stage professionnel d'une durée variant de un à trois mois qui de plus prépare les apprenants au marché du travail et à l'accès à l'emploi. Ces formations sont organisées dans les règles par les opérateurs sociaux appartenant aux congrégations religieuses. L'INPP, l'opérateur public de formation professionnelle, propose, quant à lui, des sessions de formation courtes par le biais de modules de un, trois ou six mois.
- Selon les informations recueillies, le taux d'insertion est relativement élevé et les organisateurs et formateurs ressentent une certaine responsabilité pour trouver un emploi aux participants à la formation. Miser sur les formations courtes permet aussi de rentabiliser l'investissement, en augmentant le nombre de participants à la formation.

Formation pratique : En règle générale, la formation pratique n'a pas lieu où elle est marginalisée, à l'exception des exemples mentionnés dans le paragraphe précédent. Dans l'enseignement technique, le temps alloué à la formation pratique dans les ateliers se limite normalement à une demi-journée par semaine. Encore faut-il avoir la matière d'œuvre et les outils et équipements nécessaires. L'absence de courant électrique n'explique pas tout. Il y a plusieurs facteurs qui interviennent, tels que l'approvisionnement en matière d'œuvre, la vente des produits, la maîtrise du métier par les enseignants et formateurs techniques etc.

Stages et « professeurs invités » : Même si la partie pratique de l'ETFP est sous-estimée, une bonne partie des élèves effectue des stages pratiques en entreprise, et même celles relevant de l'économie informelle. C'est un point fort qui mérite d'être valorisé. Dans certains cas, du personnel extérieur, des ingénieurs plutôt que des praticiens, sont engagés par les établissements ETFP comme « professeurs invités ». Certains d'entre eux, issus du monde du travail, peuvent témoigner et s'appuyer sur les réalités du terrain.

Insertion : Les sortants de l'ETFP ne bénéficient pas d'un accompagnement pour accéder à l'emploi. Toutefois, certains liens informels fonctionnent, comme par exemple, à Gemena, des sortants de la formation ont été mis en relation avec des anciens élèves qui s'étaient établis dans plusieurs quartiers de la ville.

Secteur économique : Il n'y a aucun service qui appuie la création d'emploi, de micro et de petite entreprise. Le secteur économique est finalement peu organisé.

- Un bureau de la FEC - Fédération des Entreprises du Congo existe à Gemena, mais il est dominé par un seul entrepreneur.
- L'INPP entretient une antenne à Gemena qui offre des formations courtes en bureautique et comptabilité par ordinateur, adressées aux entreprises formelles et aux administrations. Malheureusement, le petit groupe électrogène venait d'être volé lors de la mission de formulation.
- Il n'y a aucune plantation moderne qui pourrait servir de pourvoyeur d'emploi à proximité de Gemena, Lisala et Bumba. Les plantations fonctionnelles sont excentrées et l'équipe de formulation n'a pas eu la possibilité de les visiter sur le terrain. D'où la

nécessité de mener une étude plantations-zones de leur implantation lors du démarrage du projet.

- La crainte des opérateurs économiques de faire l'objet d'ingérence et de subir, de l'administration, quelconque exaction, constitue un facteur qui rend difficile toute concertation sur l'offre et la demande en formation et la qualification des ouvriers. Ainsi, les entreprises essaient de demeurer dans l'économie informelle plutôt que d'opter pour des voies plus formelles. Parfois cependant, les organisations du secteur économique assument elles-mêmes des fonctions administratives, comme par exemple : l'association des taxis-motos de Lisala, forte de 400 membres sur 700 chauffeurs de taxi-moto au total, qui émet des plaques d'immatriculation pour ses membres et souscrit une assurance de groupe auprès de la SONAT, la société nationale d'assurance.

Administrations : Les administrations impliquées dans l'ETFP-emploi semblent occupées par d'autres priorités, comme par exemple l'affectation du personnel, aux finances etc. Elles ne semblent pas toujours animées par le sens du devoir et du service rendu aux établissements ETEFP, aux élèves, parents et personnels de gestion et d'enseignement-formation. Nous craignons que les activités de sensibilisation en faveur de la bonne gouvernance ne permettent pas, à court terme, de modifier sensiblement ces comportements.

Filles : La part des filles dans l'ensemble du Secondaire n'est que de 28 % pour le Sud Ubangi et 31 % pour la Mongala. En outre, la réduction en effectifs sur les 6 années du Secondaire est beaucoup plus marquée pour les filles que pour les garçons (74 % pour le Sud Ubangi et 80 % pour la Mongala. Dans l'enseignement technique, la part des filles chute à 21%, pour ne représenter que 4% dans l'enseignement professionnel.

- Le nombre très restreint de filières fournit une explication rationnelle de la faible participation des filles. La coupe-couture constitue la filière dominante. Toutefois, « formation » n'équivaut pas « insertion » : les personnes qui exercent le métier sur les marchés sont souvent des hommes, tandis que les femmes travaillent dans leur foyer.
- Les filles sont en outre exposées à une discrimination selon les règles et coutumes ethniques qui ont encore une influence forte en Equateur.
- Le phénomène des grossesses précoces contribuent de plus à la déscolarisation des filles. En cas de grossesse, elles sont souvent contraintes de quitter l'école. (D'après un interlocuteur, 6 filles sur 10 en état de grossesse quitteraient l'enseignement durant le cycle secondaire.)
- Les autres filières où les filles ont théoriquement un accès facile, sont la nutrition, « hôtesse d'accueil », la bureautique et la comptabilité par ordinateur (pourvu qu'il y ait du courant électrique) ainsi que les formations dans le secteur de la santé. Pour les zones rurales, la formation en agriculture et le petit élevage se révèlent aussi de bonnes options pour les filles.
- Ceci n'exclut pas que les filles se lancent de plus en plus dans les filières dites « masculines », telles que la construction (maçonnerie, électricité domestique), ainsi que les filières liées aux nouveaux équipements comme l'utilisation du biocarburant pour la génération d'électricité, l'installation et la réparation des panneaux photovoltaïques etc.¹¹

Un tableau récapitulatif, en annexe, reprend les constats principaux et les réponses concrètes proposées dans le cadre du projet EDUEQUA.

¹¹ Voir analyse et approches proposées au chapitre 6.2.

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Prendre en compte le système Enseignement/ETFP dans ses éléments constitutants au niveau des districts

Partir d'une vue globale sur le système Enseignement/ETFP au niveau des districts permet de tenir compte des éléments essentiels pour arriver à améliorer le fonctionnement des établissements ETFP (écoles et centres de formation) ciblés. Il s'agira, en effet, de donner un appui aux différents éléments du système ainsi qu'aux interrelations pertinentes entre ces éléments, en tenant compte des mandats respectifs, et cela afin d'un bon fonctionnement des établissements concernés.

Le système Enseignement/ETFP est constitué de 3 piliers qui sont en interrelations constantes. Les piliers regroupent les différentes parties prenantes du secteur. Ils devraient assurer un équilibre de pouvoir entre les parties prenantes dans le système comme illustré dans Figure 1.

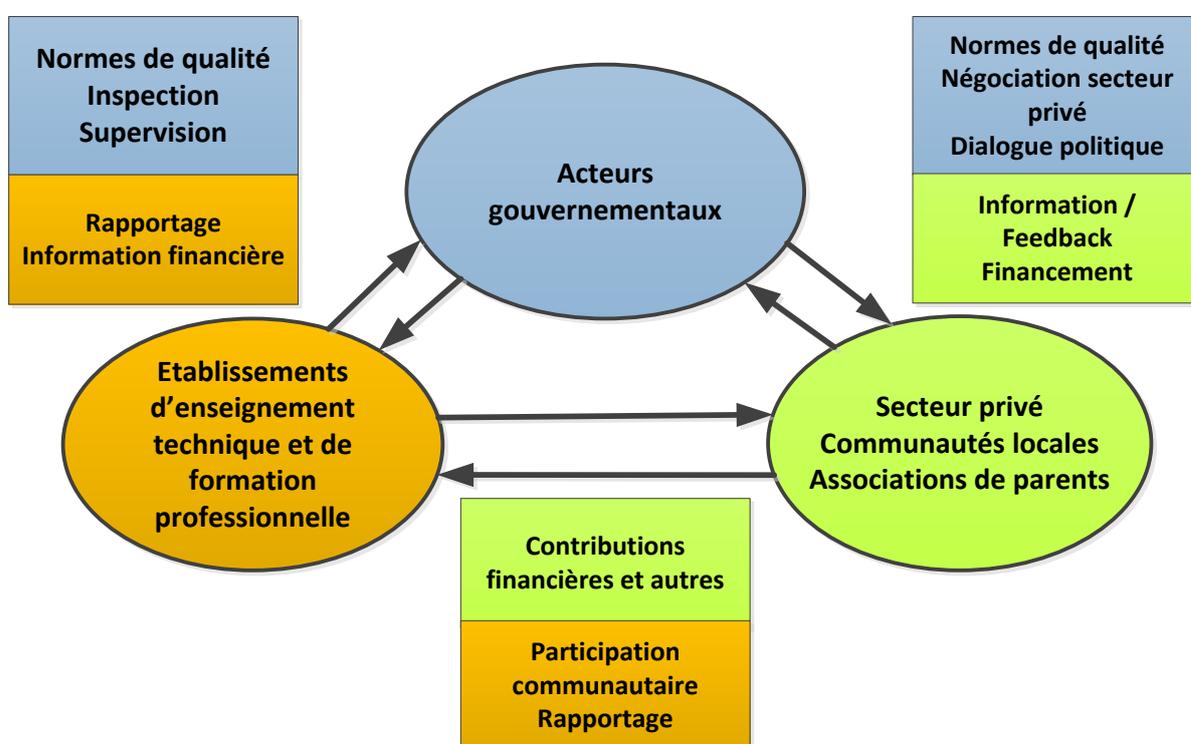


Figure 1 : Les parties prenantes les plus importantes dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et leurs interactions

Le secteur de l'éducation et le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, comme tout autre secteur de développement, s'inscrit dans une organisation sociale plus large et complexe. Un secteur ne peut fonctionner que quand son environnement, la société plus généralement, le permet. Un projet de développement qui se concentre uniquement sur les institutions opérationnelles (les établissements ETFP) néglige les relations structurelles qui doivent exister avec d'autres institutions. Toute amélioration au niveau des établissements particuliers doit être portée par un environnement propice. Des améliorations isolées ne permettent pas de modifications structurelles du système plus large et sont condamnées à disparaître aussitôt que le projet d'appui prend fin.

Les 3 structures ou entités sociales complexes sont déterminées par les relations qu'elles maintiennent (ou pas) avec les autres parties prenantes. La Figure 1 décrit schématiquement les fonctions et les relations principales qui existent entre les 3 groupes d'acteurs dans le sous-secteur. Un projet d'appui à l'ETFP dans un district, doit non seulement renforcer l'ensemble des acteurs individuellement (appui organisationnel interne) mais apporter aussi une attention particulière aux

relations que chaque acteur devrait développer avec les autres parties prenantes (appui organisationnel externe et appui institutionnel). Bien évidemment, cette liste n'est pas exhaustive et ne traite pas de tous les détails, mais elle esquisse seulement les principes généraux.

Les structures principales qui portent le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle peuvent être décrites comme suit :

1. Dans le cadre de la RDC et sa politique de décentralisation, il y a l'autorité politique et technique constituée de différentes autorités et structures politiques. Bien qu'on se trouve dans un paysage complexe d'acteurs politiques divers et parfois très faibles, c'est sous l'autorité globale du gouvernement que fonctionnent les établissements d'enseignement et de formation, qu'ils soient publics, privés ou privés sans but lucratif (confessionnels en général). Le Gouvernement est aussi redevable à la population et particulièrement les parents, et devrait entretenir de fortes relations avec le secteur privé, qui constitue un acteur de poids dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. C'est le gouvernement avec ses ministères concernés à différents niveaux institutionnels qui est à la responsabilité de la régulation de la partie 'offre' de l'enseignement et de la formation.
2. D'autre part, il y a les établissements eux-mêmes. Les écoles sont les endroits où se rencontrent l'offre et la demande. Ce sont les écoles qui de fait fournissent l'enseignement et la formation aux élèves et qui en assurent la qualité. Ils appartiennent à l'offre, mais les directions et les enseignants occupent une place particulière dans le système. Ils sont d'une part contractuellement redevables à leur ministère de tutelle, d'autre part ils sont redevables aux élèves, à leurs parents et à la société plus globalement. Cette double responsabilité peut se révéler paradoxale, voire conflictuelle. Ceci s'observe particulièrement dans un pays où les enseignants se retrouvent repliés sur eux-mêmes car occupés principalement à assurer leur survie.
3. a) Troisièmement, il y a les élèves, leurs parents et la société civile au sens large du terme, qui constituent la partie 'demande' de l'enseignement. Ils doivent s'organiser de façon à obtenir de la qualité et de la pertinence dans l'enseignement. Ils devraient pouvoir parvenir à faire entendre davantage leur voix pour plus de transparence (dans les financements, les certifications, ...) afin de mieux comprendre le bien fondé des efforts qu'ils doivent fournir de leur côté aussi. Une société peu éduquée et généralement pauvre, est souvent peu organisée et n'a que peu de voix pour se faire entendre. C'est le pilier probablement le plus faible de l'ensemble du système.

b) Tout à fait spécifiquement dans le cadre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, il est clair que le secteur privé devrait jouer un rôle important. Il appartient au côté 'demande' que représentent les élèves et leurs parents, mais sa porte d'entrée est un peu différente. Du point de vue du secteur privé l'enseignement et la formation doivent livrer de futurs travailleurs avec le maximum de compétences possible. Ce pilier est très faible aussi, particulièrement en Equateur, où il n'existe presque pas d'industrie formelle. Les entrepreneurs locaux sont peu formés eux-mêmes et n'ont probablement que des réserves insuffisantes pour investir dans un enseignement qui ne portera ses fruits qu'à long terme pour eux.

Un appui au secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle devrait, en partant de cet angle, inévitablement aboutir à des résultats liés aux mandats, aux fonctions principales des 3 structures ou entités reprises. Il est donc intéressant de revoir les fonctions que les 3 piliers devraient remplir plus en détails:

Les fonctions principales des autorités gouvernementales

- Financer l'enseignement et la formation incluant les infrastructures et les équipements nécessaires

- Etablir des normes de qualité, pour l'enseignement en soi, pour l'organisation, pour le curriculum, etc.
- Organiser une certification de qualité qui valorise la formation et qui sera établie pour répondre aux besoins économiques et aux attentes du marché de l'emploi
- Recruter et gérer des enseignants de qualité. Etablir des normes de rapportage et de transparence
- Superviser et inspecter
- Uniformiser les procédures, contrôler les outils de gestion (ex : programme de comptabilité, programme de suivi pédagogique)
- Assurer une formation initiale et continue des directions et des enseignants
- Faciliter l'organisation des stages pratiques
- Lutter contre la fraude et la corruption

Les fonctions principales des établissements ETFP

- Assurer la qualité de l'enseignement (théorique et pratique)
- Organiser des stages, des travaux pratiques
- Assurer la dimension sociétale de l'enseignement : contribuer à la création d'une citoyenneté
- Assurer la sécurité des élèves dans et autour des établissements
- Rendre les écoles et les centres de formations financièrement accessibles aux élèves
- Instaurer les conditions d'un dialogue partenarial avec les parents – organiser un comité de parents.
- Associer les communautés locales dans le cadre d'une approche participative pour les impliquer davantage
- Créer les conditions d'une réelle transparence de l'information avec les autorités et avec les parents
- Améliorer la gestion pédagogique, administrative et financière des écoles.
- Organiser la formation continue interne des enseignants

Les fonctions principales des communautés locales, du secteur privé et associatif

- Appuyer les écoles en main d'œuvre pratique
- Exiger la sécurité des élèves
- Contrôler la performance et la transparence des écoles
- Approuver les plans annuels, y compris le plan financier, des écoles
- Suivre l'exécution des plans de gestion de l'école
- Faire connaître aux écoles les besoins du secteur privé
- Fournir des possibilités de stages
- Cofinancer les écoles

Pour qu'un appui au secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle soit efficace et efficient il doit aussi tenir compte, dans la mesure du possible, des acteurs externes (autres projets de développement, autres secteurs, intérêts privés internationaux, ...) présents dans les districts concernés. Il s'agira de situer leur importance en partant des entités et leurs mandats identifiés dans le système décrit ci-dessus.

Une intervention de développement dans le domaine de l'éducation technique et professionnelle ne peut vraiment pas se permettre de négliger les différentes parties prenantes, puisqu'elles forment un ensemble cohérent. Les résultats et activités concrets proposés plus loin s'inscrivent dans une perspective de développement des capacités des différentes parties prenantes dans le secteur dans le sens large qui dépassent les seuls établissements ciblés par l'intervention.

2.2 Constat et analyse des problèmes principaux comme base de la stratégie d'intervention

Comme décrit dans le chapitre 1, différents problèmes et des faiblesses tangibles affectent l'ETFP des districts du Sud-Ubangi et de La Mongala. Dans le tableau repris en annexe, ces problèmes et faiblesses sont décrits et confrontés à des pistes de solutions concrètes.

Une analyse des constats a mené aux éléments principaux repris ci-dessous :

2.2.1 Constat général

On constate un contexte d'extrême fragilité¹² à plusieurs niveaux dans la zone concernée :

- Absence, ou importantes carences, du pouvoir étatique
- Administration publique qui fonctionne sous des contraintes
- Les relations entre l'Etat et le privé, les communautés sont sous tension
- Le projet est confronté à des difficultés de mobilité étant situé dans deux districts excentrés de la capitale provinciale Mbandaka, géographiquement enclavés et avec une infrastructure routière déficiente
- L'alimentation en électricité et en eau ne sont pas assurés structurellement
- La sécurité des biens et des personnes n'est pas toujours assurée
- L'économie formelle est peu présente et précaire

2.2.2 Constats regroupés en fonction des éléments principaux du système ETFP

1. Les autorités gouvernementales ont des difficultés de différents ordres à assurer pleinement leurs tâches de régulation et de pilotage en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier.
 - a. Peu de collaboration structurée entre les institutions d'Etat
 - b. Autorités provinciales et autorités locales, géographiquement très éloignées
 - c. Des fonctionnaires (dont les enseignants) souvent âgés, peu compétents et mal payés
 - d. Des programmes d'enseignement technique très théoriques
 - e. Organisation de stages inadéquatement règlementée
 - f. Mauvaise structuration de l'adéquation entre l'offre de formation et la réalité du monde du travail
 - g. Une stratégie 'genre' insuffisamment définie
 - h. Relations presque inexistantes avec le monde économique
 - i. Sous-financement

¹² DGD – CTB, Note stratégique Situations de fragilité

2. Les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle ne donnent pas des formations de qualité par rapport à la pratique professionnelle
 - a. Manque de formalisation et de structuration de l'organisation
 - b. Pas de plan de gestion (pédagogique, financière, RH, maintenance, ...) dans les établissements
 - c. Les enseignants n'ont pas les compétences pratiques liées aux métiers qu'ils enseignent
 - d. Les contacts entre écoles, les parents et les professionnels des métiers sont difficiles
 - e. La place de la pratique est trop faible, et souvent absente, dans l'enseignement et la formation fournis
 - f. Les filières établies ne correspondent que rarement aux potentiels d'emploi
 - g. Trop peu d'ateliers productifs dans les établissements ETFP
 - h. Absence de manuels pédagogiques adaptés
 - i. Sous-financement
3. L'environnement communautaire et privé est trop faible pour jouer son rôle de fournisseur d'emploi pour les sortants de l'enseignement et la formation, et son rôle d'exigence de transparence et de contribution au secteur de l'éducation /ETFP
 - a. Le secteur économique (principalement informel, et souvent à la limite du 'légal') n'offre que très peu de perspectives d'emploi décent
 - b. Il n'y a pas d'accompagnement ou d'encouragement structuré qui aide à s'établir comme travailleur autonome
 - c. Certaines synergies très porteuses se créent parfois entre le monde du travail et celui de la formation (comme dans les missions ou les associations professionnelle) mais restent trop informelles pour être durables
 - d. Les organisations du secteur économique sont faibles et souvent dominées par des intérêts personnels
 - e. Les parents financent l'enseignement mais ont rarement un droit de regard sur la gestion des administrations et des établissements ETFP
 - f. Le potentiel d'apport 'non financier' des parents sous-utilisé

=> Eléments essentiels dans les problèmes rencontrés :

- Un ministère (des ministères) ne jouant pas son rôle régulateur et de contrôle.
- Des établissements ETFP n'assurant pas des formations de qualité minimale parce que les structures de base nécessaires pour leur fonctionnement sont insuffisantes et ne permettent pas d'assurer : une gestion basée sur des plans de fonctionnement, des structures de concertation, une approche d'assurance qualité, des enseignants compétents et des moyens.
- Des acteurs non-gouvernementaux, des communautés et un secteur privé n'assurant pas leur fonction d'appui, de régulation du fonctionnement des établissements, par manque de capacités et de structures fonctionnelles.

2.3 Une approche alignée sur les politiques nationales

Le projet s'alignera le plus possible sur les stratégies et procédures du secteur de l'Education dans la RDC dans ses actions d'appui. Un questionnement constructif, critique et enrichissant permettra au projet de participer au développement de la qualité dans l'ETFP.

Il s'agira d'appuyer les différents acteurs dans le cadre de leur mandat et de leur fonctionnement tel que défini dans les différentes politiques et réglementations tout en visant les résultats à obtenir tels

que définis dans le cadre du projet.

Les politiques telles qu'elles sont élaborées au niveau national, les stratégies telles qu'elles sont définies au niveau provincial seront prises en compte d'une manière appropriée par le projet. Il s'agira d'aider le niveau local à les appliquer de la façon la plus efficace et efficiente possible. Ceci permettra de pouvoir suggérer des améliorations et de nourrir l'élaboration des politiques, stratégies et réglementations au niveau central et provincial.

2.4 Les axes stratégiques du projet

L'approche stratégique pour la mise en œuvre du projet est conçue autour des composants principaux du système local visé. Les axes stratégiques sont construits en fonction des constats et de l'analyse globale et systémique du système d'ETFP comme représentée en Figure 1.

Les axes principaux peuvent donc être résumés comme :

- Axe 1 : Les autorités (MEPSP, MAS, MJS, METPS) impliquées dans l'organisation et la régulation de l'enseignement technique et professionnel au niveau du district sont renforcées. Il s'agit donc de renforcer les fonctions régaliennes dans le système par les différentes autorités publiques impliquées dans le sous-secteur.
- Axe 2 : Les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle ciblés sont renforcés afin de créer les conditions de base pour un enseignement de qualité et pertinent.
- Axe 3 : La participation communautaire et du secteur privé est renforcée pour créer un environnement aux établissements plus transparent et redevable, plus viable financièrement et davantage axé sur un enseignement pertinent par rapport au monde du travail.

2.4.1 Premier axe stratégique : Les fonctions régaliennes des acteurs gouvernementaux sont renforcées

Tout changement au niveau opérationnel doit être porté par les autorités publiques du sous-secteur qui finalement seront responsables pour la pérennité des acquis futurs au niveau opérationnel (les écoles et centres de formation ciblés). Il s'agit ici d'un **appui organisationnel et institutionnel** des acteurs et institutions au niveau des autorités régaliennes : appui à l'application au niveau provincial des normes sectorielles définies au niveau national, appui à la fonction de contrôle de l'application des normes et appui à la fonction de support, de supervision et de formation continue des enseignants et directions des établissements.

Le projet devra prendre en compte les besoins en développement des **capacités des autorités gouvernementales en pilotage, gestion, organisation et suivi**. Le projet devra veiller à tout instant de ne pas se substituer à ces acteurs. C'est donc à travers ces acteurs du niveau politique et des administrations publiques que les actions doivent se produire pour ainsi renforcer l'appropriation et à plus long terme, la pérennité des acquis.

L'ancrage de l'intervention se trouve donc à ce niveau.

2.4.2 Deuxième axe stratégique : Les établissements d'enseignement technique et de formations professionnelles ciblées sont renforcés

Les écoles d'enseignement technique et de formation professionnelle montrent de faibles résultats : l'enseignement dans toutes ses dimensions est unanimement considéré trop faible. Plusieurs paramètres affectent le bon fonctionnement des établissements. Il s'agit donc de revoir pour chaque établissement quelles fonctions et surtout structures de base sont déficientes. Chaque école a besoin d'un appui institutionnel à son niveau qui sera contextualisé selon les besoins différenciés de chaque établissement.

Un des enjeux importants est le niveau d'autonomie que le système voudra accorder aux écoles. Il faudra d'un côté suffisamment d'autonomie pour que la direction puisse exercer véritablement son mandat et ses compétences. De l'autre côté, les écoles resteront toujours redevable à un système d'organisation qu'est le sous-secteur et son autorité d'organisation des services. En général, le système est actuellement trop centraliste et l'intervention devra s'aligner aux principes et procédures des dispositifs nationaux de décentralisation. L'intervention pour des raisons opérationnelles, ne pourra que cibler dans son appui un nombre limité d'écoles. Les contraintes opérationnelles sont la dispersion géographique et la charge de travail qui augmente pour chaque établissement à prendre en charge dans les limites budgétaires existantes.

Dans une phase ultérieure, les écoles appuyées et rendues fonctionnelles serviront (pourraient servir) de terrain de stage pour les directions d'autres écoles. Le programme s'inscrira dans une approche plutôt expérimentale avec des établissements pilotes. Les bonnes pratiques pourront faire l'objet, après évaluation, d'une généralisation.

L'appui aux écoles ciblées sera introduit progressivement et selon la dynamique établie par leur direction, jusqu'à un maximum déterminé par les moyens financiers et les limites opérationnelles. Les écoles devront développer une vision à long-terme, un plan de développement sur plusieurs années basé sur une analyse participative des problèmes. Le projet appuiera les directions pour asseoir une bonne compréhension et la maîtrise des démarches requises pour la réalisation d'un plan de développement initial, première étape qui conditionnera la poursuite de l'appui fourni par le projet.

Plusieurs structures d'un établissement d'enseignement technique et de formation professionnelle doivent se révéler fonctionnelles pour créer les conditions minimales internes à son bon fonctionnement.

- En effet, chaque établissement devrait disposer d'une **direction** qui planifie et qui suit l'exécution de ses plans à court et à long terme. Comme dans toute institution, la direction doit se baser sur une vision à plus long terme et sur un plan d'action et financier à plus court terme. En dehors de la motivation, l'équipe de direction doit posséder les compétences techniques, les outils de planification et de gestion ainsi que les moyens de fonctionner.
- La direction doit organiser une **équipe d'enseignants** qui travaille pour au bénéfice des élèves de manière coordonnée afin que la direction puisse déléguer des tâches de gestion. Les enseignants doivent développer les compétences pédagogiques et techniques pour mettre en œuvre un curriculum adapté aux besoins des élèves, dans le cadre d'une approche différenciée. Evidemment à ce niveau aussi, les moyens financiers, humains et matériels doivent être disponibles.
- Les établissements doivent disposer **des moyens humains, financiers, matériel et des infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement**. Pour démarrer, un plan des ressources induit par l'analyse des besoins, se basant sur les effectifs d'élèves et intégrant tous les facteurs qui auront un impact sera élaboré pour estimer la charge de travail. Il s'agit de développer un « **business case** » par établissement, qui constituera la base de planification pour les années suivantes. Il apparaît donc clairement que l'élaboration d'un plan initial s'avère une condition de l'appui par le projet.
- Chaque établissement doit développer un **forum (des fora) de concertation** avec les parents et les élèves afin d'établir une relation collaborative propice à une gestion transparente et à la sollicitation des contributions (financières et autres) communautaires et qui, par ailleurs, permettra d'instaurer un dialogue pour améliorer la qualité et traiter de façon collégiale les difficultés rencontrées.
- Spécifiquement dans le cadre de l'enseignement technique et professionnel, il s'agira que chaque établissement établisse une **plateforme d'échange avec le secteur privé**, du domaine économique et industriel, formel, informel... afin de mieux faire concorder l'enseignement et la formation avec les besoins de l'industrie locale et de solliciter la

participation du secteur privé dans l'organisation des cours et des formations, particulièrement pour les places de stage ou l'enseignement pratique.

- Des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle performantes (dans toutes ses dimensions) et pérennes constituent l'objectif final à long terme. C'est à ce niveau que se réaliseront donc les investissements les plus importants, et à ce niveau que la majorité du budget d'investissement ou d'activités de l'intervention sera allouée. Puisque l'intervention vise également une autonomie optimale des établissements, des accords avec ces établissements seront établis, se basant sur une performance de gestion financière suffisamment renforcée et un plan de développement approuvé par le Ministère compétent et la direction du projet.

2.4.3 Troisième axe stratégique : Les capacités des acteurs non-gouvernementaux, des communautés et du secteur privé sont développées pour qu'ils assurent leur fonction d'appui et de régulation du fonctionnement des établissements

Le troisième axe stratégique se réfère aux acteurs hors administration publique, c'est-à-dire, les communautés, les parents et le secteur privé.

Comme déjà indiqué plus haut, **les communautés** sont généralement faibles. Elles sont peu ou pas organisées, leur capacité se révèlent insuffisantes par notamment le manque de formation (beaucoup d'illettrés, peu de personnes diplômées) et de la pauvreté réelle. De plus, elles doivent fonctionner dans un environnement de gouvernance peu transparente où l'état de droit n'est pas toujours garanti. Le projet appuiera la création et le fonctionnement du dialogue entre les communautés locales et les établissements, en renforçant les capacités de ces mêmes communautés. Un appui, identique des écoles fait aussi l'objet d'actions dans l'axe 2 de l'intervention.

Plus spécifiquement, les **comités de parents** ne fonctionnent pas réellement et ne sont que rarement impliqués dans la prise de décision pour une meilleure gestion des établissements. Pourtant ces comités sont investis de fonctions importantes qui doivent être correctement remplies pour contribuer au bon fonctionnement des écoles :

- Donner un feedback de la qualité de l'enseignement telle que perçue par la communauté. Ainsi, les comités doivent contribuer aux évaluations annuelles des écoles et participer à l'élaboration des plans de l'année scolaire suivante.
- Exprimer les problèmes qui peuvent se créer entre l'établissement et la communauté. Les parents peuvent utiliser le comité comme porte-parole quand il y a des problèmes (perçus) avec par exemple leurs enfants.
- Les parents doivent appuyer les écoles à travers des frais scolaires, contribution encore plus importante pour ce qui concerne les activités extra-scolaires.
- Dans le cadre de l'ETFP, les terrains de stage ne sont pas faciles à trouver. Les parents peuvent se mettre en contact parfois plus facilement avec le secteur privé que la direction d'un établissement.

Un deuxième aspect de l'appui communautaire est l'apport que peut donner **le secteur privé et associatif**. Dans le cadre de l'ETFP, le secteur privé est essentiel à l'organisation des stages, mais aussi dans la mise en place d'une meilleure articulation entre le curriculum et les besoins en compétence du marché de l'emploi. Sous certaines conditions, les entreprises pourraient investir financièrement dans les établissements.

Malheureusement pour la province Equateur, l'analyse du contexte économique, social et administratif, résumée au chapitre 1, a démontré la faiblesse du tissu économique et le manque de moteurs de relance, hormis quelques investissements ponctuels (plantations, biocarburant, construction de maisons d'habitation privées à Bumba). Sans l'impulsion que pourrait apporter un réel développement économique, les entreprises ne sont pas en mesure de contribuer à l'amélioration des

compétences des travailleurs. Ces progrès se traduiraient par une amélioration de la qualité de production, et des services.

Il apparaît de plus, à travers les analyses des secteurs privé et associatif en Equateur, que les domaines de la production artisanale de l'huile de palme, de l'agriculture plus largement, de l'élevage et de la construction recèlent un faible potentiel.

On pourrait cependant envisager, à moyen terme, de susciter l'intérêt d'autres acteurs économiques et sociaux, comme par exemple des personnalités issus de la diaspora, pour contribuer à l'amélioration de la qualité et/ou par le financement de certaines activités de la formation.

2.5 Ancrage de l'intervention

L'ancrage principal du projet se trouve au Ministère de l'Education au niveau provincial (Equateur) en ce qui concerne son mandat politique, et au niveau des districts (PROVED Equateur II et Equateur IV) pour ce qui a trait aux mandats opérationnels. C'est sous leurs autorités respectives, et en appui aux fonctions respectives, que le projet réalisera ses activités au niveau des établissements ciblés ainsi que des communautés. En principe, le projet vient en appui des activités prévues dans le plan de développement des écoles et par rapport à la communauté.

L'appui aux autres Ministères concernés par l'ETFP (MAS, MJS, MTPS) au niveau provincial sera aussi examiné en fonction de leurs mandats et relations à différents niveaux au sein de l'ETFP.

Travailler à travers les ministères au niveau des districts (provinces éducationnelles) permet une appropriation correcte de l'intervention. Le plan de support aux écoles constitue en principe la base du plan de l'intervention, tout en partant du constat que les plans actuels n'ont pas encore la qualité requise.

Comme déjà décrit au chapitre 1, les Ministères présents dans les deux Districts en termes d'offre d'enseignement et de formation technique et professionnelle, sont :

- 1) L'administration de l'EPSP avec les écoles techniques et professionnelles publiques non conventionnées, publiques conventionnées et privées
- 2) L'administration des Affaires Sociales avec quelques Centres de Promotion Sociale
- 3) L'administration de la Jeunesse et du Sport avec deux ou trois Centres de Formation Professionnelle
- 4) L'INPP avec deux antennes (Gemena et Bumba)

2.6 Définition des résultats

Les résultats de l'intervention aux bénéficiaires des apprenants peuvent être déduits des axes systémiques décrits plus haut. Le contenu précis de chaque résultat sera discuté dans le chapitre 3 du DTF.

Le résultat 2 s'inscrit à 100% dans le mandat des directions des établissements ciblés autorités et le résultat 1 dans les mandats des autorités du système ETFP local, principalement par rapport aux établissements ciblés. Ceci illustre l'alignement complet des interventions de la coopération belge sur les politiques locales. Le projet ne provoque pas, en principe, une charge de travail supplémentaire aux structures appuyées (les directions d'établissements ciblés et les autorités au niveau des districts concernés) avec des activités propres, mais facilite, simplement à travers ses ressources financières et l'encadrement, leur travail.

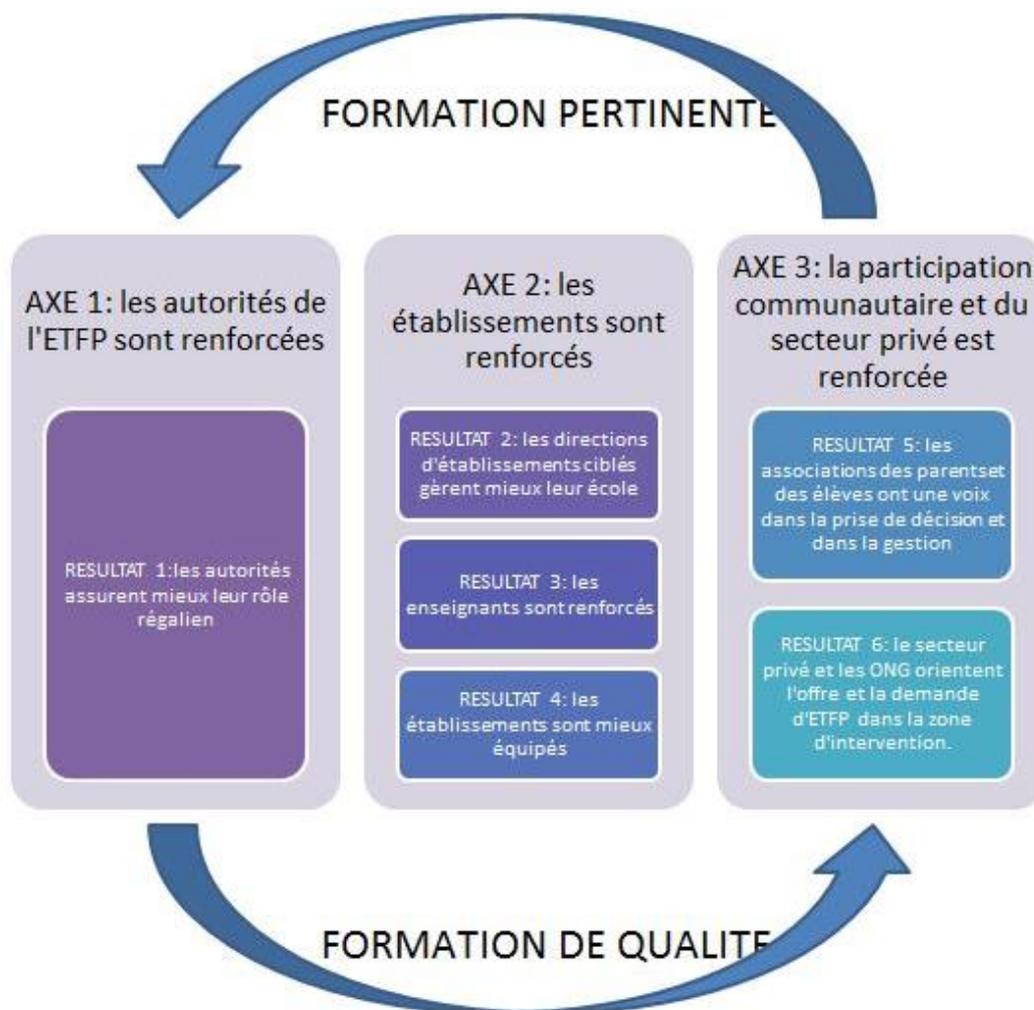


Schéma reprenant le lien logique entre les trois axes repris dans l'analyse et les 6 résultats définis

2.7 Une approche pragmatique

Eu égard les conditions particulières de cette province et des difficultés de mise en œuvre ainsi que des risques et compte tenu des contraintes de sécurité, de transport et d'accessibilité, ainsi que la faiblesse du marché de l'emploi, le projet doit limiter ses ambitions à court terme. Mais en même temps, la ligne de mire en perspective doit envisager des réformes et la mise en place des structures essentielles pour le fonctionnement correct des différentes parties prenantes qui prendront du temps et ne peuvent se situer que dans le cadre d'une vision à long terme, au-delà d'une simple intervention de 5 années.

Ceci n'empêchera pas au projet d'initier des changements au niveau local et participer à des réformes plus générales. Il s'agira de faire fonctionner les structures de base essentielles pour le système enseignement/ETFP. Il s'agira aussi de faciliter la mise en œuvre au niveau local des stratégies nationales en faisant mieux fonctionner l'adéquation entre les différents niveaux (national, provincial, district et territoire).

Concrètement, le projet appuiera dans un premier temps un nombre d'établissements restreint et ciblés en fonction des 4 critères suivants dont l'analyse est reprise dans un tableau en annexe :

- Perspectives de travail dans les filières appuyées
- Infrastructure suffisante pour envisager une réhabilitation ou une construction
- Accessibilité permettant le transport d'intrants de base (ciment, fer à béton, tôles, etc...)
- Nombre d'élèves supérieur à 50

Cela permet comme hypothèse de travail (cf. processus de ciblage décrit en annexe) de cibler 23 écoles/centres dans le District du Sud Ubangi (Equateur II) et 14 écoles/centres dans le District de La Mongala et une (1) établissement qui reste à identifier répartis en 3 groupes. Cependant, on veillera à ce que la priorité soit donnée aux écoles centre d'application sélectionnées pour ciblage.

Groupe A : Dès le démarrage du projet activités d'appui 'infrastructure et équipement' du résultat 4 (7 + 2 + 1 établissements) avec un appui complet hard (infrastructure, équipement) et soft (formation et accompagnement 'gestion d'établissement)		
Zone	Appui infrastructure / équipement lourd & appui formation et coaching dans la gestion dont ISP	Nombre
Sud-Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> • <u>ITP Labo</u> • <u>Lycée Esengo</u> • <u>CS Théophile V</u> • <u>ITA Bongisa</u> • <u>Centre Padre Pio</u> • <u>Centre St Félix</u> • <u>Centre Elykia</u> 	7
Mongala	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Lycée Monzoto Mwa Nidago</u> • <u>CPS Lisala</u> 	2
Etablissement à identifier	<ul style="list-style-type: none"> • <u>X</u> 	1
Total Groupe A		10

Groupe B : Objets d'études 'ciblage des zones à potentiel' ¹³ correspondant au résultat 6 (9 + 5 établissements) avec un appui équipement, formation et accompagnement 'gestion d'établissement' au départ et éventuellement à réexaminer en cours de projet.		
Zone	Appui équipement léger & appui formation et coaching dans la gestion dont ISP	Nombre
Sud-Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> • <u>ITA Nzapo</u> • <u>Lycée Mombembe</u> • <u>Institut Liboke</u> • <u>Institut Mwindi</u> • <u>ITI Gwaka</u> • <u>ITA Bulu</u> • <u>GS Bobito</u> • <u>CAP CADPVHA</u> • <u>FS Tondoma</u> 	9
Mongala	<ul style="list-style-type: none"> • <u>ITA Yandombo</u> • <u>ITA Mangongu</u> • <u>INSTIT Mgr Nganga</u> • <u>ITAV Mondongo</u> • <u>Institut Kpede Elombe</u> 	5
Total Groupe B		14

¹³ Corridor Gemena-Lisala, via Budjala-Bobito-Gwaka et autour de Bumba.

Groupe C : Après audits par le projet des établissements, avec un appui équipement, formation et accompagnement 'gestion d'établissement au départ et éventuellement à réexaminer en cours de projet. correspondant au résultat 2 (7 + 7 établissements).		
Zone	Appui équipement léger & appui formation et coaching dans la gestion dont ISP	Nombre
Sud-Ubangi	<ul style="list-style-type: none"> • <u>ITA Gbele</u> • <u>ITA Mutabu</u> • <u>ITI Bokeleale</u> • <u>ITP Tambwisa</u> • <u>ITA Gosuma</u> • <u>Institut Lua Bolo</u> <u>INPP</u> 	7
Mongala	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Institut Mobokoli</u> • <u>CS Mapengu</u> • <u>CS La Sagesse</u> • <u>Institut Rev Koli Upoto</u> • <u>Institut Mandio Elikya</u> • <u>ITP Ambemba</u> <u>ITA Moloni</u> 	7
Total Groupe C		14

Comme précisé en détail en annexe 7.5 on peut estimer raisonnablement

=> En fin de projet 10 établissements (groupe A : 9 + 1 supplémentaire) auront été appuyés d'une façon extensive incluant les aspects infrastructure, équipement, formations et coaching dans la gestion dont l'insertion socio-professionnelle.

=> En fin de projet 28 établissements supplémentaires (groupe B : 14 + groupe C : 14) seront appuyés d'une façon légère en infrastructure/équipement et plus complète en formation et coaching dans la gestion dont l'insertion socio-professionnelle.

Ceci fait un total de 38 établissements soutenus.

2.8 Bénéficiaires

2.8.1 Les bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux sont les apprenants, filles et garçons, qui suivent l'enseignement technique et la formation professionnelle dans les établissements scolaires et centres formels et non-formels appuyés que ce soit directement ou dans une phase ultérieure de leur parcours éducatif ou professionnel¹⁴.

2.8.2 Les groupes cibles

Pour atteindre les bénéficiaires finaux, l'intervention oriente son appui vers les groupes cibles suivants :

¹⁴ Il est estimé que l'intervention touchera plus au moins 5100 élèves (dont 15% de filles) dans la zone d'intervention et les filières sélectionnées d'une façon directe ou indirecte.

- 1) les ministères provinciaux ayant trait à l'ETFP et à l'insertion professionnelle : a) EPSP, b) affaires sociales, santé et genre, c) jeunesse et sports, d) fonction publique et travail
- 2) les divisions des Ministères concernés au niveau des deux districts: EPSP avec l'administration de la Province Educationnelle, l'Inspection et le service de paie des enseignants (SECOPEP), les sous-divisions des Affaires Sociales, les sous-divisions de la Jeunesse et des Sports et INPP
- 3) les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle ciblés et leurs conseils de gestion
- 4) les enseignants et formateurs de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la zone d'intervention et les directions des établissements scolaires et centres appuyés
- 5) les employeurs potentiels de la zone retenue
- 6) les communautés locales (parents, associations, comités d'élèves)

2.9 Organisations partenaires

Le partenaire institutionnel principal est le Gouvernement de la Province de l'Equateur, représenté par le Ministre en charge de l'Enseignement. Ce partenaire nomme le coresponsable national du projet EDUEQUA qui formera la Direction du Projet avec l'expert Assistant Technique International coresponsable international du projet.

Des autres ministères du Gouvernement provincial ont trait à l'enseignement et la formation technique et professionnelle et à l'insertion sur le marché de l'emploi :

- 1) Le Ministère de la Finance, du Budget, de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises : investissements, appui aux micros, petites et moyennes entreprises, formation continue des personnels des entreprises, préparation à l'entrepreneuriat
- 2) Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, porte-parole du Gouvernement Provincial : enseignement et formation technique et professionnelle et insertion sur le marché de l'emploi pour les filles
- 3) Le Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et des Relations avec l'Assemblée Provinciale : enseignement technique et professionnel pour les hôpitaux et les postes de santé
- 4) Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et du Développement Rural
- 5) Le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale : formation professionnelle des travailleurs, apprentissage des métiers et tutelle sur l'INPP
- 6) Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs : formation professionnelle des jeunes
- 7) Le Ministère des Travaux Publics, des Infrastructures, des Affaires Foncières, de l'Urbanisme et de l'Habitat : Routes

Le Gouvernement provincial est représenté dans les deux Districts par les Commissaires de District. Tous les deux connaissent le plan d'urgence du gouvernement provincial, mais pour lequel aucune programmation spécifique au niveau des districts n'avait encore été décidée¹⁵ et communiquée au niveau du District.

¹⁵ Lors de la formulation en avril 2014.

Les deux villes de Gemena et Lisala, capitales de District, sont en même temps des chefs-lieux de Territoire. Elles sont aussi le siège de la Province éducationnelle, Equateur II pour Gemena et Equateur IV pour Lisala.

Les partenaires opérationnels au niveau du District sont :

- pour le secteur de l'EPSP : les deux Directeurs de la Province Educationnelle (Proved), partenaire
- pour le secteur des Affaires Sociales : les deux Directeurs de sous-division des Affaires Sociales
- pour le secteur de la Jeunesse et des Sports : les deux Directeurs de sous-division de la Jeunesse et des Sports

Les coordinations catholiques et protestantes sont elles aussi des partenaires importants de l'EPSP. Elles bénéficient d'une reconnaissance statutaire dans le système éducatif, parce qu'elles organisent l'enseignement général, technique et professionnel des écoles publiques conventionnées. Elles possèdent, de plus, une capacité professionnelle dans l'enseignement technique et professionnel et se révèlent des partenaires pour le pilotage et la gestion de l'ETFP non seulement au niveau des deux Districts, mais aussi au niveau du Territoire et des établissements ETFP.

Il y a en outre les points focaux « genre » dans chacun des deux Districts, rattachés au Ministère Famille et Genre.

Dans le secteur économique, les partenaires sont : les entreprises privées formelles et informelles, les exploitations agricoles, les associations de travailleurs, etc. Un bureau plus ou moins opérationnel FEC existe dans chacun des Districts, mais le bureau représentant l'autorité institutionnelle se trouve à Mbandaka.

Du côté des associations, on trouve les organisations non étatiques dont celles religieuses qui sont souvent à la fois des entités de formation mais aussi des entités de production qui offrent des places de stage.

Les partenaires au niveau central sont les six Ministères qui ont l'ETFP dans leur portefeuille :

- Le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel
- Le Ministère des Affaires Sociales
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale
- Le Ministère de la Santé Publique
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le partenaire représentant le secteur économique formel au niveau central est la FEC – Fédération des Entreprises du Congo. Les autres organisations du secteur économique, comme la COPEMECO – Coopérative de la Petite et Moyenne Entreprise du Congo, ne sont pas actives dans les deux Districts.

Il y aura lieu de prendre en compte l'association des parents ANAPECO, important partenaire qui existe à tous les niveaux.

2.10 Localisation de l'intervention

C'est dans les villes de Gemena et de Lisala, chefs-lieux des districts du Sud-Ubangi et de La Mongala que se trouvent les administrations du niveau district qui seront appuyés par le projet.

Les établissements ETFP ciblés dans le cadre de cet appui sont choisis sur la base de leur accessibilité géographique, leur taille et en fonction de leur importance stratégique. Pour des raisons de faisabilité au niveau opérationnel (logistique et financier), l'appui se limitera à un nombre restreint

d'établissements. De facto, le projet interviendra principalement dans les zones urbaines et périurbaines des villes de Gemena et Lisala. Il pourra élargir ensuite son périmètre d'action vers les villes de Bwamanda et de Bumba.

Ces conditions imposent la structure de gestion du projet en fonction de la localisation du bureau principal du projet à Gemena et d'une antenne à Lisala.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 Objectif général

Dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, une offre de formation technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi et d'auto-emploi de la région, permet à un nombre croissant de jeunes, garçons et filles, de trouver ou de créer un emploi durable après avoir fini cette formation.

3.2 Objectif spécifique

Dans un cadre amélioré, institutionnel au niveau provincial et organisationnel au niveau des établissements ETFP, les apprenants des filières appuyées dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, dont une plus grande proportion de filles, réussissent une formation de qualité pertinente par rapport à l'emploi / auto-emploi incluant des cours pratiques, des stages, et un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle.

3.3 Résultats attendus et activités à mettre en œuvre

3.3.1 Résultat 1 : Les autorités de districts en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs dans le secteur

Ce résultat comprend 3 activités qui contribueront à l'amélioration du pilotage et de la gestion de l'administration publique dans le secteur de l'ETFP avec une attention particulière apportée à l'inclusion des filles dans les formations et l'insertion socio-professionnelle.

Le projet appuiera les autorités de district par rapport à leurs fonctions régaliennes principales :

- Application des normes édictées au niveau national
- Adaptions des règles et procédures au niveau provincial
- Réaliser le monitoring de la performance des établissements
- Contrôler et superviser les établissements d'enseignement et de formation
- Maintenir des relations fonctionnelles avec d'autres ministères concernés

En même temps, le projet apportera un appui pour mettre à disposition les moyens nécessaires au bon fonctionnement : matériel de bureau, logistique, infrastructure.

Le renforcement des capacités des divisions provinciales de l'EPSP, du MAS et du MJS dans le cadre de leurs fonctions régaliennes principales permettra en amont de s'assurer de la cohérence entre les programmes et projets financés par les bailleurs, d'une part, et de celle entre les interventions de tous les partenaires conformément aux principes de partenariat de la Déclaration de Paris, d'autre part.

En aval, la cohérence avec les autres bailleurs sera assurée à travers les plans d'action opérationnels des différentes autorités.

Les activités appuyées par le projet devront apparaître dans les plans annuels du ministère sous un format adapté. Le projet appuiera ce processus et travaillera sur le renforcement des capacités du personnel concerné. La priorité ira toujours vers les activités qui accompagnent les établissements ETFP ciblés dans leur plan de développement.

Ce résultat contribuera à et appuiera l'élaboration d'un plan ETFP- insertion, au niveau de chacun des deux Districts, qui octroiera une attention spéciale aux filles.

Des activités contribueront également au suivi du secteur, surtout au niveau des statistiques et des indicateurs liés à la qualité de la gestion des établissements ETFP, à la formation des apprenants et à l'accompagnement des sortants. Les indicateurs du projet seront de préférence harmonisés à ceux du secteur voir même à l'origine de ces derniers. Ils seront mis en cohérence avec ceux qui seront issus de la sous-stratégie sectorielle. Toutefois, les spécificités régionales devront être prises en compte et induiront inmanquablement des écarts avec ceux nationaux (lissés car généraux).

3.3.1.1 Activité 1.1 : Appui à la concertation des acteurs impliqués dans l'ETFP-emploi au niveau des districts

Les acteurs impliqués se connaissent, mais ils n'ont pas l'habitude de travailler ensemble dans le but : de l'amélioration de la qualité des prestations et au bénéfice de tous les acteurs et de chaque entité. Il est prévu que le projet contribue à la création ou à l'appui d'un comité de concertation multipartite par District. De ce fait, le projet favorise de meilleures relations et une bonne articulation entre le secteur privé, la société civile et le secteur de l'ETFP-emploi. La mise en œuvre de ces concertations sera aussi soutenue par les activités dans le cadre des Résultats 5 et 6 en appuyant le développement des capacités des acteurs non-gouvernementaux

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 1.1 :

Appui à la concertation au niveau de la province

Description : 2 réunions par an, le projet instruit chaque partie prenante sur son rôle dans cette concertation.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de fonctionnement et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires pour la facilitation de la concertation.

Appui à la concertation et la coordination au niveau des deux districts

Description : 5 réunions par an, le projet instruit chaque partie prenante sur son rôle dans cette concertation.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de fonctionnement et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires pour la facilitation de la concertation.

Etude genre pour plan district et suivi

Description : L'étude sera réalisée par une expertise extérieure, en intégrant les partenaires : enseignantes, élèves, parents, chefs d'ateliers, communautés religieuses, organisations de femmes, ONG, etc.

Moyens : Un montant global a été fixé pour financer l'étude (contrat de services). Une partie de ce montant devra être réservée pour le suivi.

Etude ETFP-emploi pour plan district et suivi

Description : L'étude sera réalisée par une expertise extérieure, en intégrant les partenaires : enseignants, élèves, parents, chefs d'ateliers, communautés religieuses, ONG, etc. Il sera important d'inclure une enquête auprès des dirigeants des plantations à Kinshasa et de contacter le bureau provincial de la FEC pour l'Equateur, à Mbandaka.

Moyens : Un montant global a été fixé pour financer l'étude (contrat de services). Une partie de ce montant devra être réservée pour le suivi.

Alimentation des stratégies et plans nationaux avec l'expérience et l'expertise du terrain

Description : Communication avec le niveau national (4 Ministères faisant partie de l'ETFP : EPSP, Affaires Sociales, Jeunesse et Sport, Travail et Prévoyance Sociale ainsi que la FEC, COPEMECO, et l'INPP), le projet EDUNAT, le Ministère du Plan et le Gouvernement Provincial de l'Equateur.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de fonctionnement et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires.

Ateliers d'échanges entre les différences provinces soutenues

Description : Communications et organisation d'atelier d'échanges sur les approches, modules, système de suivi, implantation de nouveaux concepts et expériences diverses entre les projets de la coopération belgo-congolaise et leurs bénéficiaires. Des échanges avec d'autres acteurs pourront être envisagés dans un deuxième temps.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de déplacement, de communication et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires.

3.3.1.2 Activité 1.2 : Promotion de l'ETFP et de l'inclusion des filles

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 1.2 :

Appui en fin de l'enseignement de base à une bonne orientation des élèves

Description : Conception d'un dépliant informatif sur une page A4. Visites d'écoles secondaires, lien avec les journées portes ouvertes des établissements ETFP à la fin de chaque année scolaire. Eventuellement accompagnement d'élèves-apprenants d'établissements ETFP comme « ambassadeurs de l'ETFP ».

Moyens : Un financement est prévu pour les deux Districts pour la participation aux frais de transport et de financement de l'élaboration et la multiplication d'un dépliant.

Sensibilisation des autorités, des parents, des employeurs sur la pertinence des formations ETFP et aux aspects genre

Description : Utilisation du même dépliant informatif ou d'une version adaptée. On doit attirer l'attention sur le besoin d'une bonne gestion « efficiente et efficace » et des « services de qualité » rendus aux apprenants et aux parents !

Moyens : Un financement est prévu pour les deux Districts, pour l'organisation de réunions et le fonctionnement d'experts locaux.

3.3.1.3 Activité 1.3 : Renforcement du système suivi-évaluation en partant de la réalité des établissements

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 1.3 :

Appui à l'inspection dans son mandat d'évaluation, de suivi et de formation.

Description : La participation des inspecteurs, principalement ceux chargés de l'ETFP, aux formations données à Kinshasa sera financée moyennant une restitution active des compétences et connaissances acquises dans leur lieu de travail respectifs. Un appui sera donné par le projet aux inspecteurs par rapport au travail d'accompagnement qui leur incombe par rapport aux établissements ciblés. Il s'agira de pouvoir mesurer l'impact de leurs interventions dans l'amélioration de la qualité des formations données par les établissements aux apprenants bénéficiaires.

Moyens : Un financement est prévu pour les différents frais de déplacement et de fonctionnement.

Analyse des besoins et proposition des TdR pour l'engagement d'une consultance expertise informatique pointue permettant la mise en place d'un programme de suivi webbased en accord avec et complémentaire aux approches de suivi statistiques nationales.

Description : Chaque établissement ETFP établira une liste des entreprises partenaires, déterminera leur domaine d'action et le type d'activités pour les stagiaires.

Moyens : Un financement est prévu pour une participation aux frais de déplacement réels.

Appui technique par consultance

Description : Elaboration des critères et des indicateurs du suivi et évaluation du projet dans la perspective du suivi exercé par les autorités gouvernementales.

Moyens : Un montant global a été fixé pour financer l'étude (contrat de services). Une partie de ce montant devra être réservée pour le suivi.

Intégration suivi & évaluation avec les autres provinces et coaching

Description : Communication entre projets et provinces-districts, échange des approches et des données.

Moyens : Frais de communication.

3.3.2 Résultat 2 : Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves

Le Résultat 2 vise une gestion rationnelle des établissements ETEFP, surtout en ce qui concerne la formation pratique, les ateliers productifs, l'organisation des stages et l'insertion.

Grâce aux activités développées dans ce résultat, le projet vise aussi un meilleur taux de réussite à l'examen d'état et un meilleur taux de « survie » des apprenants.

Les établissements d'enseignement technique et professionnel et de formation professionnelle demandant un appui par le projet (en premier lieu ceux présélectionnés, auxquels d'autres pourront se joindre ultérieurement), devront formuler leur « projet d'établissement » basé sur une vue commune et un engagement partagé par les différentes composantes de leur Comité de gestion (Direction, Comité de parents d'élèves, Comité d'élèves etc.).

Un appui sera donné à un nombre d'établissements ciblés choisis sur base de critères de sélection¹⁶.

Comme décrit dans le chapitre 2.6, les établissements qui sont ciblés pour bénéficier d'un appui dans la gestion, doivent répondre au requis suivants :

- Perspectives de travail dans les filières appuyées
- Infrastructure suffisante pour envisager une réhabilitation ou une construction
- Accessibilité permettant le transport d'intrants de base (ciment, fer à béton, tôles, etc...)
- Nombre d'élèves supérieur à 50

Un premier groupe A est identifié (9+1 établissements).

Un deuxième groupe B est identifié et objet d'une étude de ciblage (14 établissements).

Un troisième groupe C est identifié et sera appuyé après audit par le projet (14 établissements)

Le renforcement des capacités des directions des établissements ciblés devra être assuré en cohérence avec les autres bailleurs conformément aux principes de partenariat de la Déclaration de Paris par des appuis du projet à travers les plans d'action opérationnels découlant des « projets d'établissement ».

¹⁶ Cf. Chapitre 2.7. Sélection sur base de leur accessibilité géographique, taille et importance stratégique

3.3.2.1 Activité 2.1 : Développement des capacités de gestion des établissements ciblés

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 2.1 :

Engagement de coordinateurs d'activités locaux

Description : La coordination des activités d'appui sera assurée par un coordinateur, sous contrat avec le projet, pour chaque district. Ils devront assurer le planning, le choix des modalités d'organisation et d'activations ponctuelles des ressources humaines nécessaires à la bonne implantation des activités prévues dans chaque district. Ces coordinateurs assureront aussi la mise en œuvre, sous la supervision de la direction du projet, du système de monitoring.

Moyens : Un financement est prévu pour les deux contrats AT nationaux prévus.

Echanges avec les établissements soutenus ou pilotes dans d'autres provinces

Description : Des échanges avec d'autres établissements permettront de valoriser et capitaliser les développements et les approches concrètes. Ceci est vu comme une forme de formation (peer-learning) particulièrement adaptée au développement des capacités de gestion dans des contextes à chaque fois particuliers.

Moyens : Frais de transport et de communication

Identification et création des communautés scolaires (Comité de gestion, parents, élèves)

Description : Conseil sur demande des établissements ETPF, application des et conformités avec les décrets du Ministère EPSP et des autres ministères (Affaires Sociales, Jeunesse et Sports).

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de reproduction des statuts et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires.

Identification et fourniture de modules de formation

Description : Formation aux tâches de la gestion d'établissements par l'application pratique. Prise en compte des textes légaux existants (EPSP, Affaires Sociales, Jeunesse et Sports) sans limiter la réflexion.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de fonctionnement et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires pour la facilitation de la formation. et coût de conception des modules, la formation des formateurs, la production d'outils pédagogiques.

Favorisation de la formation des filles

Description : Afin de créer des nouvelles filières attractives pour les filles, les activités suivantes seront organisées annuellement : enquête chez les filles et les femmes entrepreneurs – gérantes – directrices pour identifier les opportunités, travaux préparatoires, enquête de marché, identification de partenaires économiques demandeurs de main d'œuvre qualifiée. A Gemena, par exemple : nutrition / hôtellerie-restauration, à Lisala hôtellerie-restauration.

Moyens : Un financement est prévu pour les frais de communication, de transport et permettant d'activer les ressources humaines nécessaires pour les enquêtes, les formations et le coaching.

Appui au fonctionnement de 10 établissements ciblés

Description : Un appui au fonctionnement sera donné pour une durée limitée à 10 établissements ciblés qui ont développé un 'business plan' visant l'augmentation du nombre

d'apprenants et plus spécifiquement de filles qui terminent avec succès leur formation. Cet appui concernera l'acquisition de matériel pédagogique, d'équipement, ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement. Un accord écrit formalisera les conditions auxquelles l'établissement devra répondre (par exemple la diminution du minerval pour des populations ciblées, une formation effectivement pratique, des stages de qualité, ...) afin de pouvoir continuer à bénéficier effectivement de l'appui. La reprise de l'apport donné par le projet pour le fonctionnement devra être assurée par l'établissement lui-même (unité de production, chantier école, ...) ou par le ministère responsable (mécanisation, subsides, ...). Ceci devra être envisagé dès la troisième année de l'appui financier.

Moyens : Un budget est prévu pour un appui au fonctionnement de 10 établissements ciblés.

3.3.2.2 Activité 2.2 : Mise en place de l'approche « unité de production »

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 2.2 :

Formation et accompagnement à la gestion d'une unité de production

Description : Formation-action (si possible) sur base d'une unité de production existante et mise en application à au moins une nouvelle unité de production dans un autre établissement ETFP. Enseignement / apprentissage, exemples : livre de caisse, commande de matière d'œuvre, calcul des frais récurrents et du prix de vente.

Moyens : Frais de déplacement et financement prévu pour activer les ressources humaines nécessaire à la formation et l'accompagnement dans l'élaboration de modules simples.

3.3.2.3 Activité 2.3 : Tests et amélioration des mécanismes d'insertion socio-économique des sortants

Le processus d'insertion professionnelle est un processus continu, multi-acteurs et multi-opérateurs, orienté vers l'emploi et l'auto-emploi.

En préalable il faut : Des formations de qualité, des formations pertinentes, des formations accessibles et un partenariat avec le secteur privé.

Un modèle d'insertion professionnelle est proposé en annexe pour inspiration. Ce modèle n'est dans le cadre d'EDUEQUA qu'un horizon vers lequel orienter les activités. En effet les conditions minimales ne sont pas présentes dans la situation de fragilité existante au niveau des districts concernés.

Comme expliqué dans le chapitre 2 les acteurs du système ETFP doivent d'abord être appuyés dans l'exécution de leurs fonctions de base avant de passer au développement d'une méthodologie d'insertion professionnelle plus sophistiquée. Dans le cadre d'EDUEQUA nous préférons plutôt parler de processus d'insertion socio-professionnelle.

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 2.3

Organisation de la formation pratique et des stages

Description : Mise en place des formations pratiques, d'abord avec deux établissements partenaires (« projet d'établissement » incluant la participation aux frais, la responsabilisation pour l'organisation, la prévention de vol et destruction).

Moyens : Frais de déplacement et financement prévu pour activer les ressources humaines nécessaires à la formation et l'accompagnement des établissements ciblés.

Ateliers de transition, organisation de groupes de sortants en coopératives, réseau 'aluni', kits de sortie

Description : Identification des bonnes pratiques existantes. Aide à l'organisation de collectifs des

sortants de la filière construction. Mise à disposition de kits de démarrage : seulement sous condition d'épargne d'au moins 80 % de la valeur avant l'examen final. Le kit reste la propriété de l'établissement ETFP jusqu'au jour où il sera payé complètement. Possibilité pour les lauréats de venir travailler et gagner de l'argent, mais en déduisant les frais de l'atelier de transition. Implication du point focal genre.

Moyens : Frais de déplacement, petits outils, matière d'œuvre sous condition qu'un plan de financement réaliste de la matière d'œuvre soit élaboré. Financement prévu pour activation des ressources humaines nécessaires à la formation et l'accompagnement.

3.3.3 Résultat 3 : Les enseignants des établissements ciblés délivrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail

Le Résultat 3 vise le développement des capacités individuelles des enseignants et organisationnelles de leur fonctionnement au sein des établissements, éléments clés dans l'enseignement et la formation donnés.

Les activités appuyées par le projet seront prioritairement celles correspondant aux besoins concrets des enseignants et formateurs des établissements ciblés.

3.3.3.1 Activité 3.1 : Amélioration des formations des apprenants et des formateurs aux pratiques des métiers

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 3.1 :

Mise en place de modules de formation pratique (chantier-école, maintenance)

Description : Elaboration et mise en place de modules de formations concernant les sujets suivants : chantiers-école en réhabilitation de bâtiments, construction de latrines, collection des eaux de pluie, intervention sur points chauds sur les routes d'accès, maintenance d'équipement de production de biocarburant, maintenance alimentation du réseau électrique, installations compteurs, maintenance de panneaux solaires-transformateurs, etc. Voir en annexe Concept Chantiers école.

Moyens : Financement de l'organisation de modules de formation par un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement ainsi que le financement de l'achat de matière d'œuvre et carburant / coût d'électricité.

Mise à niveau technique des formateurs et des professionnels des métiers (y compris maîtres de stage dans les entreprises)

Description : Limitation rigoureuse des formations de formateurs à celles et ceux qui sont en lien direct avec les potentiels d'emploi, groupes mixtes ou « tandems » enseignant-formateur établissement ETFP – maître de stage en entreprise, utilisation de formateurs expérimentés, formations sur place au lieu de Kinshasa ou ailleurs et ceci en articulation avec le plan de formation provincial et national. Source de formateurs : par exemple, l'INPP.

Moyens : Frais de formation et de déplacement pour des formations en groupe.

3.3.3.2 Activité 3.2 : Appui à l'usage de matériel didactique

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 3.2 :

Fourniture de manuels pour la formation pratique

Description : Identification de manuels UNESCO, UNICEF, FAO, ILO (Bureau international du travail), incluant dessins et images, exemples, modules techniques et d'administration-gestion et d'entrepreneuriat. Principe du partage et de l'utilisation sans frais d'une grande partie des manuels de formation, aussi entre les agences de coopération et leurs partenaires.

Moyens : Manuels pour enseignant-formateur-maître de stage – élève-apprenant.

Accompagnement de l'utilisation des manuels scolaires

Description : Formation des enseignants à l'utilisation, la maintenance, le stockage et au prêt des manuels scolaires.

Moyens : Consultance spécialisée pour élaboration d'un module de formation et mise en place d'un système de suivi.

3.3.4 Résultat 4 : Les établissements ciblés ont une infrastructure et des équipements en suffisance pour pouvoir assurer un enseignement de qualité pertinente

Comme décrit dans le chapitre 2, les établissements qui sont ciblés pour bénéficier d'un appui pour la réhabilitation légère des bâtiments et infrastructure, doivent répondre aux critères requis suivants :

- 1) Perspectives de travail dans les filières appuyées
- 2) Infrastructure suffisante pour envisager une réhabilitation ou une construction
- 3) Accessibilité permettant le transport d'intrants de base (ciment, fer à béton, tôles, etc...)
- 4) Nombre d'élèves supérieur à 50

Un premier groupe A est identifié :

- 7 établissements ETFP à Gemena et Bwamanda
- 2 établissements ETFP à Lisala et Bumba

Tout autre investissement dépendra d'un audit positif des capacités de gestion des établissements qui en feront la demande.

3.3.4.1 Activité 4.1 : Réhabilitation des infrastructures des établissements ciblés

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité 4.1 :

Appui léger aux établissements ciblés lors du démarrage projet

Description : Programmation des travaux, exécution par mode de « chantier-école » par les enseignants-formateurs et les élèves, sous supervision professionnelle par un ingénieur ou technicien diplômé en BTP. Voir en annexes : Techniques de réhabilitation et de construction proposées et Concept Chantiers école.

Moyens : Entretien bâtiments et équipement. Matériaux de construction et réhabilitation, moyens de transport, aménagement d'espaces de stockage sécurisés.

Expertise internationale pour le suivi qualité des appels d'offres et ouvrages

Description : L'élaboration des termes de références des appels d'offres et le suivi ponctuel des chantiers et de leur clôture sera appuyée par une expertise internationale afin d'assurer la redevabilité exigée par les autorités belges.

Moyens : Financement prévu pour les communications et l'activation des ressources humaines nécessaires à la tâche décrite ci-dessus.

Moyens : Contrat de services.

3.3.4.2 Activité 4.2 : Amélioration de l'utilisation de l'énergie électrique par le biocarburant

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 4.2 :

Fourniture d'équipement pour énergie électrique

Description : Identification du type d'équipement selon son adaptation au milieu et sa simplicité d'installation et d'entretien. Achat, fourniture, formation à l'usage et à l'entretien, planification de l'entretien, responsabilisation de l'utilisateur, caisse / compte séparé pour couvrir les frais d'entretien et de réparation.

Moyens : Marchés d'achat avec formation initiale, carburant et entretien groupe électrogène: biocarburant, utilisation 10 jours par mois.

Formation des acteurs concernés

Description : Formation des chargés de surveillance et d'entretien des équipements pour l'énergie électrique, y compris formation à la tenue de la caisse / du compte séparé pour couvrir les frais d'entretien et de réparation, responsabilisation du comité des parents et du conseil des élèves.

Moyens : Marchés de formation.

3.3.4.3 Activité 4.3 : Equipement technique des ateliers des établissements

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité 4.3

Identification et évaluation des besoins

Description : Des analyses objectivées seront faites afin de cerner au mieux les besoins et les achats à faire. Cette analyse inclura l'élaboration TdR pour le lancement des marchés d'acquisition.

Moyens : Consultances d'experts pour une analyse objectivée des besoins ainsi qu'un appui pour améliorer la qualité des cahiers de charges, TdR pour le lancement des marchés.

Fourniture d'équipement pour la formation pratique

Description : Fourniture d'équipement adéquat incluant une formation à son utilisation pour l'équipement non connu par les enseignants.

Moyens : Budget pour acquisition d'équipement selon les normes de Marché Public prévues.

3.3.5 Résultat 5 : Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés

Ce résultat vise à appuyer les acteurs non étatiques, communautaires de la société civile pour créer les bonnes conditions d'une participation active dans le dispositif ETFP et plus particulièrement des établissements ciblés. Il s'agira d'appuyer la participation communautaire qui conduira à davantage de transparence et de redevabilité afin que les établissements d'enseignement et de formation optimisent leur gestion et délivrent un enseignement pertinent par rapport au monde du travail.

Les associations, les communautés locales, les associations et les parents particulièrement devraient participer activement à la vie et la gestion de l'établissement.

Les activités appuyées par le projet s'aligneront aux programmes développés par les associations de parents des établissements ciblés. La priorité sera donnée aux activités destinées à accompagner le

plan de développement des établissements ETFP ciblés.

3.3.5.1 Activité 5.1 : Renforcement des compétences des associations des parents (comité de parents, conseil de gestion)

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité 5.1 :

Formation des parents

Description : En fonction des besoins des participants potentiels aux comités de parents, avec une attention particulière aux mères, des formations seront prévues, par exemple en communication écrite et verbale, en animation de réunion, en administration de base, en comptabilité ou en bureautique.

Moyens : Frais de formation incluant les frais de transport ainsi que le financement d'un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement.

Action-recherche sur le marché de l'emploi / auto-emploi

Description : Dans chaque établissement collaborant, 1 groupe de filles et 1 groupe de garçons entreprend une enquête sur le marché de l'emploi / auto-emploi. Participation d'un responsable de filière dans chaque groupe. Visites dans deux filières différentes, pour comprendre la diversité des entreprises et des organisations. Chaque groupe développe son plan d'insertion. Rencontre de quelques sortants des années précédentes qui ont créé leur propre activité. Si possible, constitution d'un ou de plusieurs réseaux de sortants qui maintiennent le lien avec l'établissement ETFP de leurs études afin de permettre des activités de suivi des anciens élèves.

Moyens : Frais de déplacement, frais de reproduction d'un rapport succinct ainsi que le financement d'un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement

3.3.5.2 Activité 5.2 : Renforcement des organisations ISP (hors établissements ETFP) pour filles

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter cette activité destinée aux organisations qui encadrent les filles et jeunes femmes en difficultés sociales :

Formation des cadres

Description : Les directions et les monitrices des organisations confessionnelles ou de la société civile pourront suivre des formations en fonction de leurs besoins afin de devenir plus performante dans la prise en charge de filles en difficulté, dans la création de conditions favorables au suivi efficace de formations professionnelles qualifiantes.

Moyens : Frais de formation ainsi que le financement d'activation des ressources humaines nationales et internationales pour assurer la formation et l'accompagnement d'une manière qualitative, innovante et intense.

Frais de fonctionnement

Description : Le fonctionnement des organisations s'occupant de filles et jeunes femmes en difficultés sociales pourra être pris partiellement en charge par le projet afin de leur permettre de lancer des nouvelles activités ou de prouver leur efficacité dans l'accompagnement de filles ou jeunes femmes vers une insertion socio-professionnelle. La reprise des frais de fonctionnement par l'établissement lui-même (unité de production, chantier école, ...) ou par le ministère responsable (mécanisation, subsides, ...) devra être envisagée dès la troisième année de l'appui financier.

Moyens : Forfaits de fonctionnement.

3.3.5.3 Activité 5.3 : Accès à de l'information pertinente pour les représentants des parents et des élèves

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité 5.3

Information des élèves

Description : Information des élèves en 1^{ère} et 2^{ème} année de l'enseignement secondaire (garçons et filles, au moins 50 % de filles) et visites d'entreprise, enseignement d'un module d'information sur l'entrepreneuriat à titre d'essai, accompagnement avec le Comité de Gestion de l'établissement ETFP, participation des parents et des élèves. Après une année d'essai dans un établissement « garçons » et un établissement « filles », tant à Gemena qu'à Lisala, dissémination vers les autres établissements qui en font la demande, mais à leurs propres frais.

Moyens : Frais de déplacement, dépliants d'information sur l'ETFP produits sous une autre activité, manuels d'introduction à l'entrepreneuriat. Financement d'un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement.

Equipement des comités de parents, conseil de gestion des établissements ciblés en bureautique

Description : Dotation d'un kit comportant 1 ordinateur, 1 panneau solaire et 1 stabilisateur. Sous condition d'un accompagnement et la signature d'une convention de sauvegarde et d'entretien avec le comité de parents et conseil de gestion de l'établissement.

Moyens : Equipement.

3.3.6 Résultat 6 : Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETFP dans la zone ciblée

Le secteur privé et les organisations non étatiques jouent un rôle essentiel dans le système de l'ETFP. En effet la finalité d'un enseignement technique et d'une formation professionnelle est de produire des travailleurs performants qui répondent aux demandes et des potentialités du monde du travail.

Les établissements doivent articuler avec pertinence le choix des filières développées avec la dimension pratique de la formation donnée en tenant compte de l'accompagnement des apprenants dans leur insertion socio-professionnelle au sein du secteur privé local principalement.

Il est donc indispensable d'appuyer le secteur privé et les associations pour qu'ils puissent assurer leurs responsabilités dans un système ETFP qui fonctionne et plus spécifiquement par rapport aux établissements ciblés par le projet.

Les activités appuyées par le projet devront prioritairement correspondre aux 'business plans' du secteur privé et des associations locales. La priorité ira toujours vers les activités qui visent une amélioration du fonctionnement du monde du travail local et des pourvoyeurs d'emplois.

3.3.6.1 Activité 6.1 : Etudes de ciblage de zones et secteurs potentiels d'emploi

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 6.1

Etudes sur le potentiel d'auto-emploi

Description : Etude, concertée avec des experts agricoles, économiques et artisans, sur les possibilités d'emploi non-formels et plus spécifiquement d'auto-emploi dans les zones susceptibles de présenter un potentiel de développement économique.

Moyens : Contrats de services.

Etudes de ciblage des zones à potentiel agricole dans les deux districts

Description : Etude de terrain sur le corridor agricole entre Gemena et Lisala, surtout autour des plantations près de Bobito, Gwaka et Binga, au nord de Lisala (Businga) et dans les environs de Bumba. Identification des écoles agricoles¹⁷, celles dans lesquelles les élèves entreprennent des travaux pratiques dans les champs ; identification des filières qui sont présentes et les filières pour lesquelles il y a une forte demande dans les plantations, y compris la mécanique générale et l'électricité industrielle nécessaires pour la maintenance des machines et équipements utilisés sur les plantations et les usines de traitement des noix de palme et du lait d'hévéa.

Moyens : Contrat de services.

3.3.6.2 Activité 6.2 : Etudes pour situer les besoins en personnel qualifié des entreprises formelles et informelles

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 6.2 :

Facilitation du partage de données du secteur économique

Description : Observation du marché de l'emploi, des registres des entreprises et des ateliers informels et des lieux de stages– à combiner avec les autres tâches décrites plus haut.

Moyens : Dans le cadre des activités de l'équipe du projet incluant aussi le financement d'un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement.

Etudes sur les besoins en personnel qualifié

Description : L'étude sera réalisée par une expertise extérieure, en intégrant les partenaires : enseignants, élèves, parents, chefs d'ateliers, communautés religieuses, ONG, secteurs économiques formels et informels, industries et entreprises, Etat. Il sera important d'inclure une enquête auprès des dirigeants des plantations à Kinshasa et de contacter le bureau provincial de la FEC pour l'Equateur, à Mbandaka.

Moyens : Un montant global a été fixé pour financer l'étude (contrat de services) dont une partie doit être réservée pour le suivi.

3.3.6.3 Activité 6.3 : Développement des capacités des représentants du secteur économique formel et informel

Les tâches suivantes sont proposées pour exécuter l'activité A 6.3 :

Coaching des représentants du secteur économique par l'équipe du projet

Description : L'équipe du projet présente la stratégie du projet aux acteurs économiques et dispense des activités qui favoriseront l'appropriation des éléments de la stratégie dans le cadre d'une approche participative. Accompagnement dans leurs démarches.

Moyens : Visites individuelles chez les acteurs économiques et réunions collectives quand c'est possible, sans frais additionnels.

Renforcement des capacités entrepreneuriales des associations ISP

Description : Coaching et accompagnement d'associations citoyennes et confessionnelles qui œuvrent dans l'insertion sociale et professionnelle.

Moyens : Visites de travail, observation et conseil par les pairs ainsi que le financement d'un système de prime ou de consultance pour assurer la formation et l'accompagnement

¹⁷ Groupe B de 14 établissements décrit dans chapitre 2 et analyse en annexe.

<ul style="list-style-type: none"> - au moins 250 apprenants à Gemena et 150 apprenants à Lisala et Bumba auront entamé des formations avec plus de formation pratique et la préparation à l'insertion, grâce aux actions du projet, dans au moins 3 <u>centres de formation</u> à Gemena et un à Lisala. <p>A la fin de la quatrième année du projet,</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux de <u>participation EXETAT des filles</u> atteindra au moins 25 % des élèves dans l'enseignement technique et des apprenants en formation professionnelle bénéficiaires, en dehors de la filière Coupe-couture. 	<p>Rapports projets et résultats EXETAT</p>
---	---

3.4.2 Indicateurs au niveau des Résultats

<p>Résultat 1</p>	
<p>Les autorités de districts en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs dans le secteur</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p>Sources de vérification</p>
<p>2 Comités de concertation qui réunissent les autorités (éducation, affaires sociales, jeunesse, INPP), les représentants du secteur économique (FEC et entreprises individuelles) et la société civile (association des parents, coordination des élèves, autres) fonctionnent deux ans après le démarrage du projet : 1 à Gemena et 1 à Lisala.</p> <p>Une étude « genre » est réalisée à la fin de la première année d'exécution et ses résultats sont rendus publics et intégrés dans le pilotage du sous-secteur par les autorités provinciales.</p> <p>Au milieu de la troisième année, une stratégie ETFP-emploi est formulée par les intervenants (1 pour le District du Sud-Ubangi et 1 pour le District de La Mongala) en articulation avec la stratégie nationale. La stratégie contient des informations fiables sur les activités économiques et le marché d'emploi local ainsi que des propositions concrètes pour la formation et l'emploi des filles.</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie ETFP-emploi fonctionne régulièrement (projet et partenaires).</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau organisationnel.</p>	<p>Rapports comités de concertation</p> <p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapport de l'étude genre</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Document de stratégie ETFP-emploi District du Sud-Ubangi et District de La Mongala</p> <p>Rapports de suivi de la Stratégie ETFP-emploi</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Most Significant Change'.</p>

<p>Résultat 2</p>	
<p>Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p>Sources de vérification</p>
<p>A la fin du projet, au moins cinq établissements ETFP par</p>	<p>Rapports d'inspections</p>

<p>District auront instauré la gestion d'un atelier productif, prépareront et accompagneront les apprenants vers l'emploi.</p> <p>A la fin de la quatrième année du projet, au moins dix établissements ETFP auront organisé leur gestion avec la participation des parents et de deux acteurs externes.</p> <p>L'orientation des élèves en première et deuxième classe du Secondaire sur l'ETFP a lieu, à partir de la deuxième année du projet dans 10 écoles et à partir de la quatrième année du projet dans 38 écoles ciblées par le projet.</p>	<p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p>
Résultat 3	
Les enseignants des établissements ciblés livrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail	
Indicateurs	Sources de vérification
<p>À la fin du projet, au moins 10 chantiers-écoles réalisés pour un total de 38 écoles ciblées.</p> <p>A la fin du projet 50 % des apprenants des 38 établissements ciblés effectuent un stage correspondant aux exigences de la réglementation EPSP.</p>	<p>Audit par le projet</p> <p>Rapport de suivi par l'inspection provinciale</p> <p>Résultats aux examens nationaux</p>

Résultat 4	
Les établissements ciblés ont une infrastructure et des équipements en suffisance pour pouvoir assurer un enseignement de qualité pertinente	
Indicateurs	Sources de vérification
<p>À la fin du projet, au moins 10 chantiers-écoles réalisés pour un total de 38 écoles ciblées.</p> <p>A la fin du projet, 10 ateliers équipés pour la formation pratique et au moins 5 unités de production actives.</p>	<p>Rapports d'inspections</p> <p>Audit par le projet</p> <p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Information disponible auprès au moins une organisation du secteur économique</p>

Résultat 5	
Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés	
Indicateurs	Sources de vérification
<p>2 Comités de concertation constitués des autorités (éducation, affaires sociales, jeunesse, INPP), des représentants du secteur économique (FEC et entreprises individuelles) et la société civile (association des parents, coordination des élèves, autres) fonctionnent deux ans après le démarrage du projet : 1 à Gemena et 1 à Lisala.</p>	<p>Rapports comités de concertation</p> <p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapports des établissements et</p>

<p>A la fin de la quatrième année du projet, au moins dix établissements ETFP auront modernisé leur gestion avec la participation des parents et de deux acteurs externes.</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau organisationnel.</p>	<p>du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Most Significant Change'.</p>
---	---

Résultat 6	
Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETFP dans la zone ciblée	
Indicateurs	Sources de vérification
<p>Au milieu de la troisième année, une stratégie ETFP-emploi est formulée par les intervenants (1 pour le District Sud-Ubangi et 1 pour le District de La Mongala). La stratégie contient des informations fiables sur les activités économiques et le marché d'emploi local ainsi que des propositions concrètes pour la formation et l'emploi des filles.</p> <p>A la fin de la deuxième année du projet, au moins deux établissements ETFP par District auront reçu l'appui d'acteurs du secteur privé pour préparer et accompagner les apprenants vers l'emploi.</p> <p>A la fin de la troisième année, au moins 50 sortants auront bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi au Sud-Ubangi (dont 15 filles) et 30 sortants dans La Mongala (dont 10 filles).</p> <p>Au moins 30 apprenants sont formés en construction 10 en biocarburant (mécanique et électricité) au Sud-Ubangi et 20 apprenants en construction et 6 en mécanique moto et moteurs hors-bord.</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau organisationnel.</p>	<p>Document de stratégie ETFP-emploi District du Sud-Ubangi et District de La Mongala</p> <p>Rapports de suivi de la Stratégie ETFP-emploi</p> <p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Information disponible auprès au moins d'une organisation du secteur économique</p> <p>Données statistiques locales du sous-secteur</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Most Significant Change'.</p>

3.5 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

3.5.1 Le Gouvernement provincial de la Province de l'Equateur, le pouvoir décentralisé

Le projet sera exécuté sous l'autorité du Gouvernement Provincial de l'Equateur, sous la tutelle du Commissaire en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel EPSP. Le Gouvernement Provincial participe dans le suivi du projet et intégrera les expériences et produits issus de l'action du projet et des acteurs dans la politique et la mise en œuvre de la stratégie sectorielle, le secteur ETFP-emploi et le développement de la Province.

La Gouvernement provincial a aussi un rôle à jouer quant aux interventions du projet PROSEB – financement PME par la Banque Mondiale dans le District du Sud Ubangi = la Province éducationnelle

Equateur II. Il s'agit ici d'une partie du budget global de 100 millions USD, attribué par le PME pour une amélioration de la gouvernance par les autorités locales EPSP'.

Note : Il est dans l'intérêt de toutes les parties de prendre au sérieux le processus de décentralisation qui alloue la responsabilité pour l'éducation, la santé, l'agriculture et le développement rural aux Provinces, d'abord anciennes, ensuite nouvelles. Il doit y avoir un partage et une transition de pouvoir entre les Ministères du Gouvernement central et l'autorité décentralisée.

3.5.2 Les différents secteurs ministériels « déconcentrés »

Affaires Sociales, Jeunesse et Sports, Santé : Les Sous-divisions des secteurs Affaires Sociales et Jeunesse et Sport sont impliquées au niveau de chacun des deux districts (Sud-Ubangi et Mongala). Le secteur Santé a la responsabilité de ses propres écoles secondaires techniques de santé, appelées « instituts » (ITEM) et instituts supérieurs technologiques médicaux (ISTM). Le projet ne s'occupera pas de ce secteur, étant donné qu'il a déjà fait l'objet de plusieurs interventions dans le passé, le dernier étant le projet ASSNIP.

INPP : Un autre sous-secteur présent dans les deux districts est l'INPP (Institut National de Préparation Professionnelle), entité publique autonome sous la tutelle du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale chargée de la formation professionnelle des travailleurs. Le bureau provincial de l'INPP se trouve dans le chef-lieu de province, à Mbandaka, mais des petits bureaux de coordination existent tant à Gemena qu'à Bumba. Le bureau de Gemena organise des formations en bureautique, comptabilité sur ordinateur et logistique pour les personnels des entreprises du secteur économique formel privé, pour des entités publiques, telles que la Régie des Voies Aériennes et les Greffiers de Justice, mais aussi pour le grand public.

Enseignement Supérieur : Le sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est lui aussi présent, mais seulement deux institutions ont un lien théorique avec le projet : l'Institut Supérieur Pédagogique et Technique (ISPT) à Bumba et l'Institut Supérieur de Technologies Appliquées (ISTA) à Ebunda (Mission catholique), sur le même site que l'Institut Technique Industriel (ITI) Lisangi. Les deux établissements sont autonomes, mais sont soumis à la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESURS). Toutefois, il semble que ces deux instituts supérieurs n'auront pas la capacité de s'inscrire dans le cadre de ce projet, par exemple en participant à la formation initiale et continue des enseignants techniques.

Formation de formateurs : Le seul partenaire qui peut fournir des services de formation de formateurs, est l'INPP à Kinshasa, dans une moindre mesure les centres de formation de l'INPP à Kisangani et à Lubumbashi. Des formations pointues et modulaires pour les enseignants, formateurs et maîtres de stage pourront être dispensées sur place. Les deux autres institutions de référence qui ont été mentionnées, sont l'ISTA = Institut Supérieur de Sciences et Technologies Appliquées à Kinshasa (surtout pour les domaines de génie mécanique, électrique et électronique) et l'ISAM = Institut Supérieur d'Arts et de Métiers à Kinshasa (pour le domaine de la coupe-couture et le design de mode). Ces institutions pourraient peut-être fournir de l'expertise ponctuelle pour les activités développées par EDUEQUA.

3.5.3 Le secteur économique

Le secteur économique est peu organisé. Les producteurs ruraux gèrent leurs exploitations mais ne s'organisent que très rarement en associations ou coopératives.

Les quelques entreprises formelles sont organisées au sein de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) qui a un représentant à Gemena (un commerçant en produits agricoles, transporteur routier, propriétaire de plantation et de minoterie). Le bureau provincial se trouve à Mbandaka, siège du Gouvernement provincial, de l'Assemblée des Députés et de l'administration provinciale.

Le secteur économique formel est très faible. Les seules entreprises établies sont :

- les plantations dont seulement un nombre très restreint possède une usine de transformation de niveau industriel
- les entreprises d'extraction de bois comme SICOBOIS et SODEFOR qui ne replantent pas les espèces de haute valeur qu'elles ont exploitées
- plusieurs entreprises de transport routier qui possèdent des vieux camions Magirus et Mercedes datant des années 1950 - 1970
- et les sociétés de navigation et de transport fluvial.

On relève cependant un phénomène plutôt inattendu de la part des ateliers de l'économie informelle qui acceptent des stagiaires pour une formation pratique rudimentaire et pas nécessairement bien structurée et organisée. Ce fait corrobore la supposition qu'un marché de l'emploi existe.

Une offre de formation pour les maîtres de stage (technique, en gestion et en pédagogie-andragogie) pourrait aussi se révéler intéressante et utile pour les chefs d'entreprise et leurs travailleurs qualifiés.

Toutefois, il est difficile d'anticiper sur l'implication des acteurs du monde économique qui pourraient ne pas participer spontanément à un comité provincial ETFP-emploi.

3.5.4 La société civile

Parents : Le rôle de la société civile est primordial, étant donné la faiblesse du tissu économique. Des Associations de Parents d'Elèves existent d'office dans chaque établissement scolaire appartenant au secteur de l'EPSP (décrets issus du Ministère). Il reste à voir dans quelle mesure les parents peuvent jouer un rôle moteur, d'accompagnement, de contrôle et de participation à la gestion. Tout investissement par le projet pourra porter des fruits, les parents sont les associés du projet par nature, parce qu'ils financent non seulement l'éducation de leurs enfants, mais ils contribuent aussi au financement de l'administration du secteur éducatif.

Communautés religieuses : Les communautés religieuses occupent aussi une position importante. L'église catholique se substitue dans une certaine mesure à une administration publique parfois peu performante et pas assez impliquée aux niveaux administratifs et organisationnels. Pour les communautés protestantes, la situation est un peu différente, parce qu'il s'agit d'unités organisationnelles plus petites et plus dispersées.

L'église catholique constitue aussi un important acteur économique : elle assure la gestion de résidences pour les visiteurs ainsi que des ateliers productifs (menuiserie, mécanique auto, construction) et se révèle un employeur relativement important.

Les ateliers sont normalement bien gérés : ils sont alimentés en matière d'œuvre et travaillent sur commande. Ils acceptent systématiquement des stagiaires et les maîtres-formateurs supervisent un réseau des sortants (observation faite à Gemena, St. Félix).

Elèves : Les élèves sont organisés au moins au niveau de chaque classe et chaque école. Le projet devra assurer une veille systématique qui accordera une attention particulière aux demandes des élèves. Il s'agira d'apporter des réponses pragmatiques de nature à encourager une dynamique permettant de vaincre la frustration d'une jeunesse qui trouve peu d'opportunités pour s'exprimer et pour se développer. A plusieurs endroits il faut évoquer le manque d'opportunités offertes par le marché de travail. Toutefois, des niches existent (systèmes de génération de courant électrique par panneaux solaires et huile de palme / biocarburant).

Enseignants : Le syndicat des enseignants représente lui aussi un acteur qu'il y a lieu de ne pas négliger. Toutefois, il y a lieu de craindre que le projet soit rapidement submergé par des demandes de formation multiples dont la pertinence et l'impact réels sur le dispositif et les bénéficiaires finaux (apprenants) ne soient pas avérés. Et, il sera donc utile que les gestionnaires du projet se montrent vigilants et circonspects lors des choix des formations à appuyer.

D'autre part, le projet doit identifier des personnes ressources parmi les enseignants, formateurs, chefs d'entreprise et maîtres de stage qui s'inscrivent dans la philosophie de la stratégie et montrent une bonne appropriation de l'approche du projet et pour qui l'enrichissement personnel ne constitue pas l'objectif principal et prioritaire.

La programmation et l'exécution des travaux par chantier-école est une phase de test opportune qui permettra aux élèves, enseignants et parents de collaborer autour d'un projet commun et de développer un esprit d'équipe.

Populations locales : Le projet inclut un volet « conscientisation » sur l'utilité de l'ETFP pour la préparation pour l'emploi et la vie professionnelle.

En outre, étant donné que l'approche du projet favorise les « chantiers-école » et la réhabilitation des bâtiments et infrastructures par les élèves, avec une participation directe des parents, le projet se retrouvera, dès le démarrage, implanté au sein du tissu social.

Pour les travaux de construction, le projet fera appel contre rétribution aux populations environnantes pour la livraison de certains intrants du chantier tels que le sable, le gravier et le bois de charpente ainsi que pour certains corps de métier qui feraient défaut sur le chantier tels que maçons, menuisiers et soudeurs.

3.5.5 La CTB

La CTB sera le maître d'œuvre du projet. Elle sera responsable de :

- gérer les activités et le budget de la coopération belge attribué à ce projet et les dépenses qui en découlent ;
- réaliser le suivi technique du projet en partenariat avec le Gouvernement provincial ;
- assurer la comptabilité du projet, ainsi que le rapportage.

3.5.6 Les autorités administratives locales

Les autorités administratives locales, telles que les Commissaires de District et les Administrateurs de Territoire, seront appelées à siéger dans les Comités de Concertation (1 à Gemena et 1 à Lisala). Le Commissaire de District pourrait assumer la présidence ou désigner son représentant, afin d'assurer un contrepoids vis-à-vis des autorités déconcentrées (Directeur de la province éducationnelle, chef de sous-division des Affaires Sociales, chef de sous-division de la Jeunesse et du Sport).

3.6 Analyse des risques et conditions préalables

3.6.1 Risques liés à la mise en œuvre

	Risques	Probabili	Impact	Mesure d'atténuation
1	Difficulté de trouver et de pouvoir recruter du personnel d'encadrement qualifié sur place, dépendance du personnel qualifié ayant son domicile à Kinshasa	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Elucider les liens tout type de liens des candidats au recrutement avant la sélection même. • Priorité donnée au profil de compétences et aux critères rigoureux de sélection.
2	Difficulté d'approvisionnement et manque de disponibilité de ciment et d'autres intrants	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les circuits d'approvisionnement

3	Faible qualité technique des réalisations	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> La méthode de travail « école-chantier » permet de veiller sur la qualité et d'inculquer les notions du travail de qualité, prendre la qualité de conception et réalisation du Centre Elikya à Gemena comme une référence Renforcer les capacités à travers le coaching par l'ATI et les ingénieurs BTP sous contrat CTB et projet
4	Insécurité affectant directement la disponibilité du personnel et l'acheminement des matériaux	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Formation spécifique du personnel – préparation pour des missions à effectuer dans des états fragiles Assurer l'accompagnement des transports de matériaux, recrutement de services de gardiennage fiables, supervision de ces services au quotidien Prévoir une marge de manœuvre dans la méthodologie et les voies d'approvisionnement Récupérer du personnel qui a fait ses preuves dans les interventions CTB précédentes, par exemple le projet ASSNIP
5	Faible capacité d'absorption du secteur privé pour les travaux de sous-traitance	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les sources de main d'œuvre et coaching continu

3.6.2 Risques liés à la gestion

	Risques	Probabili	Impact	Mesure d'atténuation
1	Difficulté d'intégration d'une équipe de gestion de projet dans un contexte socio-économique et administratif complexe	Modéré	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Choisir un ATI gestionnaire expérimenté et adapté au contexte qui a fait sa preuve dans au moins un projet précédant Elucider les liens tous les liens familiaux des candidats au recrutement avant la sélection même. Priorité donnée au profil de compétences et aux critères rigoureux de sélection
2	Complexité des procédures administratives peu adaptées aux conditions locales, aux difficultés d'approvisionnement	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Recours aux travaux en régie par le biais de « chantiers-écoles » pour une grande partie des travaux Installer un logisticien, expert national,

				<p>à Kinshasa, collaboration étroite avec la cellule « marchés publics » et finances de l'UCAG EPSP</p> <ul style="list-style-type: none"> Diversifier les marchés pour ne pas dépendre d'une seule source
3	Disparition des véhicules, des outils de production (presses à briques etc.) des matériels de chantier	Faible	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Responsabiliser la partie congolaise sur la gestion des fournitures en matériaux et équipements Réaliser l'étude de base au démarrage du projet, audit des établissements qui souhaitent une collaboration plus étroite, inventaires, livres de gestion des stocks, comptabilité achats de matière d'œuvre et de ventes de produits Domaine de stockage bien surveillé sous contrôle du projet (un hangar de stockage est nécessaire) Mise en place d'un dispositif de supervision et d'utilisation d'outils de gestion (tableau de bord, contrats...)
4	Vente de produits réalisés avec de la matière d'œuvre fournie par le projet	Elevé	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'appui par le projet aux établissements ETFP démontrant une volonté de gestion partagée (parents, société civile, éventuellement. autorité locale, élèves), contractualisation sur base d'un « projet d'établissement » qui inclut le suivi-évaluation par plusieurs parties Gestion transparente et participative : affichage des plans et des comptes à l'extérieur de l'administration des établissements appuyés par le projet
5	Faiblesse de la planification au niveau de la gestion des tâches sur chantier et du suivi logistique et financier de l'approvisionnement du chantier	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir des profils adéquats (dont un ATI) et bien définir les responsabilités Renforcer les capacités sur ces sujets à travers le coaching par l'ATI et un expert CTB architecte-ingénieur BTP

3.6.3 Risques liés à l'efficacité

	Risques	Probabili	Impact	Mesure d'atténuation
1	Impraticabilité des routes Gemena-Bwamanda, Gemena-Businga-Lisala et Lisala-Bumba	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Transport par voie fluviale, là où c'est possible

2	Non-respect de la contribution congolaise pour mécaniser le personnel collaborant avec le projet	Elevé	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Négociation avec le Gouvernement provincial et le Ministère EPSP Point à aborder en SMCL Suivi en COMPAR
3	Une partie des partenaires comprend le projet comme une source de revenu complémentaire.	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Non approbation du projet ou arrêt de l'exécution La CTB siège et représentation devront veiller au respect de l'esprit du projet, pour prévenir les dérapages potentiels (équipement et formation de personnels sans avancer vers les Résultats et Objectifs du projet)
4	Impossibilité ou désintérêt pour la création d'une plateforme de concertation ETFP-emploi au niveau du District – 1 à Gemena et 1 à Lisala	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Travail quotidien de conscientisation et de conviction des partenaires Chercher des alliés dans le secteur privé formel : établir des liens stables avec des personnalités au siège national de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et au bureau provincial de la FEC à Mbandaka, aussi dirigeants de plantations et de transport fluvial Chercher des alliés : travail de conscientisation auprès du Gouvernement provincial à Mbandaka, au-delà de la Commissaire en charge de l'éducation
5	Les autorités ne montrent pas d'intérêt pour les formations courtes menant à un emploi immédiat. Plus spécifiquement, l'administration EPSP continue de favoriser EXETAT comme unique voie vers l'enseignement supérieur.	Elevé	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Travail quotidien de conscientisation et de conviction des partenaires Etablir des liens stables avec des personnalités au siège national de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) et au bureau provincial de la FEC à Mbandaka Travail de conscientisation avec le Gouvernement provincial à Mbandaka, au-delà de la Commissaire en charge de l'éducation La CTB siège et représentation devront veiller au respect de l'esprit du projet, pour prévenir les dérapages potentiels, saisir le MINCIR et en cas de besoin le cabinet du Premier Ministre / lui-même

3.6.4 Risques liés à la durabilité

	Risques	Probabili	Impact	Mesure d'atténuation
1	Manque de contrepartie congolaise pour l'entretien et la maintenance	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des gestionnaires des écoles techniques et des centres de formation pour l'organisation de l'entretien des infrastructures et la maintenance des équipements Renforcer les capacités des administrateurs EPSP, Affaires Sociales et Jeunesse et Sports pour l'organisation de l'entretien des infrastructures et la maintenance des équipements Travail régulier d'information et de conscientisation auprès du Gouvernement provincial à Mbandaka, au-delà de la Commissaire en charge de l'éducation
2	Vente de produits en utilisant la matière d'œuvre fournie par le projet sans alimenter un fonds pour reconstituer les stocks pour la formation pratique	Modéré	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Concentration des équipements fournis dans le cadre du projet dans les établissements qui font preuve d'une bonne gestion, y compris la gestion des ateliers productifs Mention des points cruciaux dans l'acte de transfert des biens à l'Etat congolais. Ces biens peuvent être transmis aux établissements publics non conventionnés et conventionnés. Mobiliser les représentants des parents et la société civile pour exercer un contrôle et informer les responsables

3.6.5 Risques fiduciaires

	Risques	Probabili	Niveau	Mesure d'atténuation
1	Volatilité du taux de change euro vers USD	Modéré	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les contrats en euros, avec l'appui de la représentation et de l'UCAG EPSP
2	Détournement de matériaux, matériel de chantier, outils,...	Modéré	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner et mettre en œuvre des mesures comme sanction administrative, suspension de contrat ou action pénale Mobiliser les représentants des parents

				<p>et la société civile pour exercer une veille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une supervision active régulière
3	Mauvaise gestion de caisse du projet et absence de preuves de paiement	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le profil des professionnels Administration/Finances et Logisticien avec plus d'exigences • Disséminer le manuel de procédures et les fiches types • Exercer un suivi des contrôles de proximité
4	Mauvaise gestion des stocks et faible traçabilité des matériaux transportés	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que chaque établissement appuyé par le projet ait du personnel responsable pour la gestion des stocks et utilise des fiches de matériel.
5	Non-respect des procédures de marché public	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les procédures administratives au contexte projet • Appliquer strictement et sans complaisance les mesures adéquates au non-respect des procédures

3.6.6 Contributions et engagements de la partie congolaise

- 1) L'Etat congolais mettra à la disposition du projet EDUEQUA du personnel mécanisé et payé par l'Etat : gestionnaires de dossiers administratifs, personnels des écoles techniques et des centres de formations, appartenant aux secteurs EPSP, Affaires Sociales et Jeunesse et Sports, INPP.
- 2) Le Gouvernement provincial de l'Equateur représenté par le ministère provincial de l'EPSP mettra à disposition un coresponsable national possédant un profil professionnel, contrepartie et partenaire de l'expert international coresponsable international.
- 3) La partie congolaise prend l'engagement de ne pas augmenter les frais scolaires dans les écoles techniques et professionnelles et les centres de formation appuyés par le projet.
- 4) La partie congolaise s'engage à appuyer l'accès des filles à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, notamment en instaurant la gratuité des frais scolaires pour les filles dans les filières techniques tout en compensant les frais des établissements.
- 5) La partie congolaise (Gouvernement provincial et national ainsi que les services d'état compétents) veillera à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent projet bénéficient de toutes les facilités pour l'importation jusqu'à Gemena et Lisala, sans tracasseries au niveau des différents services douaniers et financiers.
- 6) A partir de la deuxième année de l'introduction d'une activité, la partie congolaise assume progressivement l'augmentation des frais récurrents à raison de 25% la deuxième, 50% la troisième année et 75% la quatrième année. Aucun financement de frais récurrents des établissements ciblés n'est prévu la première année du projet.
- 7) Le Gouvernement provincial mettra à la disposition de l'équipe de projet deux bâtiments de l'Etat à réhabiliter par le projet qui seront remis à l'Etat à la fin du projet (1 bâtiment à Gemena et 1 à Lisala).
- 8) La partie congolaise (Gouvernement provincial et national) s'engage à faciliter la libre

circulation de toutes les équipes travaillant dans le cadre du projet, y inclus les consultants nationaux et internationaux nécessaires à sa bonne exécution.

- 9) La partie congolaise (Gouvernement provincial et national) ainsi que les services d'état compétents) s'engage à faciliter au projet l'obtention gratuite des fréquences VHF et UHF nécessaires, y compris l'utilisation de téléphones et d'antennes, tout au long de la durée du projet.
- 10) La partie congolaise s'engage à développer une feuille de route pour améliorer la gouvernance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la province de l'Equateur dans les 12 mois qui suivent la première réunion du SMCL (à développer avec l'appui technique du projet et à valider par l'ensemble des partenaires dans le domaine) et de suivre sa mise en œuvre.
- 11) La partie congolaise s'engage à adopter et mettre en œuvre un plan provincial ETFP-insertion socioprofessionnelle intégrant le genre et l'environnement;
- 12) La partie congolaise s'engage à améliorer le climat d'affaires dans la province de l'Equateur et particulièrement en ce qui concerne les microentreprises et associations où travaillent les sortants de l'ETFP.

4 RESSOURCES

4.1 Ressources financières

4.1.1 Contribution belge

Les ressources financières disponibles pour le projet EDUEQUA sont de 10 millions d'euros. Ce montant couvre les activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi assurés par la CTB.

La contribution belge sera allouée dans le cadre des plans annuels élaborés par la direction du projet et approuvés par la SMCL.

Les grandes catégories de financement sont les suivantes :

- Réhabilitation de bâtiments: ateliers, bureaux, salles de classe
- Dotation en équipements: pour la partie transversale dotations en ordinateurs, groupes électrogènes pouvant fonctionner à l'huile de palme et panneaux solaires, pour la partie thématique des ensembles d'équipements pour les métiers de l'agriculture, de l'électricité, de la construction, de la mécanique, de la nutrition, et ceux de l'hôtellerie-restauration.
- Frais de fonctionnement pour les structures d'appui et de concertation mises en place.
- Matière d'œuvre et pièces de rechange pour la remise en marche d'équipements avariés.
- Honoraires / salaires d'assistants techniques nationaux et internationaux.
- Salaires du personnel d'appoint, contrats de durée déterminée (maximum pour la durée du projet)
- Financement d'études.
- Financement d'une expertise internationale pour le suivi des réhabilitations et constructions.
- Sécurisation des sites et du personnel du projet
- Frais de suivi et de conseil par les représentants de la coopération belge (Kinshasa, Bruxelles) et d'évaluation indépendante.

Le budget se décompose en trois parties, soit i) résultats et activités, ii) moyens généraux et iii) réserve budgétaire.

Les moyens généraux représentent 39 % du budget, la réserve budgétaire 2,5 % et les moyens spécifiques = ceux qui sont alloués aux activités sous les Résultats 1 à 6, 59 %. Cette relation inhabituelle s'explique par les conditions spécifiques présentes dans les deux Districts ciblés :

D'une part la partie « moyens généraux » est plus grande que dans des projets comparables, pour les raisons suivantes :

- L'absence d'électricité, la faible accessibilité, l'état déplorable des routes et l'enclavement des deux Districts induit des coûts élevés pour les intrants (notamment le gasoil dont le prix est en moyenne 2,25 fois plus élevé qu'à Kinshasa), l'absence de points d'approvisionnement pour des intrants de qualité en quantité suffisante pour le projet à Gemena et à Lisala, les frais de déplacements obligatoires par voie aérienne, deux bureaux autonomes en énergie, des mesures de sécurité en moyens de communication et de déplacement spécifiques à la zone d'intervention.
- Une grande partie du travail d'animation, supervision et suivi des activités doit être assumée par l'équipe de projet. Elle sera plus relativement plus volumineuse que dans d'autres programmes provinciaux ETFP car ce projet est le seul projet CTB dans la province (ne pouvant donc pas s'appuyer sur une coordination provinciale) et de plus ce projet est en partie dédoublé sur les deux districts qui sont difficilement

accessibles l'un par rapport l'autre (entre Gemena et Lisala un seul avion par semaine ou 12 heures de route).

- L'équipe de gestion du projet ne pourra pas s'appuyer sur des petites structures professionnelles qui interviendraient en sous-traitance.

D'autre part, la partie « moyens spécifiques » est moins importante, pour les raisons suivantes :

- L'activité des équipes d'enseignants et des élèves-apprenants sur les chantiers de réhabilitation s'effectuera dans le cadre de l'approche chantier école et ne nécessitera donc pas de financement hors du matériel utilisé étant donné que l'encadrement technique et pédagogique fait partie des tâches habituelles des enseignants et que les activités pratiques sont envisagées comme stage et donc partie intégrante du cursus de formation.
- Les frais liés à la gestion des établissements et des équipes intervenant dans les « chantiers-écoles » ne sont pas calculés.

Un « gender budget scan » qui permet de voir les parts de budget qui sont allouées au genre est également disponible en annexe.

BUDGET TOTAL			Budget Total	%	Frais récurrents annuels	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
A		Objectif spécifique :	5,884,000.0	59%						
A	01	<i>Résultat 1 : Les autorités de districts en matière de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs dans le secteur</i>	495,000	5%		75,917	137,167	121,167	103,000	57,750
A	01 01	Appui à la concertation des acteurs impliqués dans l'ETFP-emploi au niveau des districts	260,000			75,917	54,667	68,667	30,500	30,250
A	01	Appui à la concertation au niveau de la province	40,000		500	8,375	8,375	7,875	7,750	7,625
A	01	Appui à la concertation et la coordination au niveau des deux districts	60,000		500	12,375	12,375	11,875	11,750	11,625
A	01	Etude genre pour plan district et suivi	25,000			12,500	6,250	6,250		
A	01	Etude ETFP-emploi pour plan district et suivi	30,000			15,000		15,000		
A	01	Ateliers d'échanges	50,000			16,667	16,667	16,667		
A	01	Frais de déplacement	25,000			5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
A	01	Alimentation des stratégies et plans nationaux avec l'expérience et l'expertise du terrain	30,000			6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
A	01 02	Promotion de l'ETFP et de l'inclusion des filles	115,000			0	45,000	25,000	45,000	0
A	01	Appui en fin de l'enseignement de base à une bonne orientation des élèves	40,000				20,000		20,000	
A	01	Sensibilisation les autorités, les parents, les employeurs à l'utilité de l'ETFP et aux aspects genre	75,000				25,000	25,000	25,000	
A	01 03	Renforcement du système suivi-évaluation en partant de la réalité des établissements	120,000			0	37,500	27,500	27,500	27,500
A	01	Appui à l'inspection	30,000				7,500	7,500	7,500	7,500
A	01	Analyse des besoins et proposition des TdR pour l'engagement d'une consultance expertise informatique pointue	10,000				10,000			
A	01	Appui technique par consultance	40,000				10,000	10,000	10,000	10,000
A	01	Intégration suivi & évaluation avec les autres provinces et coaching	40,000				10,000	10,000	10,000	10,000
A	02	<i>Résultat 2 : Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves</i>	1,317,000	13%		20,400	317,733	413,900	382,400	182,567
A	02 01	Développement des capacités de gestion des établissements ciblés	1,037,000			20,400	317,733	307,233	275,733	115,900
A	02	Coordination des activités au niveau des deux districts	102,000			20,400	20,400	20,400	20,400	20,400
A	02	Frais de déplacement	25,000				8,333	8,333	8,333	
A	02	Identification et création des communautés scolaires (Comité de gestion, parents, élèves)	60,000				30,000	30,000		
A	02	Identification et fourniture de modules de formation	150,000				50,000	50,000	50,000	
A	02	Favorisation de la formation des filles	300,000				100,000	100,000	100,000	
A	02	Financement conditionnel	400,000		6,000		109,000	98,500	97,000	95,500
A	02 02	Mise en place de l'approche « unité de production »	200,000			0	0	66,667	66,667	66,667
A	02	Formation et accompagnement à la gestion d'une unité de production	200,000					66,667	66,667	66,667
A	02 03	Tests et amélioration des mécanismes d'insertion socio-économique des sortants	80,000			0	0	40,000	40,000	0
A	02	Organisation de la formation pratique et des stages	30,000		2,000			15,000	15,000	
A	02	Ateliers de transition, organisation de groupes de sortants en coopératives, réseau 'alumni', kits de sortie	50,000					25,000	25,000	
A	03	<i>Résultat 3 : Les enseignants des établissements ciblés livrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail</i>	623,000	6%		0	108,333	108,333	233,333	173,000
A	03 01	Amélioration des formations des apprenants et des formateurs aux pratiques des métiers	325,000			0	108,333	108,333	108,333	0
A	03	Mise en place des modules de formation pratique (chantier-école, maintenance)	85,000				28,333	28,333	28,333	
A	03	Mise à niveau technique des formateurs et des professionnels des métiers (y compris maîtres de stage dans les entreprises)	240,000				80,000	80,000	80,000	
A	03 02	Appui à l'usage de matériel didactique	298,000			0	0	0	125,000	173,000
A	03	Fourniture de manuels pour la formation pratique	250,000						125,000	125,000
A	03	Accompagnement de l'utilisation des manuels scolaires	48,000							48,000

A	04	<i>Résultat 4 : Les établissements ciblés ont une infrastructure et des équipements en suffisance pour pouvoir assurer un enseignement de qualité pertinente</i>	1,945,000	19%		45,000	579,833	675,833	644,333	0
A	04 01	Réhabilitation des infrastructures des établissements ciblés	1,090,000			30,000	364,833	362,833	332,333	0
A	04	Appui léger aux établissements ciblés lors du démarrage projet	1,000,000		2,000		334,833	332,833	332,333	
A	04	Expertise internationale pour le suivi qualité des appels d'offres et ouvrages	90,000			30,000	30,000	30,000		
A	04 02	Amélioration de l'utilisation de l'énergie électrique par le biocarburant	225,000			0	0	113,000	112,000	0
A	04	Fourniture d'équipement	150,000		2,000			75,500	74,500	0
A	04	Formation des acteurs concernés	75,000					37,500	37,500	0
A	04 03	Equipement technique des ateliers	630,000			15,000	215,000	200,000	200,000	0
A	04	Identification et évaluation des besoins	30,000			15,000	15,000			
A	04	Fourniture d'équipement pour la formation pratique	600,000				200,000	200,000	200,000	
A	05	<i>Résultat 5 : Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés</i>	989,000	9.89%		0	193,000	346,000	225,000	225,000
A	05 01	Renforcement des compétences des associations des parents (comité de parents, conseil de gestion)	146,000			0	73,000	73,000	0	0
A	05	Formation des parents	96,000				48,000	48,000		
A	05	Action-recherche sur le marché de l'emploi / auto-emploi	50,000				25,000	25,000		
A	05 02	Renforcement des organisations ISP (hors établissements ETFP) pour filles	675,000			0	0	225,000	225,000	225,000
A	05	Formation des cadres	75,000					25,000	25,000	25,000
A	05	Frais de déplacement	25,000					8,333	8,333	8,333
A	05	Expertise nationale et internationale ISP	200,000					66,667	66,667	66,667
A	05	Frais de fonctionnement	375,000					125,000	125,000	125,000
A	05 03	Accès à de l'information pertinente pour les représentants des parents et des élèves	168,000			0	120,000	48,000	0	0
A	05	Information des élèves	96,000				48,000	48,000		
A	05	Equipement des comités de parents, conseil de gestion des établissements ciblés en bureautique	72,000				72,000			
A	06	<i>Résultat 6 : Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETFP dans la zone ciblée</i>	515,000	5%		80,000	67,500	126,583	108,083	132,833
A	06 01	Etudes de ciblage de zones et secteurs potentiels d'emploi	130,000			80,000	50,000	0	0	0
A	06	Etudes sur le potentiel d'auto-emploi	50,000				50,000			
A	06	Etudes de ciblage des zones à potentiel agricole dans les deux districts	80,000			80,000				
A	06 02	Etudes pour situer les besoins en personnel qualifié des entreprises formelles et informelles	60,000			0	17,500	17,500	0	25,000
A	06	Facilitation de partage de données du secteur économique	10,000				5,000	5,000		
A	06	Etudes sur les besoins en personnel qualifié	50,000				12,500	12,500		25,000
A	06 03	Développement des capacités des représentants du secteur économique formel et informel	325,000			0	0	109,083	108,083	107,833
A	06	Coaching les représentants du secteur économique par l'équipe du projet	10,000					3,333	3,333	3,333
A	06	Renforcement des capacités entrepreneuriales des associations ISP	75,000					25,000	25,000	25,000
A	06	Facilitation de la collaboration entre écoles et entreprises (Convention partenariat EPSP-Privé)	240,000		1,000			80,750	79,750	79,500
X		Réserve budgétaire	250,500	2.51%				83,500	83,500	83,500

Z		Moyens généraux	3,865,500	38.66%					
Z	01		<i>Ressources humaines</i>	2,430,000	24%	486,000	486,000	486,000	486,000
Z	01	01	Equipe technique internationale	1,620,000		324,000	324,000	324,000	324,000
Z	01	02	Equipe technique nationale	810,000		162,000	162,000	162,000	162,000
Z	02		<i>Investissements</i>	322,500	3%	297,500	0	25,000	0
Z	02	01	Véhicules tout terrain avec CODAN (4 + 1)	200,000		200,000			
Z	02	02	Motos (6 + 2)	36,000		36,000			
Z	02	03	Pièces de rechanges/entretien véhicules et groupes électrogènes	25,000				25,000	
Z	02	04	Phonie VHF/UHF	5,000		5,000			
Z	02	05	Téléphones satellitaires (2)	1,500		1,500			
Z	02	06	Kit éclairage de secours solaire	5,000		5,000			
Z	02	07	Groupe électrogène 16KVA	30,000		30,000			
Z	02	08	Antennes satellitaires (2)	20,000		20,000			
Z	03		<i>Fonctionnement</i>	905,000	9%	181,000	181,000	181,000	181,000
Z	03	01	Frais de fonctionnement des véhicules + motos (2)	240,000		48,000	48,000	48,000	48,000
Z	03	02	Frais de fonctionnement des bureaux (2)	270,000		54,000	54,000	54,000	54,000
Z	03	03	Frais de loyers de bureaux (2) ou réhabilitation bâtiment de l'état	90,000		18,000	18,000	18,000	18,000
Z	03	04	Frais de gardiennage (2)	60,000		12,000	12,000	12,000	12,000
Z	03	05	Organisation des SMCL	65,000		13,000	13,000	13,000	13,000
Z	03	06	Frais de communication (abonnement)	180,000		36,000	36,000	36,000	36,000
Z	04		<i>Audit, suivi & évaluation</i>	208,000	2%	40,000	23,500	52,500	23,500
Z	04	01	Audit	48,000			16,000		16,000
Z	04	02	Etude ligne de base	25,000		25,000			
Z	04	03	MTR & Evaluation finale	90,000				45,000	45,000
Z	04	04	Suivi et backstopping	45,000		15,000	7,500	7,500	7,500
TOTAL				10,000,000					

4.1.2 Contribution du partenaire

La contribution congolaise correspond aux prestations suivantes :

- A. Frais de fonctionnement récurrent de l'administration et des établissements ETFP
- Le coût estimé pour la durée du projet (remplaçants inclus) des salaires et autres avantages versés au personnel collaborant dans le cadre d'EDUEQUA. Le personnel sera mécanisé et pourvu de la prime de technicité.
 - Le coût de la prise en charge des frais de fonctionnement (électricité, eau, sécurisation ...) des espaces et équipements réhabilités dans les établissements ETFP ainsi que des structures d'Appui et de Concertation mises en place.

Le coût n'a pas été quantifié très précisément, faute de bases de calcul quantifiables. Dans des projets similaires, cette contribution a été estimée à **250.000 EUR pour la durée du projet.**

- B. Prise en charge progressive par la partie congolaise du coût des activités récurrentes qui suivent les innovations essentielles induites par le projet telles que les activités de concertation entre les acteurs, l'entretien des bâtiments et équipements et le coût additionnel généré par les activités de formation pratique¹⁸, selon l'estimation annuelle développée ci-dessous.

	Ligne budget.	Activité	Calcul	Coût / an
1	A 1.1	Appuyer la concertation et la coordination au niveau des deux districts	5 réunions par an x 200 EUR	1.000 EUR
2	A 2.1	Développement des capacités de gestion des établissements ciblés. Financement du fonctionnement.	38 écoles x 600 EUR par an	22.8000 EUR
3	A 2.3	Test et amélioration des mécanismes d'ISP	38 écoles x 200 EUR par an	7.600 EUR
4	A 4.1	Réhabilitation des infrastructures des établissements visés.	Entretien bâtiments et équipement 38 établissements x 200 EUR par an	7.600 EUR
5	A 4.2	Amélioration de l'utilisation de l'énergie électrique	38 x entretien groupe électrogène à 200 EUR par an	7.600 EUR
6	A 6.3	Faciliter la collaboration écoles et entreprises (Convention partenariat EPSP-Privé)	1 réunion par an sur deux sites (Gemena et Lisala) = 1.000 EUR par an	1.000 EUR
			Total	47.600 EUR

¹⁸ Les frais de véhicules du projet sont liés au fonctionnement du projet.

En partant du principe qu'à partir de la deuxième année de l'introduction d'une activité, la partie congolaise assume progressivement l'augmentation des frais récurrents à raison de 25% la deuxième, 50% la troisième année et 75% la quatrième année, la contribution du partenaire congolais au coût des activités récurrentes qui suivent les innovations essentielles induites par le projet peut être estimée à 47.000 EUR la dernière du projet.

4.2 Ressources humaines

4.2.1 Contribution belge

Les ressources humaines du programme doivent être en adéquation avec l'importance du budget, la durée et les capacités des principaux partenaires dans le programme.

L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité des genres au niveau des ressources humaines.

Une large gamme de compétences et de profils techniques d'une part et une quantité suffisante en nombre de personnes d'autre part sont nécessaires pour atteindre des résultats de qualité tant pour les domaines d'intervention du projet EDUEQUA : réhabilitations, modules de formation pratique, suivi de gestion des écoles, fourniture et installation d'équipements, appui à la concertation et au pilotage du secteur ETEFP-emploi, liens avec les entreprises et d'autres acteurs économiques, l'empowerment des jeunes filles et femmes que pour répondre aux multiples défis : un cadre institutionnel provincial encore faible, tant en stratégies et politiques, qu'en présence et capacités des acteurs sur le terrain. En outre, des ressources humaines suffisantes doivent être prévues pour assurer les tâches de planification, de suivi et de coordination des activités et de gestion administrative et financière au sein du projet qui sera établi dans deux lieux d'intervention : la direction et gestion du projet à Gemena (chef-lieu du Sud-Ubangi) et une antenne opérationnelle à Lisala (chef-lieu de la Mongala).

Plusieurs profils dans les domaines de la gestion, de la logistique et de l'administration financière seront prévus en tenant compte des difficultés logistiques et du déficit en capacités de gestion technique rencontrés dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala.

L'équipe technique chargée d'assurer directement la mise en œuvre du projet EDUEQUA et l'atteinte des différents résultats, sera composée de la direction technique du projet qui assurera la coordination du projet, d'une équipe administrative et d'une équipe transversale d'appui technique qui sera partagée entre la base projet de Gemena et l'antenne locale de Lisala de manière à être au plus près du terrain des opérations et des zones géographiques ciblées.

4.2.1.1 Equipe de direction EDUEQUA

La direction du projet suit les principes de la coresponsabilité. Il s'agira donc d'un travail en tandem entre le coresponsable national représentant le partenaire congolais et le coresponsable international représentant la CTB.

La direction du projet sera composée de 2 personnes basées dans les bureaux du projet à Gemena.

- Un expert national coresponsable national du projet EDU-EQUA (contrat EPSP), appartenant au secteur EPSP et nommé par le Commissaire Provincial en charge de l'EPSP.
- Un expert international en ETEFP-emploi coresponsable du projet EDU-EQUA (contrat CTB) possédant une large expérience dans la gestion des projets d'enseignement et de formation technique et professionnelle et d'insertion sur le marché du travail et ayant une expérience de gestion de projet.

La direction du projet devra assurer un suivi régulier (au minimum une semaine par mois) dans l'unité projet située à Lisala

L'ATI coresponsable du projet, s'occupera de la coordination, mise en cohérence et du monitoring des différentes activités du projet EDUEQUA ainsi que du suivi du dispositif d'évaluation et de rapportage mis en place en concertation avec les autres projets Education en RDC (EDUKAT, EDUKOR, EDUT, EDUNAT).

L'ATI coresponsable du projet constituera en tandem avec le coresponsable national l'interface entre le projet EDUEQUA et les partenaires provinciaux.

Missions et attributions de la direction du projet (responsable national et ATI coresponsable) :

- La gestion quotidienne du projet : coordonner et exécuter la mise en œuvre des activités du projet.
- La collaboration avec les institutions et services partenaires.
- La gestion du personnel.
- L'orientation stratégique et la planification.
- Le rapportage et le suivi.
- Le transfert des compétences aux partenaires congolais.
- La gestion administrative et logistique en lien avec la représentation CTB et l'UCAG EPSP.

4.2.1.2 Equipe administrative et logistique EDUEQUA

L'équipe administrative et logistique viendra en appui quotidien aux actions du projet dans les deux Districts. Elle sera composée des personnes suivantes engagées sous contrats CTB :

- A. Basé à Kinshasa pour le projet EDUEQUA :
 - Un logisticien national
- B. Base du projet à Gemena:
 - Un contrôleur de gestion national
 - Un comptable national
 - Un secrétaire / caissier national
 - Un réceptionniste / phoniste (engagement local)
 - Un logisticien national
 - Deux chauffeurs / mécanicien (engagement local)
- C. Antenne du projet à Lisala :
 - Un comptable national
 - Un secrétaire / caissier national
 - Un réceptionniste / phoniste (engagement local)
 - Un logisticien national
 - Deux chauffeurs / mécaniciens (engagement local)

4.2.1.3 Equipe d'encadrement technique EDUEQUA

L'équipe d'encadrement technique intervient sur tous les volets du projet. Elle agit avec flexibilité quant à la localisation de ses interventions.

Les ressources humaines à activer seront de préférence des personnes présentes dans les établissements d'enseignement et de formation, dans les administrations, dans les associations ou

dans les organisations ciblées. Les budgets pour rétribuer les tâches remplies, pour motiver, pour assurer les activités voulues sont repris dans chacune des activités sous les résultats voulus. L'équipe d'encadrement doit mettre en œuvre les moyens humains nécessaires par des contrats de consultation, par des primes ou par des financements conditionnels aux organisations visées afin d'assurer l'atteinte des indicateurs ciblés au niveau résultats (outcome) et activités (outputs).

A. Base du projet à Gemena :

- Un ATN coordinateur des activités et responsable du monitoring
- Un ATI international expert en Infrastructure et Logistique

B. Antenne du projet à Lisala :

- Un ATN coordinateur des activités et responsable du monitoring

4.2.1.4 Résumé

Le projet recrutera le personnel suivant:

Coresponsable national sous contrat EPSP	Quantité	H/mois
Expert en ETFP-emploi coresponsable du projet	1	60
Assistance technique internationale sous contrat CTB		
ATI - expert en ETFP-emploi, coresponsable du projet	1	60
ATI – expert en Infrastructure et Logistique	1	48
Total	2 FTE	108
Personnel national sous contrat du projet à Kinshasa	Quantité	H/mois
Logisticien	1	60
Total	1 FTE	60
Personnel national sous contrat du projet - Base projet Gemena	Quantité	H/mois
ATN coordinateur des activités et responsable du monitoring		
Contrôleur de gestion national	1	60
Comptable national	1	60
Secrétaire / caissier	1	60
Réceptionniste / phonie	1	60
Logisticien	1	60
Chauffeurs / mécaniciens	2	120
Total	7 FTE	420
Personnel national sous contrat du projet - Antenne projet Lisala	Quantité	H/mois
ATN coordinateur des activités et responsable du monitoring	1	60
Comptable national	1	60
Secrétaire / caissier	1	60
Réceptionniste / phonie	1	60

Logisticien	1	60
Chauffeurs / mécaniciens	2	120
Total	6 FTE	360

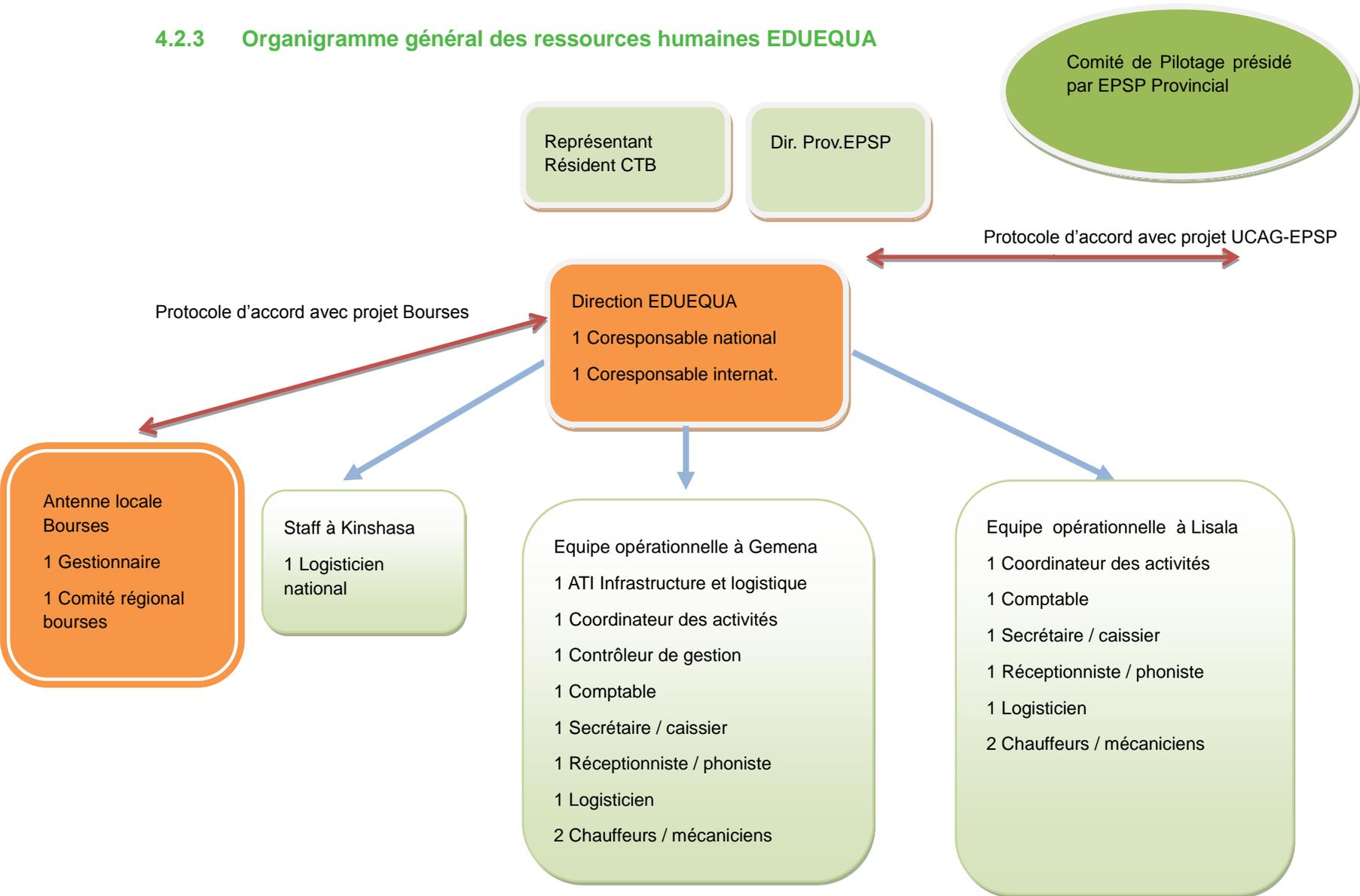
Pour mémoire, une expertise Genre, basée à Kinshasa et partagée entre les interventions de la CTB, sur financement du Programme d'Etudes et d'Expertise, viendra en appui au projet.

4.2.2 Contribution du partenaire congolais

Il s'agit principalement du personnel mis à la disposition du projet EDUEQUA par le secteur EPSP dans l'administration des provinces éducationnelles (personnels administratifs, inspecteurs, personnels des écoles secondaires techniques et des centres de formations), appartenant aussi aux autres secteurs Affaires Sociales, Jeunesse et Sports et INPP. Ce personnel sera mécanisé et payé par l'Etat congolais.

Le Gouvernement provincial de l'Equateur représenté par la Commissaire en charge de l'EPSP, mettra à disposition un coresponsable national, partenaire de l'expert international coresponsable international.

4.2.3 Organigramme général des ressources humaines EDUEQUA



4.3 Ressources matérielles

4.3.1 Contribution Belge

Au niveau des investissements, EDUEQUA prévoit pour la base de projet à Gemena et pour l'antenne de projet à Lisala :

- Une réhabilitation / location de bureaux. La partie congolaise pourra mettre à disposition des équipes projet des locaux situés à Gemena¹⁹ et à Lisala²⁰. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une réhabilitation, pour autant que ce soit fait en adéquation avec les objectifs du projet. Le bâtiment restera la propriété de l'état congolais.
- Une réhabilitation légère et l'équipement des salles / ateliers de pratiques professionnelles, dans les établissements sélectionnés après audit et contractualisation.
- Une réhabilitation légère et un équipement pour les divisions ministérielles engagées dans l'appui donné à l'ETFP au niveau des territoires impliqués dans le projet.
- Du matériel roulant (4 + 1 véhicules²¹, 6 + 2 motos²²).
- Un stock de pièces détachées, de carburant et de lubrifiants pour les entretiens courants du matériel roulant (motos, voitures).
- Des équipements de bureau, du matériel informatique.
- Des dispositifs de communication satellitaires²³ et de fourniture d'énergie et d'eau²⁴.

Pour les frais de fonctionnement, il est prévu des ressources pour :

- Le fonctionnement et l'entretien des véhicules.
- Les fournitures et les frais courants dans les bureaux de Gemena et de Lisala.
- Le gardiennage des différents bureaux.
- L'organisation des SMCL, des audits et des évaluations.

Note : La quantité décrite de véhicules et des moyens de communication et de production d'énergie est indispensable pour assurer une autonomie de gestion ainsi que la sécurité à l'équipe de projet dans la zone visée par le projet.

4.3.2 Contribution du partenaire

La contribution congolaise correspondra à :

La mise à disposition :

- d'un bâtiment par District pour l'équipe de projet (à Gemena et à Lisala)

¹⁹ Pour Gemena capacité de : 10 bureaux, une salle de réunion 25 p., une paillote, un petit hangar de stockage 150M², local groupe.

²⁰ Pour Lisala capacité de : 6 bureaux, une salle de réunion 15 p., un dépôt, local groupe.

²¹ 4 véhicules +1 de réserve (pick-up 4x4 double cabine, Toyota long châssis) adaptés au terrain et aux capacités d'entretien locale !) Avec Codan sans ABS, sans électronique et sans moteur turbocompresseur.

²² 6 motos tout terrain 125 cc +2 de réserve

²³ VSat, une phonie VHF/UHF, un Thuraya (téléphone satellitaire).

²⁴ Un kit solaire 500 W pour éclairage et charge ordinateur, un groupe 16 Kva pouvant fonctionner avec l'huile de palme et un kit récupération eau pluviale.

- des personnels pour la gestion des activités d'appui ainsi que des formations

La possibilité d'utiliser les moyens (et notamment les infrastructures réhabilitées et les équipements fournis) des projets CTB précédents dans la province.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 Cadre légal

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet EDUEQUA, à signer entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo à l'issue du processus de formulation du programme.

Le présent Dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 Responsabilités administratives et techniques

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en République Démocratique du Congo, le programme sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et plus particulièrement avec le Commissaire Provincial en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, représentant le Gouvernement Provincial de l'Equateur.

5.3 Rôle des acteurs dans la mise en œuvre et protocoles d'accord

Des protocoles d'accord seront établis pendant la phase de démarrage du projet EDUEQUA et ses principaux partenaires. Ceci permettra de bien définir les responsabilités et les engagements de chacun dans la mise en œuvre des activités. Les besoins additionnels et la meilleure forme d'activation de ressources humaines seront définis dans ces protocoles d'accord, en fonction des stratégies opérationnelles précisées dans la phase de démarrage. Les protocoles d'accord auront comme contenu minimal :

- un rappel du contexte et du rôle et mandat du partenaire selon la politique ETFP-emploi en RDC ;
- les résultats à atteindre et les activités à réaliser dans le cadre du projet EDUEQUA ;
- la responsabilité tant du partenaire que du personnel propre du projet EDUEQUA pour réaliser les activités et atteindre les résultats ;
- les moyens nécessaires pour réaliser les activités et atteindre les résultats, le personnel nécessaire au niveau du partenaire et l'appui nécessaire d'EDUEQUA pour la réalisation de ces activités. EDUEQUA peut temporairement aider l'organisation partenaire à remplir certaines fonctions essentielles pour pouvoir jouer son rôle. Ces personnes seront recrutées par le partenaire, avec l'accord d'EDUEQUA qui peut y contribuer financièrement dans les limites des budgets prévus pour ces activités ;
- le type, la forme et la quantité d'assistance technique additionnelle (à celle déjà prédéfinie) qu'EDUEQUA doit mobiliser pour atteindre les résultats et réaliser les activités ;
- l'assistance technique peut être fournie sous différentes formes, comme un ATN permanent, un prestataire de service de proximité, une consultance nationale ou internationale de courte ou de moyenne durée ;
- une planification des activités dans le temps ;
- les modalités de suivi et évaluation ;

- les obligations de rapportage.

Les différents Assistants Techniques auront un rôle majeur pour élaborer et négocier les protocoles de partenariat, chacun selon son expertise spécifique et relativement aux missions qui lui sont attribuées. Les Assistants Techniques assurent la cohérence et l'application des stratégies définies. Ils s'assurent que la quantité d'assistance technique prévue est en lien avec les résultats définis et les capacités du partenaire. Ils suivront et appuieront de près la réalisation des activités et l'atteinte des résultats décrits dans les différents protocoles d'accord.

Le coresponsable international s'assurera que suffisamment de ressources sont prévues pour garantir l'exécution des activités et l'atteinte des résultats convenus, et ceci en fonction des capacités des partenaires.

Les protocoles d'accord seront soumis à l'approbation de la SMCL.

5.4 Structures d'exécution et de suivi

5.4.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la convention spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) qui sera ancrée au niveau provincial et fonctionnera dans la zone d'intervention au niveau du Commissariat de District de Gemena, lieu d'ancrage opérationnel principal du projet.

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) assurera une supervision générale de l'exécution du projet et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du Dossier Technique et Financier (DTF), sans pour autant modifier l'objectif spécifique, la durée, le budget global de la prestation, ni le droit applicable aux marchés publics.

5.4.1.1 Compétences et attributions

La SMCL aura comme attributions de :

- mettre en place les structures d'exécution du programme ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme ;
- approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du Dossier Technique et Financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;
- superviser la clôture du programme et approuver le rapport final ;
- assurer un suivi régulier des engagements des deux Parties et en faire rapport au Comité des Partenaires. Les engagements congolais concernant l'amélioration du 'climat des affaires' pour favoriser l'insertion professionnelle des sortants et le 'renforcement de capacités de l'administration provinciale devront recevoir une attention particulière étant donné leur importance pour assurer efficacité et durabilité des résultats.

5.4.1.2 Composition

La composition de la SMCL sera la suivante :

Membres :

- le représentant du Commissaire Provincial en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, président de la SMCL
- les commissaires des districts concernés
- le représentant résident de la CTB
- le représentant du Ministre Provincial en charge du Plan et des investissements
- le représentant du Ministre Provincial en charge de la Famille, du Genre et de l'Enfance
- le représentant du MEPSP au niveau central

Observateurs :

- la direction du projet
- les proveds des districts concernés
- le représentant de la FEC

Selon l'agenda de la réunion de la SMCL, les représentants des bénéficiaires et des pouvoirs locaux peuvent être invités ainsi que toute autre personne qui apporte une contribution au programme, en qualité d'observateur ou d'expert

5.4.1.3 Mode de fonctionnement

- la SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique ; il est officiellement approuvé lors de la première SMCL du programme ;
- la SMCL est convoquée et présidée par le Commissaire Provincial en charge de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ou son délégué ;
- la SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- la SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge ;
- la SMCL tient également une réunion au plus tard six mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture.

La SMCL est l'instance de décision pour assurer la supervision et la coordination stratégique du projet. L'Unité conjointe d'appui à la gestion (UCAG) du secteur éducation, basée au Ministère de l'EPSP appuiera le projet selon ses compétences et capacités, tout en respectant les décisions stratégiques prises au niveau de la SMCL.

5.4.2 L'Unité de Projet (UP)

L'Unité de Projet est l'instance de gestion quotidienne du projet qui assure la mise en œuvre des activités, dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL.

Elle fonctionne avec l'appui technique et méthodologique en matière de gestion des UCAG et sous la supervision stratégique de la SMCL.

Toutes les décisions administratives, techniques et financières seront prises au quotidien par cette équipe, en concertation avec les partenaires congolais et les questions stratégiques à porter à la SMCL seront formulées et préparées à ce niveau. Cette manière de travailler assurera la pleine transparence entre les partenaires.

L'UP, installée dans sa base principale à Gemena et en son antenne à Lisala comprendra :

- Une équipe de direction et de gestion EDUEQUA
 - Un ATI, expert ETFP-Emploi coresponsable international.
 - Un coresponsable national.
- Le personnel de support administratif, technique, financier et logistique (comptabilité, secrétariat, logistique, gardiennage, entretien, etc.) dans la base du projet à Gemena et dans l'antenne de Lisala.

Des tâches d'assistance technique sur mesure seront définies au cours de l'exécution des activités et tâches.

5.4.2.1 Tâches de l'UP

- Assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de démarrage.
- Assurer la bonne exécution opérationnelle du projet décrit dans le présent DTF en concertation avec les partenaires congolais.
- Gérer administrativement et financièrement le programme dans le respect des normes mises en place par la CTB et du DTF.
- Organiser, superviser et coordonner les activités de terrain dans le cadre des programmations périodiques.
- Sélectionner et signer les conventions et contrats avec les prestataires et autres acteurs locaux dans les limites de leur mandat et accompagner les différents prestataires dans la mise en œuvre des actions planifiées ;
- Proposer éventuellement à la SMCL les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget.
- Rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi évaluation.
- Contribuer au travail de recherche et de capitalisation.
- Assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de clôture.

Le partenaire congolais identifiera des points focaux nationaux spécifiquement chargés de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du programme au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de la tenir informée. Ils faciliteront les échanges avec le partenaire institutionnel et contribueront au développement des capacités de ce dernier. Les modalités de collaboration avec les différents partenaires clés du secteur seront définies dans des protocoles d'accord.

5.4.3 L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion (UCAG) Education (basée au Ministère de l'EPSP)

5.4.3.1 Approche stratégique et fonctions principales de l'UCAG

L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au sein de l'EPSP est un projet de la coopération belgo-congolaise, ayant une double tâche :

- l'appui à la gestion des projets/programmes de la coopération belgo-congolaise
- le renforcement des capacités de gestion et un appui à la coordination des interventions du secteur éducation

5.4.3.2 Protocole d'accord UCAG / EDUEQUA

Le projet EDU-EQUA établira avec l'UCAG Education un protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations exécutées par l'UCAG. Les prestations visées par ce protocole contribuent à la bonne gestion des projets / programmes, au respect des règles établies (y compris celles des Dossiers Techniques et Financiers des Unités Conjointes d'Appui à la Gestion), à la coordination entre les projets Education et à la maîtrise des risques.

Ce protocole décrira également les niveaux de services que le programme est en droit d'attendre de l'UCAG et dépendra donc bien entendu de la durée d'existence de l'UCAG.

5.5 Obligations de la Partie Congolaise

Les obligations et participations financières de la Partie Congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du programme. Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du programme de coopération et notamment :

5.5.1 Concernant l'exécution et le financement du programme :

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du projet ;
- à n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.

Ceci implique entre autres :

- l'exonération de tout impôt, y compris la TVA, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au programme ;
- l'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence » ;
- à assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République démocratique du Congo ;
- à accorder aux organismes et personnes congolais et expatriés œuvrant dans le cadre du projet toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;

- à assurer la maintenance des bâtiments des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures ;
- à maintenir le matériel acquis avec les moyens du projet au sein de celui-ci ;
- à faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- à faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du projet.

5.5.2 Concernant le personnel national :

- à laisser ou à mettre à la disposition du programme le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République Démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du programme au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant, toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- à ne déplacer ou muter du personnel en charge de l'organisation de l'appui au sein des structures bénéficiaires retenues qu'après concertation avec la SMCL ;
- à remplacer le personnel au sein des structures bénéficiaires retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités par rapport au programme d'appui.

5.5.3 Concernant l'après programme :

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures bénéficiaires retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- à veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent programme deviennent propriété de l'Etat congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

5.6 Gestion Financière, Marchés Publics et RH

5.6.1 Pouvoirs de signature

Les procédures CTB liées aux engagements et paiements ainsi que les règles de mandat doivent toujours être respectées. Des règles spécifiques s'appliquent tantôt pour la signature des engagements, tantôt pour la signature des paiements.

A noter que les pouvoirs de signature ne pourront s'exercer qu'à conditions que les personnes ci-après mentionnées ont un mandat de la CTB leur octroyant le pouvoir de poser des actes et notamment de signer des engagements et / ou des paiements au nom et pour compte de la CTB .

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés pour les paiements :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	Direction du programme (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR – 200.000 EUR	Direction du programme + Responsable Administratif et Financier

	CTB Responsable Administratif et Financier CTB + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	Représentation CTB ou CTB Bruxelles + Responsable Administratif et Financier CTB

Le principe de la double signature pour tout engagement supérieur à 500 € est d'application :

Montant	Signatures
< 25.000 EUR	Direction du programme (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.0000 EUR – 200.000 EUR	Direction du programme + Coresponsable CTB (UCAG) Coresponsable CTB (UCAG) + Responsable Marchés Publics CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	Représentation CTB ou CTB Bruxelles

5.6.2 Gestion de la Trésorerie

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira les comptes dans les institutions bancaires appropriées. Ces comptes seront soumis aux règles de gestion CTB et notamment à l'exigence d'une double signature par les mandataires CTB dûment autorisés pour tout paiement. Ensuite, un premier appel de fonds qui correspond aux besoins des trois premiers mois, peut être introduit. Pour les transferts suivants, le programme doit introduire à la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le coordinateur provincial et contre signé par le responsable administratif et financier de la CTB. Le transfert des fonds se fait uniquement si le programme a respecté toutes ses obligations de rapportage, respecte les règles de bonne gestion et a entrepris des actions nécessaires liées à des recommandations des audits, MTR et de missions d'appui.

Le programme doit assurer qu'il y a assez de liquidité pour exécuter les activités tout en limitant les soldes.

5.6.3 Gestion budgétaire

Avant chaque année, la direction du programme doit élaborer un budget annuel pour l'année suivante ainsi qu'une programmation pour les années suivantes. Ce budget fait partie du plan annuel du programme. Trimestriellement, la direction du programme doit élaborer une programmation financière pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière, qui fait partie du rapportage opérationnel doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à l'UCAG.

Le budget fixe les contraintes budgétaires dans lesquelles le programme doit être exécuté. Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, les mécanismes d'approbation des adaptations au DTF (cgr ci-dessous) doivent être suivis. Des changements significatifs de budget doivent toujours être approuvés par le SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du programme selon les procédures de la CTB. Des changements autorisés sans accord du SMCL sont :

Un changement de moins de 10% d'une rubrique des moyens généraux

Un changement de moins de 10% ou inférieur à 10.000€ d'une ligne budgétaire liée aux activités

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

La direction du programme doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

En cas de retard dans la signature de la Convention Spécifique (CS) voire de la Convention de Mise en Œuvre (CMO), il pourra s'avérer nécessaire d'engager des dépenses ayant pour objet de faciliter le démarrage du programme. Il s'agit des dépenses dont les montants estimés ci-dessous s'élèvent à 65.000 Euros.

Frais de personnel	15.000 €
Frais de personnel	15.000
Frais logistiques	40.000 €
Achat véhicules, motos	27.000
Achat matériel ICT	13.000
Total	65.000 €

5.6.4 Comptabilité

La direction du projet est responsable pour sa comptabilité. Elle envoie chaque mois sa comptabilité vers la cellule FINADMIN de l'UCAG ou de la représentation pour vérification et consolidation. La vérification mensuelle se fait pour assurer que la comptabilité soit tenue selon les procédures de la CTB.

5.6.5 Gestion des marchés publics

Avant chaque année, la direction de programme doit élaborer un planning des marchés publics pour l'année suivante. Ce planning fait partie du plan annuel du programme. Trimestriellement, la direction du programme doit mettre à jour le planning, qui fera partie du rapportage opérationnel.

Pour tous les marchés, le programme respectera la législation en vigueur ainsi que les règles internes définies par la CTB.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR (sauf marchés complexes), le programme est responsable pour gérer les marchés publics. La cellule des marchés publics de l'UCAG peut appuyer les projets. Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, la cellule des marchés publics de l'UCAG appuiera l'élaboration ou le contrôle de la partie administrative du cahier de charges et la gestion administrative des marchés (publication, sélection, attribution, avenants,...). Le programme reste responsable de l'élaboration de la partie technique du cahier des charges. Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles doit être reçu avant de pouvoir lancer le marché. Pour le reste, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent.

S'agissant d'un programme exécuté en régie par la CTB, les marchés de travaux et de services seront régis par le cadre juridique du 'Fonds Européen de Développement' en application de l'article 17 §1, 1° de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics :

- L'Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié par l'Accord modifiant l'Accord de partenariat ACP-CE signé à Luxembourg le 25/06/2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010, et son annexe IV;
- La décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne (« décision d'association

outre-mer »), telle que modifiée par la décision 2007/249/CE du Conseil du 19 mars 2007;

- l'annexe V de la Décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE du 29 mars 1990 contenant le règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage;
- Le Règlement (CE) du Conseil n°. 215/2008 du 18 février 2008 portant règlement financier applicable au 10ème Fonds européen de développement;
- Le guide pratique ('PRAG') et les documents types et modèles présentés dans les annexes, tels que d'application au moment du lancement du marché public en question.

Le rôle et les tâches des organes et instances européens auxquels font référence les textes juridiques du Fonds Européen de Développement (FED), seront assumés par les organes et instances de la CTB sur règles et processus internes et mandats applicables au sein de la CTB.

La réglementation belge relative aux marchés publics est d'application pour les marchés de fournitures.

Pour les marchés mixtes, la réglementation qui doit être appliquée sera déterminée par le type de marché dont le montant estimé est le plus élevé.

5.6.6 Gestion des Ressources Humaines

La cellule RH de la représentation appuiera le programme dans le recrutement du personnel national.

Pour l'identification des équipes administratives, des mutations de staff peuvent être envisagées pour certains profils (comptables et RAF, logisticiens) De l'aide au Ministère de l'EPSP sera fournie quant à l'identification des différents experts au sein des administrations provinciales, ainsi que pour leur régime de prime.

Les contrats pour le personnel national en régie du programme seront préparés par la cellule RH de la représentation de la CTB.

Une attention particulière sera apportée à la sécurité au travail (consignes sécurité, formation de conduite préalable, ...).

Le tableau en annexe clarifie les responsabilités des intervenants par rapport aux principales modalités d'affectation RH au projet.

5.7 Rapportage

5.7.1 Planification opérationnelle annuelle

Avant chaque année, le programme doit rédiger une planification annuelle pour l'année suivante. La planification comprend entre autre:

- planning des activités ;
- planning des marchés publics ;
- planning financier ;
- planning des ressources humaines.

Les différentes cellules de l'UCAG appuieront le programme lors de son démarrage dans leur domaine de compétence dans l'élaboration de la planification annuelle. Elle est ensuite consolidée par la direction de l'UCAG et approuvée par la SMCL du programme.

5.7.2 Rapportage opérationnel

Tous les trimestres, le programme doit élaborer un rapport opérationnel (MONOP) et l'envoyer lors de son démarrage à l'UCAG. Le rapportage renseigne sur l'état d'avancement des activités et des marchés publics, sur la situation budgétaire, sur les protocoles d'accords, sur les problèmes et les risques importants. Une mise à jour des plannings sera aussi présentée dans ce document. L'UCAG donnera un feedback. Par ailleurs, l'UCAG appuiera le programme dans la résolution des problèmes et la maîtrise des risques lors de son démarrage.

Au moins trois fois par an, l'UCAG se réunit formellement avec la direction du projet pour faire le point sur le planning opérationnel et sur les problèmes à résoudre et les risques à traiter.

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du projet, avant chaque SMCL les derniers rapports opérationnels seront partagés.

5.7.3 Rapportage annuel

Chaque année, un rapport annuel qui apprécie le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique est élaboré par la direction du projet avec l'appui de l'UCAG, au démarrage du projet.

Ce rapport doit être communiqué vers la SMCL du projet, qui le valide.

Ce rapport qui est opérationnel et financier est établi conformément aux canevas de la CTB et comprend :

- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficience, de son efficacité et de sa durabilité ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Ce rapport annuel, après validation par la SMCL, est remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles. Il doit donc être présenté à l'UCAG le 15 février au plus tard lors du démarrage du programme.

5.7.4 Rapportage final

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;

- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

5.8 Mécanismes d'approbation des adaptations du DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s'avère nécessaire à l'exception de l'objectif spécifique, la durée et du budget total du programme pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l'Etat congolais et l'Etat belge.

Les adaptations au DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale ;
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.
- Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du PV de la SMCL.

En dehors des SMCL, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du programme peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres de la SMCL). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge.

Les mécanismes suivants seront mis en place :

5.9 Suivi et évaluation

5.9.1 Suivi et Appui de l'UCAG-EPSP

Le projet bénéficiera régulièrement durant la phase de démarrage du suivi et de l'appui administratifs de l'UCAG à travers les procédures décrites ci-dessus. Les parties concernées conviendront de la manière dont le suivi s'effectuera.

Le suivi pourrait entre autre envisager:

- d'améliorer la gestion de projet ;
- de trouver des solutions pour les problèmes auxquels le projet est confronté ;
- d'aider le projet à respecter les différentes procédures ;
- de faciliter le processus de transfert des compétences aux structures provinciales décentralisées et aux structures administratives déconcentrées.

5.9.2 Backstopping technique des experts sectoriels du siège

Le 'Backstopping' fait partie du processus de renforcement d'une intervention à travers un coaching par les experts du siège (service EST) ou des experts externes.

L'objectif d'un backstopping est de renforcer le processus de réflexion commune et continue, avec comme point de départ les besoins au niveau local et/ou sectoriel, avec la perspective d'apprendre, de promouvoir le changement comportemental, l'augmentation de la qualité et le scaling up.

Le Backstopping est un appui technique / scientifique pour accompagner l'équipe d'implémentation de l'intervention. Le processus de backstopping est caractérisé par un nombre de missions de suivi sur la durée de l'intervention, avec en alternance un appui à distance. Il s'agit d'un processus d'appui continu.

Une réflexion commune sur les leçons apprises, les outputs, les impacts et les outcome de la nouvelle approche fera entre autre partie des missions de backstopping.

5.9.3 Monitoring et évaluation

Le suivi et le monitoring interne du programme seront facilités par la mise en œuvre d'un système d'information, destiné à mettre à la disposition du programme et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du programme sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du programme.

Processus	Système	Responsabilité
Etude de base ²⁵ Monitoring et suivi des indicateurs	CTB	Conjointe
Revue à mi-parcours Revue finale	CTB	CTB
Evaluations annuelles des compétences de l'UDP	Responsable hiérarchique	Conjointe

5.9.4 Etude de base

Dès le démarrage de l'intervention et dans un délai de 9 mois, l'étude de base sera exécutée par le projet ou par des consultants sous la responsabilité du projet pour définir la matrice de monitoring et la situation de référence des différents indicateurs.

Cette étude de base mènera à la mise en place d'un système de monitoring et de suivi de la prestation (plan de suivi et d'évaluation pour toute la durée du projet) qui sera établi sur base des résultats de l'étude de base. Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps T0 des indicateurs retenus sera réalisée. Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être désagrégés par sexe.

L'étude de base sera exécutée par l'UP avec l'appui de l'UCAG. Elle sera validée par la SMCL.

5.9.5 Revue à mi-parcours et revue finale

La CTB commanditera selon ses procédures propres des revues (évaluations externes) de l'intervention, une à mi-parcours et une finale. Les résultats de la revue à mi-parcours seront

²⁵ Baseline, voir les procédures CTB, More Results, 2013

examinés par la SMCL et elle prendra sur cette base toute décision pour, au besoin, réorienter le projet.

La revue à mi-parcours aura pour objectifs d'évaluer l'état d'avancement des activités du projet, d'analyser ses modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement.

La revue finale aura pour principaux objectifs d'évaluer les impacts du projet, d'en tirer les leçons et de faire des recommandations.

5.9.6 Contrôle interne

Le contrôle interne²⁶ est un processus intégré mis en œuvre par les responsables et le personnel d'une organisation et destiné à traiter les risques et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants :

- exécution des opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- respect des obligations de rendre des comptes ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

La CTB peut initier à tout moment une mission de contrôle interne sur la gestion et l'avancement du projet. Elle en précise les objectifs en informant l'UCAG et la Direction du projet.

Suite à une mission d'évaluation ou de contrôle, l'UDP élabore un plan d'action avec l'appui de l'UCAG. Le projet rapporte à sa SMCL sur l'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'action. L'UCAG appuiera le projet dans la réalisation des actions.

5.9.7 Audit

Des audits relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L'audit portera sur la vérification que les comptes du projet reflètent bien la réalité, le contrôle de l'existence et le respect des procédures et la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens.

La CTB et la SMCL peuvent demander des audits supplémentaires si elles les jugent nécessaires. La SMCL charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée selon les standards internationaux et indépendante.

La direction du programme doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

De plus, chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

La cellule audit interne du Ministère concerné peut être associée aux audits. De par ses fonctions, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

5.10 Clôture de la prestation

Le délai d'exécution des différentes activités du projet est de 60 mois à compter de la date de

²⁶ Définition tirée des Lignes directrices sur les normes de contrôle internes à promouvoir dans le secteur public de l'INTOSAI.

signature de la Convention Spécifique. La durée de validité de la Convention Spécifique est de 84 mois.

Six mois avant la fin du programme, un plan de clôture et un bilan financier doit être élaboré par l'UDP du programme selon les procédures de la CTB. Le plan de clôture et bilan financier présenté au SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

L'utilisation des fonds non utilisés est précisée dans la Convention Spécifique à l'art 12.3 : « Après la clôture financière du projet, le budget non utilisé sera reprogrammé comme aide projet dans le Programme Indicatif de Coopération en cours lors d'un Comité des Partenaires et confirmé par Echange de lettres. »

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 Environnement

6.1.1 Responsabilité du projet

L'impact de la mauvaise gestion de l'environnement est déjà palpable dans la partie accessible des deux Districts du Sud-Ubangi et de la Mongala. La coupe des espèces d'arbres à haute valeur engendre la destruction de vastes espaces forestiers, sans que la reforestation soit imposée aux exploitants pour reconstituer la forêt. Les plantations de palmiers à huile appauvrissent les sols et la pratique de brûlis diminue la superficie couverte par la forêt.

Le projet portera une attention spécifique aux aspects environnementaux, à tous les niveaux d'intervention et dans toutes les actions du projet.

Un plan de protection de l'environnement dans le cadre des actions du projet sera développé dans la période de démarrage et actualisé lors de la conception de chaque plan annuel.

Le suivi et l'intégration des aspects environnementaux dans le projet seront coordonnés par L'Expert Assistant Technique International en Infrastructure et Logistique sous la supervision de la Direction du projet (coresponsable national et coresponsable international).

6.1.2 Actions dans le cadre du Résultat 4

Les deux experts BTP nationaux seront responsables du respect des normes environnementales pour la partie construction et réhabilitation et pour l'intégration d'une approche environnementale dans les activités de réhabilitation et de construction, y compris les « chantiers-écoles ».

Ils veilleront à :

- promouvoir les matériaux écologiques (ex. les briques d'adobe, utilisation des presses à briques manuelles)
- l'orientation des bâtiments
- la ventilation et la luminosité naturelle
- l'efficacité énergétique
- la récupération de l'eau de pluie
- la végétalisation des abords et la plantation de haies en vétiver
- l'utilisation du biocarburant et de l'énergie solaire (installation de panneaux solaires pour le pompage d'eau et pour l'alimentation en électricité)
- la facilité de maintenance.

Les chantiers devront être gérés de manière à respecter les principes de bonne gestion environnementale, en évitant toutes sources de contamination, la dispersion des déchets, l'emploi de produits et matériaux polluants ou toxiques.

Les mêmes critères s'appliqueront aux « chantiers-écoles » qui seront menés pour la réhabilitation de bâtiments et infrastructures etc.

De manière générale, la construction et la réhabilitation des bâtiments (Résultat 2), intégrera, notamment pour la sélection de fournisseurs d'équipement, de travaux ou de service, des critères écologiques et les promoteurs du projet seront attentifs à limiter l'impact négatif des produits et des

technologies utilisés lors de la construction, de la réhabilitation et de la production et formation dans les ateliers des établissements ETFP ciblés.

L'équipe de projet pourra faire appel à des experts nationaux, à des experts du siège CTB (ou de l'UCAG EPSP) ou à des consultants pour des appuis qu'ils estiment nécessaires et pertinents.

6.1.3 Actions dans le cadre du Résultat 1, 2 et 6

Pour le Résultat 1 qui vise la gouvernance du secteur ETFP par les autorités, l'environnement est intégré sur deux niveaux : celui de chaque District (Comité de Concertation – Plan de développement ETFP-emploi pour le District). Au niveau des deux Districts ciblés, les plans de développement du secteur ETFP-emploi prendront en compte et feront la promotion des bonnes pratiques en matière de gestion environnementale (y compris le biocarburant et l'utilisation de l'énergie solaire).

Des actions de sensibilisation seront incluses dans la partie « renforcement des capacités » du Résultat 6 (représentants du secteur privé et de la société civile).

Au niveau des écoles et centres ETFP, des actions ciblées visant les formateurs, gestionnaires et élèves-apprenants lors des formations doivent mener à :

- une meilleure gestion de déchets
- une production accrue d'énergie renouvelable
- une meilleure efficacité dans l'utilisation des matières premières, de l'énergie et de l'eau
- une application des normes relatives à la santé et la sécurité au travail.

Les questions environnementales pourront être traitées spécifiquement. Un appui sera attribué aux projets d'établissement ETFP qui intègrent l'environnement et les métiers verts dans leurs propositions. Afin de disséminer les pratiques innovatrices, le projet prévoit une collaboration avec le SNV qui promeut, à Gemena, l'utilisation de l'huile de palme comme biocarburant. Le projet s'associera avec des autres organisations et institutions spécialisées dans le domaine des technologies vertes (par exemple le pompage d'eau souterraine à l'aide de panneaux solaires).

6.1.4 Actions dans le cadre du Résultat 3 et 4

Le projet prévoit des formations et des activités de sensibilisation du personnel du projet. Elles incluent les aspects environnementaux, principalement dans les formations pour les filières « agriculture », « construction et électricité », « maintenance » ainsi que dans les formations qui auront lieu dans le cadre de la réhabilitation et de l'entretien des infrastructures.

Les professionnels suivants bénéficieront d'une formation plus intensive en gestion environnementale:

- les gestionnaires des établissements ETFP
- les chargés des unités de production
- les personnels chargés de logistique
- les experts chargés des relations avec le secteur économique
- les responsables et formateurs des filières « agriculture », « construction » et « maintenance »

Les modules de formation technique qui seront développés et organisés avec l'appui du projet intégreront les aspects environnementaux (gestion de déchets, efficacité énergétique, santé et sécurité au travail). En outre, dans le développement des formations courtes, une attention particulière sera portée au développement de modules liés aux métiers verts : production et utilisation de biocarburant, maintenance des installations photovoltaïques, installation des micro-barrages, agroforesterie. La collaboration avec les autres programmes provinciaux de la coopération belgo-

congolaise sera assurée par (un financement des échanges menant à la capitalisation des approches et modules est prévu dans le cadre de l'activité 1.1.).

L'utilisation des sources d'énergies renouvelables en absence d'un réseau électrique et eu égard aux prix très élevés des produits pétroliers, permettra d'appuyer le secteur privé à formuler des projets d'insertion professionnelle et de formation dans ce domaine.

6.2 Genre

6.2.1 Analyse du contexte et de la stratégie qui en découle.

Dès la rédaction de la Fiche d'identification en 2012, le projet alloue une grande importance à l'intégration des filles dans l'ensemble de l'offre de l'enseignement post-primaire.

La pertinence de cette orientation s'est confirmée lors de la mission de formulation en mars-avril 2014. Dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, les chances des filles et femmes d'accéder à l'éducation, à une formation pertinente et à un emploi rémunéré ou à une activité génératrice de revenus sont beaucoup moindres que celles des garçons et hommes, pour de raisons sociales, culturelles et économiques.

Les filles doivent, dans leur propre intérêt, mais aussi dans l'intérêt de la société, bénéficier du choix de filière et de carrière de vie : tant l'enseignement secondaire général qui mène directement à l'enseignement supérieur, qu'à l'enseignement secondaire professionnalisant dans toutes ses filières :

- pédagogique
- commerciale-administrative
- l'enseignement technique proprement dit avec les filières Sociale, Coupe-couture et Nutrition

Les inégalités étant bien enracinées, on peut s'attendre à être confronté à un climat assez hostile à l'idée d'égalité 'genre' : les parents sont habitués à envoyer les garçons plus longtemps à l'école que les filles. En outre, en situation de contrainte économique ou de crise, ce sont d'abord les filles qui sont sacrifiées, elles doivent quitter l'école. Les statistiques scolaires sont assez évidentes, et le phénomène d'une participation mineure des filles se montre dès l'enseignement primaire et s'accroît dans la suite. Ceci apparait clairement dans les données reprises au chapitre 1.

- La part des filles est déjà plus faible que celle des garçons au début de l'enseignement primaire et le taux d'achèvement est plus faible pour les filles que pour les garçons.
- Cette tendance défavorable se poursuit clairement dans l'enseignement secondaire. La part des filles dans l'ensemble de l'enseignement secondaire n'est que de 28 % pour le Sud-Ubangi et 31 % pour la Mongala. En outre, la réduction des effectifs sur les 6 années du Secondaire est beaucoup plus marquée pour les filles que pour les garçons (74 % pour le Sud-Ubangi et 80 % pour la Mongala).
- La part des filles dans l'enseignement technique et professionnel est une fois encore plus faible que celle des garçons :

Dans l'Enseignement Technique (cycle long, 4 ans), les filles représentent 21 % pour le District du Sud-Ubangi et 22 % pour celui de la Mongala. Leur participation est encore plus faible dans l'Enseignement Professionnel (cycle court, 3 ans), avec une participation de 4 % pour le Sud-Ubangi et de 20 % pour la Mongala.

Une explication rationnelle de la faible participation des filles réside dans le nombre très restreint de filières : c'est la coupe-couture qui est la plus forte. Toutefois, « formation » n'équivaut pas à « insertion » : les personnes qui exercent le métier sur les marchés sont souvent des hommes, tandis que les femmes travaillent dans leur foyer.

Les filles sont en outre exposées à une discrimination selon les règles et coutumes ethniques qui connaissent encore une forte influence en Equateur.

Le phénomène des grossesses précoces joue aussi à l'encontre des filles. En cas de grossesse, elles sont souvent contraintes de quitter l'école. (D'après un interlocuteur, 6 sur 10 filles en état de grossesse quitteraient l'enseignement durant le cycle secondaire.)

Les autres filières où les filles ont théoriquement un accès facile, sont la nutrition, « hôtesse d'accueil », la bureautique et la comptabilité par ordinateur, pourvu qu'il y ait du courant électrique, ainsi que les formations dans le secteur de la santé. Pour les zones rurales, la formation en agriculture et le petit élevage se révèle aussi de bonnes options pour les filles.

Ceci n'exclut pas que les filles se lancent de plus en plus dans les filières dites « masculines », telles que la construction (maçonnerie, électricité domestique), ainsi que les filières liées aux nouveaux équipements comme l'utilisation du biocarburant pour la génération d'électricité, l'installation et la réparation des panneaux photovoltaïques etc.

Un potentiel pour des nouvelles filières ou des filières peu fréquentées peut s'envisager dans les filières suivantes : nutrition-restauration-hôtellerie (Gemena), hôtesse d'accueil (Lisala), électricité domestique liée à la construction, installation et entretien de panneaux solaires, bureautique-administration-comptabilité (informatique appliquée).

6.2.2 Le SWOT des filières sous l'aspect genre

Filières	Forces	Faiblesses
<u>Coupe-couture</u>	Génération de revenus Travail au foyer	Peu de variation, tendance à la répétition
<u>Nutrition</u>	Accepté par les filles et les parents Potentiel d'emploi dans les ONG et dispensaires	Formation demandant un équipement sophistiqué Agrément et formation existante à Gemena
<u>Restauration - hôtellerie</u>	Accepté par les filles et les parents Hôtesse d'accueil	Pas de formation malgré l'agrément à Lisala
<u>Métiers de la construction : maçonnerie, menuiserie, charpente, bétonnage, électricité domestique</u>	La filière existe Possibilité d'emploi en électricité domestique	Métiers étiquetés comme « masculins »
<u>Agriculture</u>	Ce sont surtout les femmes qui travaillent en agriculture – mais sans formation	Les écoles agricoles ne forment pas pour une application dans l'économie familiale. Le profil de sortie est le technicien A 2, un profil d'employé. Mais il n'y a pas de postes de travail correspondants
Filières	Opportunités	Menaces
<u>L'ETFP en général</u>		<u>L'ETFP</u> a une mauvaise réputation chez les jeunes et les parents.

		<p>L'environnement scolaire se révèle malheureusement souvent encore plus précaire que dans les écoles d'enseignement général.</p> <p><u>Emploi</u> ; Les employeurs préfèrent embaucher des hommes.</p>
<u>Agriculture</u>	<p>Un grand potentiel en principe car préparant aussi pour l'agriculture familiale et l'entreprenariat agricole.</p> <p>Maraîchage, petit élevage</p>	<p>Une grande partie des enseignants ne pratique pas l'agriculture, ce sont des agents issues de l'enseignement supérieur (Ingénieur Agronome A0 ou A1, parfois Technicien Agricole A2)</p>

6.2.3 Actions proposées

D'une manière générale, la revalorisation du sous-secteur notamment par la qualité de la formation et de son adéquation avec les besoins économiques, par une certification qui est reconnue par tous les secteurs économiques et qui est monnayable sur le marché du travail, devraient contribuer à augmenter l'attractivité et donc séduire aussi davantage les filles.

- Sensibilisation des parents par la « Promo scolaire, à travers des séances d'information organisées par l'administration de l'EPSP avec l'utilisation d'un dépliant dans les districts concernés
- Activités proposées pour augmenter l'accès des filles à l'ETFP: sensibilisation des jeunes, de leurs parents et des communautés, publication des histoires individuelles ayant mené à un succès, activités d'orientation, meilleur gestion d'établissements en matière de genre (sécurités, club filles, personne de confiance, ...).
- Orientation sur les parcours éducatifs, de formation et professionnels en 1^{ère} et 2^{ème} classe de Secondaire, voire en 6^{ème} de Primaire en zone rurale.
- Rendre l'ETFP plus attractif pour les filles, augmenter le taux d'accès et la rétention des filles par la mise en place de blocs sanitaires, la sécurisation des sites, des bourses et la gratuité de la formation pour les filles, amélioration de la gestion des établissements ETFP.
- Choix d'une maison de passage « hôtel-école » modeste à Gemena, en concertation avec les acteurs, contractualisation, limitation des risques. Après avoir tiré des leçons, engage la même initiative à Lisala. La maison de passage servirait de lieu d'apprentissage pratique et aussi de stage, aux filles inscrites dans les filières Nutrition et Hôtesse d'accueil. Un découpage différent des modules nécessaires est peut être envisagé.
- Appui aux professions (par exemple modules d'administration et de commerce-comptabilité) et filières (coupe et couture) attirant déjà davantage de filles.
- Accompagnement adapté et intensifié des filles pour leur insertion professionnelle (stage, contrat « premier emploi »).

- Augmentation de la proportion de filles dans les filières dites ‘neutres’ (agriculture, commerciale), à travers un accompagnement par un groupe de femmes engagées socialement.
- Fonds de bourses pour les filles et les exclus.

6.2.4 Inclusion du genre dans le budget

La prise en compte du genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques, ainsi que dans les interventions de la CTB, permet une analyse genre spécifique du budget afin d’intégrer l’approche genre comme instrument de suivi dans la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet EDUEQUA.

Le but de cet exercice est de réaliser une estimation (ex-ante) des dépenses planifiées en fonction de leur impact / effet estimé sur les groupes-cibles femmes et hommes. Il permet un suivi (ex nunc) lors de la mise en œuvre et une évaluation (ex-post) lors de l’évaluation finale des engagements pris. Un scan du budget est présenté selon un code couleur qui permet d’estimer le taux de sensibilisation au genre des dépenses prévues.

Le présent instrument est autant un outil de réflexion, qu’un outil de suivi et d’évaluation

Les actions «vertes» ou actions «genre sensibles»: on tient compte (si possible sur base des analyses) de la diversité existante et les différences entre les femmes et les hommes, principalement présentes au niveau des besoins pratiques (allègement des tâches, accueil des enfants, ...). Les activités liées au suivi/évaluation sont considérées comme étant genre sensible (différentiation des données, chiffres, statistiques, suivi des indicateurs genre spécifiques, ...). Toute action liée au processus de recrutement est également colorée verte: les avis de recrutement s’adressent autant aux femmes qu’aux hommes et le processus de sélection se fait sans préjugés, tout en respectant la réglementation et la législation en matière d’emploi. Il s’agit des actions genre sensibles autant qu’on ne veut pas changer les rapports existants entre femmes et hommes.

Les actions « rouges »: si par contre le programme vise des actions spécifiques qui s’adressent aux femmes ou aux hommes et qui concernent la diminution d’un écart, l’éradication d’une discrimination, le rattrapage d’une inégalité non souhaitée (quota, composition des jurys, renforcement des femmes leaders,...), la correction d’une situation inégale (promotions, égalité salariale, conditions de travail,...), on parle des activités ‘rouges’. Dans ce cas le programme vise un changement dans les rapports femmes-hommes (rapport au niveau politique, économique, culturelle,...). Ces actions positives permettront aux femmes de participer à égalité avec les hommes, aux processus de développement. Les actions positives peuvent également viser des discriminations positives, tant que le but est clair et que les résultats seront mesurables dans un délai bien défini. Il s’agit de toute action positive afin d’enlever les barrières rencontrées, favorisant l’accès aux ressources et facilitant le contrôle de ces mêmes ressources.

Les actions« jaunes », dites des actions qui renforcent le «Gender machinerie», à travers, par exemple, le renforcement des capacités des points focaux genre au ministère de tutelle, ou les institutions du partenaire.

Les actions « bleues »: Toutes les dépenses ‘genre neutre’, dont on n’attend aucun effet / impact différent pour les femmes que pour les hommes. Sous cette catégorie nous prévoyons le budget de fonctionnement et d’investissement. Par exemple, les frais de communication, d’eau; les frais d’entretien des locaux, des véhicules des projets etc.

Cette répartition du budget sera suivie lors de chaque rapport annuel et par la suite également dans le cadre de l’évaluation à mi-parcours et de celle finale. L’exercice est à reconduire à chaque révision budgétaire.

En annexe, le budget détaillé est présenté avec les activités et les tâches, précisant le contenu des sous-activités (ou tâches) qui seront allouées aux filles et femmes.

Les actions «vertes» ou actions «genre sensibles»:	Les actions genre-sensibles : celles qui tiennent compte des spécificités des femmes et des hommes sans transformer la société, ni les rapports entre les femmes et les hommes
Les actions « rouges »:	Les actions genre spécifiques dont on attend un changement dans les relations entre les femmes et les hommes (au niveau socioculturel, économique ou politique), notamment les activités page d'une inégalité non souhaitée (quota, composition des jurys, renforcement des femmes leaders,...), la correction d'une situation inégale (promotions, égalité salariale, conditions de travail,...),
Les actions « jaunes », dites des actions qui renforcent le « Gender machinerie »,	Des actions comme le renforcement des capacités des points focaux genre au ministère de tutelle, ou les institutions du partenaire.
Les actions « bleues »:	Les actions dont on n'attend pas d'effet ni d'impact sur l'environnement socioculturel, économique ou politique rencontré sur le terrain.

6.2.5 Organisation par le projet

Afin d'aboutir à l'intégration, la promotion et le maintien des filles dans l'ETFP, le projet suivra une double piste. Une piste transversale, qui inclut le genre dans les différents résultats et activités du projet et une piste spécifique qui fait partie du résultat 2 et qui lance des initiatives innovatrices, notamment celle d'un atelier de transition ou incubateur pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin des jeunes filles dans le cadre des activités appuyant l'installation d'unités de production ou chantiers formation par les établissements ciblés.

Dès le début de l'intervention, le genre sera intégré dans le « Plan ETFP-emploi » au niveau du District, de sorte à fixer les orientations pour la prise en compte transversale et spécifique du genre dans la mise en œuvre du projet.

Ce plan concernera non seulement l'intégration du genre dans l'étude de ciblage, mais proposera également l'élaboration d'un règlement d'ordre intérieur qui tient compte des aspects suivants :

- Au niveau de la gestion des ressources humaines
 - a) Formation de toute l'équipe en matière du genre
 - b) Recherche d'un équilibre dans l'équipe (F/H)
 - c) Respect de la législation dans la politique salariale
 - d) Respect anti-discrimination dans la politique de recrutement
 - e) Égalité de traitement des femmes et des hommes
- Au niveau de l'approche participative
 - a) Etablir une approche genre sensible pour le personnel du projet et les acteurs
 - b) Etablir une Charte 'Bonne conduite'
 - c) Prévoir un point de contact pour toute question 'genre'
 - d) Intégrer le genre dans tout le matériel didactique
- Au niveau de l'organisation et la prise de décision

- a) Intégration du genre dans le règlement intérieur / manuel de procédures
- b) Intégration du genre dans les documents stratégiques (plan d'actions, ...)
- c) Intégration du genre dans la gestion aux différents niveaux
- d) Intégration du genre dans les accords de collaboration avec les partenaires (établissements ETFP et autres)
- e) Intégration du genre dans les termes de référence pour les marchés (de travaux, fournitures et services)
- f) Intégration du genre dans le suivi & l'évaluation

Quant au système de suivi et d'évaluation, des données désagrégées par sexe seront utilisées en vue d'étudier la construction sociale des rôles de genre et la manière dont le travail est divisé et valorisé selon le sexe.

La direction du projet devrait veiller au respect de la une composition mixte hommes-femmes des Comités de concertation au niveau du District.

Lors du recrutement du personnel, les autorités et la CTB assurent un équilibre dans la composition de l'équipe. Des mesures d'actions positives peuvent être menées pour promouvoir le recrutement des femmes. Le programme établira dans son règlement intérieur une section sur l'égalité des femmes et des hommes et la promotion de l'égalité des genres (respect des horaires de travail, flexibilité dans la horaires, respect des congés, charge du travail, procédure de médiation et de porter plainte en cas d'harcèlement sexuel, ...). Le projet veille à ne pas maintenir les femmes dans des fonctions subalternes. Une formation en matière du genre et du développement sera organisée pour toute l'équipe lors de la première année de démarrage.

Au moins un professionnel par équipe (siège à Gemena, antenne à Lisala) devra posséder une expérience précédente dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, du VIH/SIDA et du genre. Cet expert travaillera en étroite collaboration avec l'expert transversal « genre », « environnement » et « HIV/SIDA » au niveau des UCAG EPSP et avec l'expertise genre/droits humains et l'expert VIH/SRHR/droits de l'enfant au niveau du siège de la CTB.

Lors du développement des contrats de gestion avec les institutions hôtes et les responsables politiques, Il faut prendre en compte, dans une clause spécifique, le respect de l'égalité des sexes.

La planification et le suivi détaillé des marchés publics porteront une attention particulière sur le genre. Ceci sera formalisé par des ajouts dans le cahier spécial de charge au niveau des critères de sélection de deux éléments. Là où il est pertinent, les appels d'offre pour la construction, réhabilitation et équipement mentionneront que:

- « les entreprises qui enfreignent la législation sociale et, plus spécifiquement, les lois en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, seront considérées comme des entreprises qui commettent une faute grave dans l'exercice de leur activité professionnelle (si le pouvoir adjudicateur peut prouver l'infraction). »
- « par leur participation à la procédure d'attribution, les entreprises déclarent implicitement ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion et, en particulier, ne pas avoir enfreint, dans le passé, la législation sociale entre autres en ce qui concerne l'égalité des chances ».

6.3 Economie sociale

L'économie sociale ou économie sociale et solidaire regroupe les organisations privées ou publiques (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. Les organisations de l'économie sociale adhèrent à des principes, tels que: la recherche d'une utilité collective, la non-lucrativité ou lucrativité limitée des activités

(bénéfices).

Dans les deux Districts du Sud-Ubangi et de La Mongala, on peut qualifier comme entreprises relevant de l'économie sociale : les œuvres économiques et sociales des églises, par exemple les procures des paroisses catholiques et les « guest house » de quelques missions établies dans la région.

On pourra aussi qualifier comme « économie sociale » les ateliers productifs (unités de production) des établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle quand ils servent d'abord à la formation et que la vente de produits – de cette formation – sert à reconstituer les stocks en matière d'œuvre pour des nouvelles formations.

Les coopératives et associations de sortants de la formation professionnelle sont une autre forme d'économie sociale. Il est peu probable que ce type d'organisation se répandra rapidement, mais des associations informelles existent. La mission de formulation a rencontré un seul exemple, à Gemena, un réseau de sortants auquel s'intègrent les nouveaux sortants. Les plus anciens qui ont des chantiers ou qui travaillent eux-mêmes comme main-d'œuvre sur des chantiers, appellent les nouveaux sortants pour les joindre lors des travaux.

Le suivi et l'intégration des aspects économie sociale est de la responsabilité de l'expert international en insertion professionnelle.

Au niveau des établissements ETFP, des actions ciblées sur les formateurs, gestionnaires et élèves lors des formations doivent mener à :

- Une meilleure mise en œuvre et gestion des activités génératrices de revenus.
- Une meilleure compréhension du rôle des coopératives et associations de sortants afin d'améliorer et de diversifier l'insertion socioprofessionnelle des sortants.

La contribution principale du projet à l'économie sociale se concrétisera par le soutien à la gestion rationnelle des unités de production (ateliers productifs) au sein des établissements ETFP et des coopératives et/ou associations de sortants créés par des sortants des écoles et centres d'ETFP affiliés.

6.4 Droits de l'Enfant

La mise en œuvre du projet concourt à une amélioration des conditions de vie des élèves dans les écoles et centres de formation par le biais d'une amélioration de leur cadre de formation, mais aussi pour certains établissements, une amélioration des conditions sanitaires par la rénovation ou la construction de blocs sanitaires.

Le suivi et l'intégration des aspects relatifs aux droits de l'enfant sont de la responsabilité de l'expert international en insertion socioprofessionnelle.

En début de projet, il sera indispensable de faire le point avec les autres bailleurs présents (Unicef, éventuellement Handicap International) pour voir comment on peut envisager la facilitation de l'accès à l'enseignement et la formation, spécifiquement en ETFP, des enfants fragilisés par la pauvreté ou d'autres facteurs ayant pour conséquence qu'ils se trouvent 'en dehors de l'école'. En cours de projet il sera examiné comment favoriser l'accès aux enfants qui présentent un handicap, par une approche inclusive de certaines formations et dans les normes de construction ou de réhabilitation (circulation, rampe...)

Lors de l'appui donné en insertion professionnelle, l'équipe de projet devra s'assurer que les stages, l'emploi trouvé, l'activité génératrice de revenu mise en place, soient compatibles avec les normes respectant les droits universels de l'enfant.

6.5 VIH / SIDA

Le VIH / Sida est une priorité du PIC-Programme Indicatif de Coopération 2010-2013 de la coopération belgo-congolaise et doit être intégré comme thème transversal dans toutes les interventions qui ont lieu en RDC.

Dans le Document de la Stratégie de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015 la RDC a identifié la lutte contre le VIH/SIDA comme un des principaux problèmes et défis de développement de la RDC. Le nombre de personnes vivant avec le VIH ne cesse de croître. Selon les estimations les plus récentes fournies par l'ONUSIDA (2013) le taux national de prévalence du VIH parmi la population âgée entre 15 et 49 ans est de 1,1%. Actuellement 380.000 personnes âgées de plus de 15 ans vivent avec le VIH, dont la grande majorité, 220.000 sont des femmes. 350.000 enfants sont devenus orphelins à cause du sida.

Les données les plus récentes disponibles dans le Rapport sur l'état d'avancement de la réponse à l'épidémie du VIH/Sida du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PNMLS, 2014), la connaissance des jeunes (15-24 ans) reste faible. Seulement 15,2% a une connaissance compréhensive et correcte. 2,8% des jeunes filles âgées entre 15 et 24 ans sont atteintes par le VIH. Des personnes éligibles au traitement antirétroviral, seulement 37,4 % y ont accès.

Selon les données fournies par le PMMLS Equateur, la province de l'Equateur est une des provinces les plus touchées par le VIH. Les données des sites sentinelles en Equateur donnaient en 2008 une prévalence chez les femmes enceintes plus élevée que la moyenne nationale, avec un taux de 5,4% à Mbandaka et 4,1% à Bumba.

La Loi N° 0/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées souligne la responsabilité de l'Etat dans la lutte contre le sida. Concernant la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH), la lutte contre le VIH/SIDA fait référence explicite au rôle du milieu sanitaire (public et privé), éducationnel (public et privé), professionnel, au milieu carcéral et au milieu religieux. Tout employeur est tenu d'appliquer le programme de lutte contre le VIH/SIDA par l'organisation des activités d'information, d'éducation et de communication. L'Etat congolais a mis en place le Programme National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/sida (PNMLS). Dans son Plan National Stratégique 2010-2015 (PNS) le PNMLS a identifié les populations cibles prioritaires ainsi que les secteurs prioritaires de mise en œuvre du PNS parmi lesquelles se situent tous les secteurs d'intervention de la coopération belge :

- La santé : la population en général, les femmes enceintes, les jeunes, le personnel de santé
- l'éducation : les jeunes scolarisés et non-scolarisés, les universitaires, les sportifs
- le lieu de travail : formel et informel
- le transport : les professionnels mobiles (camionneurs, routiers, piroguiers, pêcheurs, miniers)
- les PVVIH

Le mainstreaming du VIH/SIDA comme thème transversal dans tous les programmes – et pas exclusivement dans les programmes de santé – se fera au sein d'une approche plus globale de promotion et de protection des droits sexuels et reproductifs, y compris la lutte contre les violences sexuelles. En Equateur le taux de prévalence est plus important : Mbandaka: 2,78%, Bikoro: 2,89%; Boende: 4,23%. Le secteur de l'éducation est celui qui est le plus exposé aux nouvelles infections, dû au fait que l'abus des jeunes filles par les enseignants demeure une pratique répandue et pas assez réprimée. . Les filles se retrouvent doublement victimes puisqu'elles sont d'abord violées et ensuite chassées de l'école quand elles sont enceintes.

En RDC, il existe une politique nationale de lutte contre le VIH / SIDA sur le lieu du travail. Cette politique est applicable à tous secteurs publics et privés. Le public cible (âgé entre 15-24 ans) du programme est reconnu comme un public à risque élevé au VIH.

Dans sa stratégie nationale, le PNMLS insiste sur le lien fort entre la vulnérabilité au VIH, les violences sexuelles et les inégalités de genre. Le PNMLS a également identifié les jeunes entre l'âge de 15 et 24 ans comme groupe cible prioritaire. La prévention à travers la sensibilisation et l'éducation sexuelle afin de réduire les comportements sexuels à risque reste un défi important.

Les experts en insertion socioprofessionnelle réaliseront au démarrage du projet, une analyse des instruments et politiques développés par le MEPSP en matière de VIH/SIDA, santé et sécurité dans le secteur ETFP (voir UCAG experts VIH/SIDA). Dans cette analyse les aspects de genre, y compris la vulnérabilité aux violences liées au genre, seront pris en compte.

La même analyse se fera au niveau d'un échantillon d'entreprises et d'administrations. Cette enquête sera réalisée par l'ATI insertion professionnelle et les deux Assistants en insertion socioprofessionnelle, en étroite collaboration avec le point focal SIDA du Gouvernement Provincial de l'Equateur.

Suite aux analyses, un plan d'action sera développé et présenté à la SMCL pour des activités dans les établissements ciblés (prévu dans l'activité 1.2 en étroite lien avec les activités de sensibilisation 'genre').

Une bonne politique d'intégration du thème VIH-SIDA se basera sur une implication active des comités de parents, des élèves et apprenants et les comités de gestion des établissements ciblés. La formation des dits comités contiendra des modules VIH/SIDA et autres aspects relatifs à la création d'un environnement sain, respectueux et sécurisé pour les élèves et les enseignants.

Les actions VIH / SIDA programmées et réalisées par les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat seront prises comme référence et les activités du projet seront, à terme, intégrées dans ce cadre.

La Commission Provinciale du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA (CP-PNMLS) a une coordination locale implantée dans le district du Sud-Ubangi à Gemena.²⁷ Celle-ci coordonne toutes les activités de Lutte contre le Sida pour le Nord de la province.

Le suivi et l'intégration des aspects VIH / Sida dans le cadre du projet est de la responsabilité de l'expert international insertion professionnelle et des deux experts Assistants techniques nationaux en « Gestion / Unité de Production » dont un devrait être spécialisé en VIH / Sida, afin de pouvoir former ses collègues.

Une collaboration avec UNICEF et d'autres opérateurs spécialisés dans le domaine est à envisager.

Pour les établissements ETFP qui seront directement ciblés par le projet EDUEQUA, ils devront inclure la prévention contre le VIH /SIDA et une obligation au comportement responsable de tous le personnel vis-à-vis les filles et en général, les élèves, dans leur projet de développement institutionnel (« projet d'établissement »). Des modules d'information sur le VIH / SIDA feront partie de tous les cycles de formation appuyés par le projet.

²⁷ Voir le site-web du Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA, message de 2013, saisi le lundi 12 mai 2014.
http://www.pnmls.cd/index.php?vart_site_mat=1022&vart_rubtype=srub3c&vart_rubname=Equateur&idart=287

7 ANNEXES

7.1 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
OG	<p>Objectif général : Dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, une offre de formation technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi et d'auto emploi de la région, permet à un nombre croissant de jeunes, garçons et filles, de trouver ou de créer un emploi durable après avoir fini cette formation</p>			
OS	<p>Objectif spécifique : Dans un cadre amélioré, institutionnel au niveau provincial et organisationnel au niveau des établissements ETFP, les apprenants des filières appuyées dans les districts du Sud-Ubangi et de la Mongala, dont une plus grande proportion de filles, réussissent une formation de qualité pertinente par rapport à l'emploi / auto-emploi incluant des cours pratiques, des stages, de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle</p>	<p>A la fin de la deuxième année du projet, <input type="checkbox"/> au moins 50 élèves à Gemena et 50 élèves à Lisala auront entamé des formations avec plus de formation pratique et la préparation à l'insertion, grâce aux actions du projet, dans au moins deux écoles techniques appuyées à Gemena et deux à Lisala. <input type="checkbox"/> au moins 15 apprenants à Gemena et 15 apprenants à Lisala auront entamé des formations avec plus de formation pratique et la préparation à l'insertion, grâce aux actions du projet, dans au moins un centre de formation appuyé à Gemena et un à Lisala.</p> <p>A la fin de la deuxième année du projet, <input type="checkbox"/> au moins 30 % des élèves dans l'enseignement technique et d'apprenants en formation professionnelle, en dehors de la filière coupe-couture, dans les établissements bénéficiaires d'appui seront des filles.</p> <p>A la fin de la quatrième année du projet, <input type="checkbox"/> au moins 2.000 élèves auront entamé des formations avec plus de formation pratique et la préparation à l'insertion, grâce aux actions du projet, dans au moins 4 écoles techniques à Gemena et Lisala. <input type="checkbox"/> au moins 250 apprenants à Gemena et 150 apprenants à Lisala et Bumba auront entamé des formations avec plus de formation pratique et la préparation à l'insertion, grâce aux actions du projet, dans au moins 3 centres de formation à Gemena et un à Lisala.</p> <p>A la fin de la quatrième année du projet, <input type="checkbox"/> le taux de participation EXETAT des filles atteindra au moins 25 % des élèves dans l'enseignement technique et des apprenants en formation professionnelle bénéficiaires, en dehors de la filière Coupe-couture.</p>	<p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités du District</p> <p>Information disponible auprès d'au moins une organisation du secteur économique</p> <p>Rapports projets et résultats EXETAT</p>	<p>Contexte socio-économique suffisamment porteur pour créer des opportunités d'insertion socio-professionnelle.</p> <p>Conditions de communication, de transport, de sécurité, de gouvernance suffisantes pour apporter un appui.</p>

R1	<p>Résultat 1: Les autorités de districts en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs dans le secteur</p>	<p>2 Comités de concertation autorités (éducation, affaires sociales, jeunesse, INPP), secteur économique (FEC et entreprises individuelles) et société civile (association des parents, coordination des élèves, autres) fonctionnent deux ans après le démarrage du projet : 1 à Gemena et 1 à Lisala.</p> <p>Une étude « genre » est réalisée à la fin de la première année d'exécution et ses résultats sont rendus publics et intégrés dans le pilotage du sous-secteur par les autorités.</p> <p>Au milieu de la troisième année, une stratégie ETFP-emploi est formulée par les intervenants (1 pour le District du Sud-Ubangi et 1 pour le District de La Mongala). La stratégie contient des informations fiables sur les activités économiques et le marché d'emploi local ainsi que des propositions concrètes pour la formation et l'emploi des filles.</p> <p>Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie ETFP-emploi fonctionne régulièrement (projet et partenaires).</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau organisationnel.</p>	<p>Rapports comités de concertation</p> <p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapport de l'étude genre</p> <p>Rapports du projet Document de stratégie ETFP-emploi District du Sud-Ubangi et District de La Mongala</p> <p>Rapports de suivi de la Stratégie ETFP-emploi</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Most Significant Change'</p>	<p>Les autorités au niveau du district ont un mandat clairement défini.</p> <p>Ce mandat n'entre pas en concurrence avec le mandat d'autres autorités.</p>
----	--	--	---	--

R2	Résultat 2: Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves	<p>A la fin du projet, au moins cinq établissements ETFP par District auront instauré la gestion d'un atelier productif et prépareront et accompagneront les apprenants vers l'emploi. A la fin de la quatrième année du projet, au moins dix établissements ETFP auront organisé leur gestion avec la participation des parents et de deux acteurs externes.</p> <p>L'orientation des élèves en première et deuxième classe du Secondaire sur l'ETFP a lieu, à partir de la deuxième année du projet dans 10 écoles et à partir de la quatrième année du projet dans 38 écoles ciblées par le projet.</p>	<p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapports du projet</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p> <p>« Rapports d'inspections »</p>	Les directions des établissements ciblés ont suffisamment de moyens financiers et humains pour améliorer leur gestion.
R3	Résultat 3: Les enseignants des établissements ciblés livrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail	<p>À la fin du projet, au moins 10 chantiers-écoles réalisés pour un total de 38 écoles ciblées.</p> <p>A la fin du projet 50 % des apprenants des 38 établissements ciblés effectuent un stage correspondant aux exigences de la réglementation EPSP.</p>	<p>Audit par le projet</p> <p>Rapport de suivi par l'inspection provinciale</p> <p>Résultats aux examens nationaux</p>	<p>Les enseignants ont une statut et l'âge leur permettant de prester les heures prévues.</p> <p>Les enseignants ont eu une formation initiale suffisante.</p>
R4	Résultat 4 : Les établissements ciblés ont une infrastructure et des équipements en suffisance pour pouvoir assurer un enseignement de qualité pertinente	<p>À la fin du projet, au moins 10 chantiers-écoles réalisés pour un total de 38 écoles ciblées.</p> <p>A la fin du projet, 10 ateliers sont équipés pour la formation pratique et 5 unités de production sont opérationnelles.</p>	<p>Audit par le projet</p> <p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Information disponible auprès au moins une organisation du secteur économique</p> <p>« Rapports d'inspections »</p>	Les conditions de sécurité dans la région permettent d'assurer la présence de l'équipement dans les ateliers pédagogiques et la non détérioration des infrastructures.

R5	<p>Résultat 5 : Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés</p>	<p>2 Comités de concertation autorités (éducation, affaires sociales, jeunesse, INPP), les représentants du secteur économique (FEC et entreprises individuelles) et société civile (association des parents, coordination des élèves, autres) fonctionnent deux ans après le démarrage du projet : 1 à Gemena et 1 à Lisala.</p> <p>A la fin de la quatrième année du projet, au moins 10 établissements ETFP auront modernisé leur gestion avec la participation des parents et de deux acteurs externes.</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau opérationnel.</p>	<p>Rapports comités de concertation</p> <p>Rapports associations des parents et comités des élèves</p> <p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Rapports des établissements ayant introduit un nouveau mode de gestion</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Moste Significant Change'</p>	<p>Les parents ont les compétences suffisantes pour communiquer efficacement.</p>
R6	<p>Résultat 6 : Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETFP dans la zone ciblée</p>	<p>Au milieu de la troisième année, une stratégie ETFP-emploi est formulée par les intervenants (1 pour le District Sud-Ubangi et 1 pour le District de La Mongala). La stratégie contient des informations fiables sur les activités économiques et le marché d'emploi local ainsi que des propositions concrètes pour la formation et l'emploi des filles.</p> <p>A la fin de la deuxième année du projet, au moins deux établissements ETFP par District auront l'appui d'acteurs du secteur privé pour préparer et accompagner les apprenants vers l'emploi.</p> <p>A la fin de la troisième année, au moins 50 sortants ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi au Sud-Ubangi (dont 15 filles) et 30 sortants dans La Mongala (dont 10 filles)</p> <p>Au moins 30 apprenants sont formés en construction 10 en biocarburant (mécanique et électricité) au Sud-Ubangi et 20 apprenants en construction et 6 en mécanique moto et moteurs hors-bord.</p> <p>Un suivi sera assuré selon la méthode 'Most Significant Change' afin d'avoir un aperçu plus qualitatif et ouvert des changements au niveau opérationnel.</p>	<p>Document de stratégie ETFP-emploi District du Sud-Ubangi et District de La Mongala</p> <p>Rapports de suivi de la Stratégie ETFP-emploi</p> <p>Rapports des établissements et du projet, information disponible auprès des autorités de District</p> <p>Information disponible auprès au moins une organisation du secteur économique</p> <p>Données statistiques locales du sous-secteur</p> <p>Rapport des séances de suivi selon la méthode 'Moste Significant Change'</p>	<p>Contexte socio-économique suffisamment porteur pour créer des collaborations entre acteurs concernés par l'insertion socio-professionnelle des sortants.</p>

7.2 Chronogramme

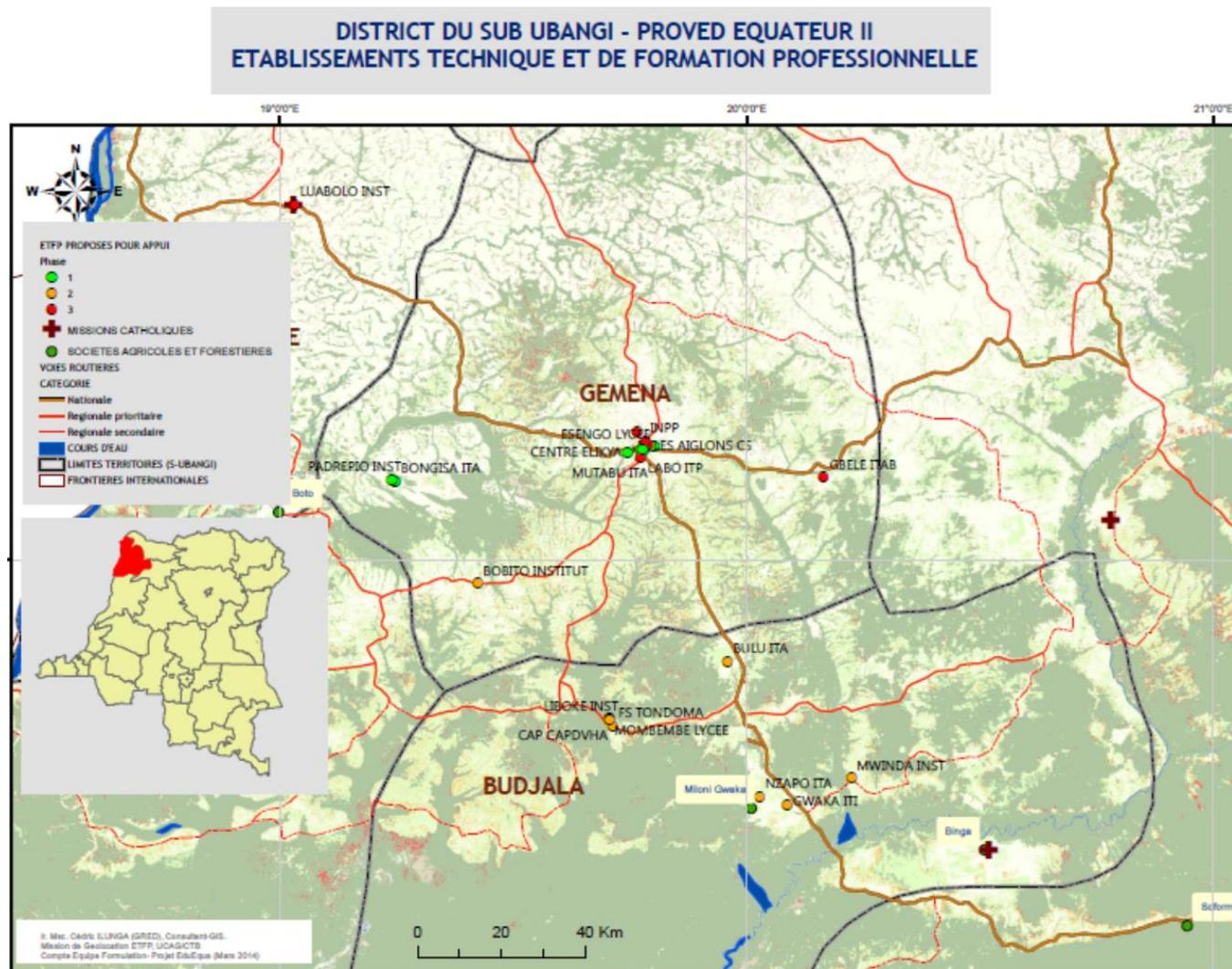
				Année1				Année2	Année3	Année4	Année5
				Q1	Q2	Q3	Q4				
A	01		<i>Résultat 1: Les autorités de districts en matière de l'enseignement et de l'ETFP en particulier assurent mieux leurs rôles régaliens vis-à-vis des autres acteurs dans le secteur</i>								
A	01	01	Appui à la concertation des acteurs impliqués dans l'ETFP-emploi au niveau des districts								
A	01	02	Promotion de l'ETFP et de l'inclusion des filles								
A	01	03	Renforcement du système suivi-évaluation en partant de la réalité des établissements								
A	02		<i>Résultat 2: Les directions d'un nombre restreint d'établissements ciblés gèrent leurs établissements dans ses différents aspects pour un plus grand nombre d'élèves</i>								
A	02	01	Développement des capacités de gestion des établissements ciblés								
A	02	02	Mise en place de l'approche « unité de production »								
A	02	03	Tests et amélioration des mécanismes d'insertion socio-économique des sortants								
A	03		<i>Résultat 3: Les enseignants des établissements ciblés livrent une formation de qualité pertinente par rapport au monde du travail</i>								
A	03	01	Amélioration des formations des apprenants et des formateurs aux pratiques métiers								
A	03	02	Appui à l'usage de matériel didactique								
A	04		<i>Résultat 4 : Les établissements ciblés ont une infrastructure et des équipements en suffisance pour pouvoir assurer un enseignement de</i>								

			qualité pertinente								
A	04	01	Réhabilitation des infrastructures des établissements ciblés								
A	04	02	Amélioration de l'utilisation de l'énergie électrique par le biocarburant								
A	04	03	Equipement technique des ateliers								
A	05		<i>Résultat 5 : Les associations des parents et des sortants ont une voix dans la prise de décision au sujet de l'organisation et la gestion des établissements ciblés</i>								
A	05	01	Renforcement des compétences des associations des parents								
A	05	02	Renforcement des organisations ISP (hors établissements ETFP) pour filles								
A	05	03	Accès à de l'information pertinente pour les représentants des parents et des élèves								
A	06		<i>Résultat 6 : Le secteur privé et les organisations non étatiques influencent pour plus de pertinence par rapport à l'emploi la demande et l'offre ETFP dans la zone ciblée</i>								
A	06	01	Etudes de ciblage de zones et secteurs potentiels d'emploi								
A	06	02	Etudes pour situer les besoins en personnel qualifié des entreprises formelles et informelles								
A	06	03	Développement des capacités des représentants du secteur économique formel et informel								

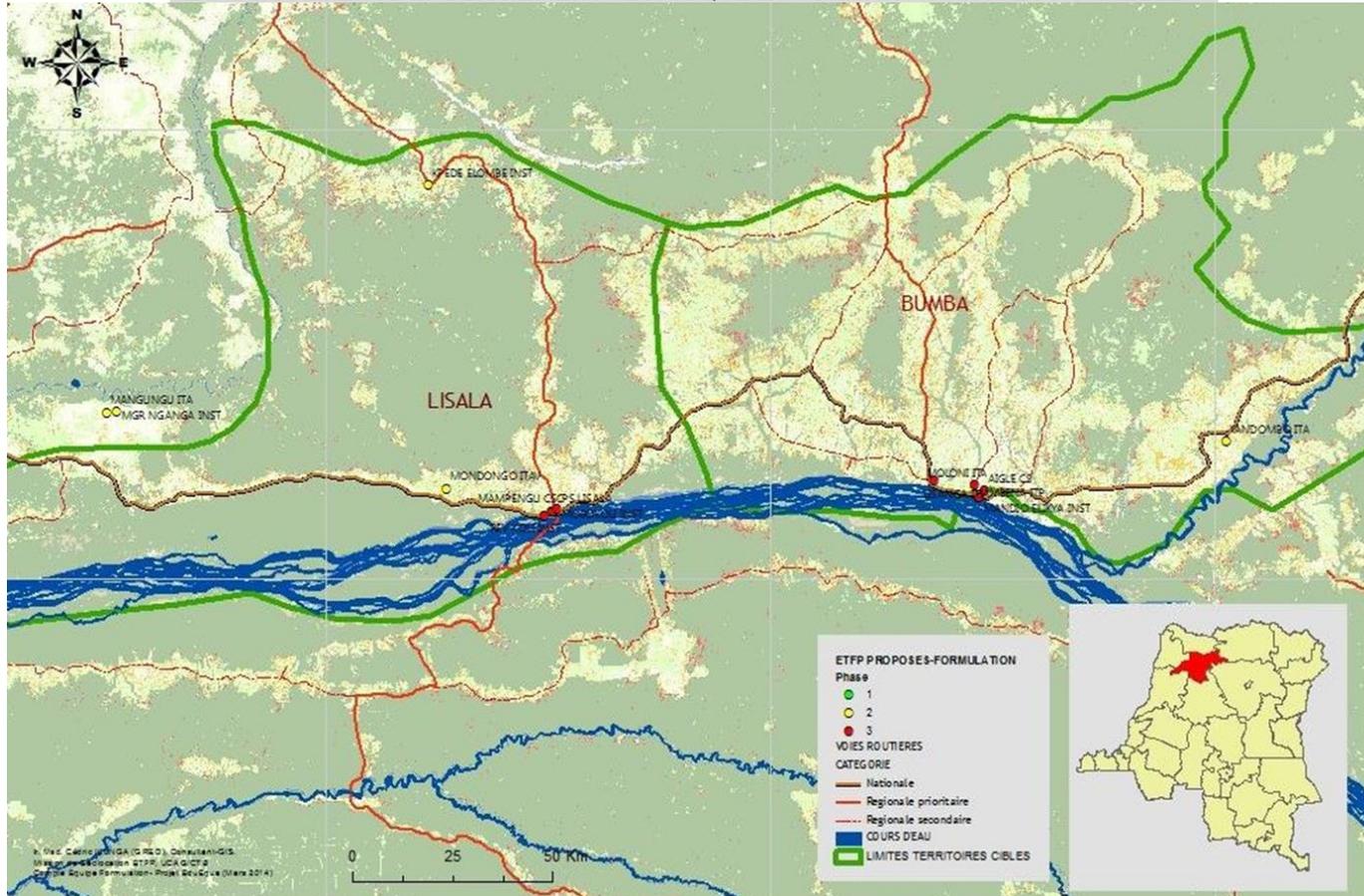
7.3 Gender budget scan EDUEQUA

Les actions «vertes» ou actions «genre sensibles»: on tient compte (si possible sur base des analyses) de la diversité existante et les différences entre les femmes et les hommes.	3,924,000	39.24%
Les actions « rouges » ou actions qui visent à changer le rapport femmes/hommes concernant la diminution d'un écart, l'éradication d'une discrimination, le rattrapage d'une inégalité non souhaitée (quota, composition des jurys, renforcement des femmes leaders,...), la correction d'une situation inégale.	1,115,000	11.15%
Les actions « jaunes », dites des actions qui renforcent le «Gender machinerie», à travers, par exemple, le renforcement des capacités des points focaux genre au ministère de tutelle, ou les institutions du partenaire.	60,000	0.60%
Les actions « bleues »: toutes les dépenses 'genre neutre', dont on n'attend aucun effet / impact différent pour les femmes que pour les hommes. Sous cette catégorie nous comptons le budget de fonctionnement et	4,901,000	49.01%

7.4 Géolocalisation dans la zone d'intervention



**DISTRICT DE LA MONGALA – PROVED EQUATEUR IV
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**



7.5 Ciblage des établissements

En avril 2014, la mission de formulation a sur base de la géolocalisation effectuée préalablement, en 2103, sur base des visites aux établissements et des entretiens tenus avec différents acteurs, effectuée une analyse des réalités des différents établissements par rapport aux critères retenus ci-dessous afin d'arriver à la proposition de 3 groupes d'établissements correspondant à des activités décrites par rapport aux différents résultats de différents tels que décrits dans le chapitre 2.

Dans les limites des critères de sélection retenus pour raisons techniques, un certain nombre d'écoles 'Centres d'applications' ou écoles 'à transformer' sont retenues afin que le projet soit aligné au mieux à la réforme du processus de transformation lancée en 2014. Les propositions pour ciblage décrites reprennent donc dix établissements concernés par le processus de transformation tel que défini par les autorités congolaises en 2014.

Critères de sélection :

1. Perspectives de travail formel et informel aux alentours direct dans les filières appuyées.
2. Infrastructure sections techniques et professionnelles suffisante pour envisager une réhabilitation ou une construction complémentaire (par exemple un atelier ou un bureau).
3. Accessibilité permettant le transport d'intrants de base (ciment, fer à béton, tôles, etc...) et demandant moins d'un jour pour un aller/retour.
4. Nombre d'élèves dans les sections techniques et professionnelles supérieur à 50.

7.5.1 SUD-UBANGI

A. Propositions établissements appui 'infrastructure léger' au démarrage projet (1er cercle)

Etablissement	Lieu	Type	Perspect. travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
<u>ITP Labo</u>	Gemena	Ens.Tech.	X	X	X	X	MENUISERIE MECANIQUE AUTO MACONNERIE CONSTRUCTION ELECTRICITE
Lycée Esengo	Gemena	Ens.Tech.	X	X	X	X	COUPE-COUTURE NUTRITION

CS Théophile V	Gemena	Ens.Tech.	X	X	X		ELECTRONIQUE
<u>ITA Bongisa</u>	Bwamanda	Ens.Tech.	X	X		X	AGRICOLE
Centre Padre Pio	Bwamanda	Form.Prof	X	X		X	MENUISERIE MACONNERIE CONSTRUCTION
Centre St Félix	Gemena	Form.Prof	X	X	X	X	MENUISERIE MACONNERIE MECANIQUE AUTO- DIESEL
Centre Elykia	Gemena	Form.Prof	X	X	X	X	MENUISERIE MACONNERIE MECANIQUE

B. Etude début de projet sur adéquation emploi/formation 'corridor de développement agricole' (objets étude démarrage projet)

Etablissement	Lieu	Type	Perspect.travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
ITA Nzapo	Gwaka	Ens.Tech.	?	+/-	?	X	AGRICOLE
Lycée Mombembe	Budjala	Ens.Tech.	?	X	?	X	COUPE-COUTURE
Institut Liboke		Ens.Tech.	?	X	?	X	MECANIQUE GENERALE
Institut Mwindi	Budjala Mbaya	Ens.Tech.	?	X	?		MENUISERIE
<u>ITI Gwaka</u>	Budjala Gwaka	Ens.Tech.	?		?	X	ELECTRICITE MECANIQUE GENERALE
<u>ITA Bulu</u>	Budjala Cacaoco	Ens.Tech.	?	+/-	?	X	AGRICOLE
<u>GS Bobito</u>	Bobito	Form.Prof.	?	X	?	X	AGRICOLE MENUISERIE COMM-ADM
CAP CADPVHA	Budjala Centre	Form.Prof.	?	X	?		COUPE-COUTURE
FS Tondoma	Budjala Tondoma	Form.Prof.	?	X	?	X	COUPE-COUTURE

C. Propositions établissements appui après audit lors mise en place du projet (2ème cercle)

Etablissement	Lieu	Type	Perspectives travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
ITA Gbele	Mbominenge	Ens.Tech.	X	X		X	AGRICOLE
ITA Mutabu	Gemena	Ens.Tech.	X		X		AGRICOLE
ITI Bokeleale	Gemena	Ens.Tech.	X		X	X	MENUISERIE MECANIQUE GENERALE CONSTRUCTION MACONNERIE ELECTRICITE
<u>ITP Tambwisa</u>	Bwamanda	Ens.Tech.		X		X	MECANIQUE AUTO MECANIQUE GENERALE ELECTRICITE ELECTRONIQUE
<u>ITA Gosuma</u>	Gosuma	Ens.Tech.	X	X		X	AGRICOLE
<u>Institut Lua Bolo</u>	Bokilio	Ens.Tech.	X	X		X	CONSTRUCTION MENUISERIE
INPP	Gemena	Form.Prof.	X		X	X	COMM-ADM INFORMATIQUE

7.5.2 LA MONGALA

A. Propositions établissements appui 'léger' au démarrage projet (1er cercle)

Etablissement	Lieu	Type	Perspectives travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
Lycée Monzoto Mwa Nidago	Lisala	Ens.Tech.	X	X	X	X	COUPE-COUTURE
CPS Lisala	Lisala	Form.Prof	X	X	X	X	COUPE-COUTURE PATISSERIE MECANIQUE

B. Etude début de projet sur adéquation emploi/formation 'corridor de développement agricole' (objets étude démarrage projet)

Etablissement	Lieu	Type	Perspectives travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
ITA Yandombo	Yandombo	Ens.Tech.	X			X	AGRICULTURE
ITA Mangongu	Binga	Ens.Tech.	X	?	X	X	AGRICULTURE
INSTIT Mgr Nganga	Binga	Ens.Tech.	?	X		X	MECANIQUE GENERALE
ITAV Mondongo	Mondongo	Ens.Tech.	?	X	?	X	AGRICULTURE VETERINAIRE

Institut Kpede Elombe	Boso Mandi	Ens.Tech.	?		?	X	AGRICULTURE
-----------------------	------------	-----------	---	--	---	---	-------------

C. Propositions établissements appui après audit lors mise en place du projet (2ème cercle)

Etablissement	Lieu	Type	Perspectives travail	Infrastructure suffisante	Accessibilité	Nbre élèves	Sections
<u>Institut Mobokoli</u>	Cité de Lisala	Ens.Tech.			X	X	MECANIQUE MECANIQUE AUTO-DIESEL
CS Mapengu	Cité de Lisala	Ens.Tech.			X		MECANIQUE AUTO-DIESEL
CS La Sagesse	Cité de Lisala	Ens.Tech.			X	X	MENUISERIE MECANIQUE
Institut Rev Koli Upoto	Upoto Lisala	Ens.Tech.		X		X	MECANIQUE
<u>Institut Mandio Elikya</u>	Bumba	Ens.Tech.	X			X	ELECTRICITE
ITP Ambemba	Bumba	Ens.Tech.				X	COUPE-COUTURE
ITA Moloni	Bumba	Ens.Tech.	X			X	AGRICULTURE

En suivant la proposition de ciblage fait dans ce DTF les différents établissements seront appuyés d'une façon inclusive en différentes phases :

Année 1 :

- première moitié : installation projet, appui concertation sectorielle 1-1, étude ciblage corridor agricole 6-1 (B : 9 + 5 établissement pressentis)

– deuxième moitié : appui à la gestion des établissements ciblés et démarrage réhabilitation (A : 7 + 2 établissements ciblés)
Année 2 : démarrage appuis plus soft : 1-2, 1-3, 3-1, 5-1, 5-3, et étude profils professionnels 6-3 (C : 7 + 7 établissements ciblés)

Année 3 : démarrage appui ISP : 2-2, 2-3, 5-2,

On peut raisonnablement estimer :

=> En fin de projet 10 établissements (groupe A : 9 + 1 supplémentaire) seront appuyés d'une façon extensive incluant les aspects infrastructure, équipement, formations et coaching dans la gestion dont l'insertion socio-professionnelle.

=> En fin de projet 28 établissements supplémentaires (groupe B : 14 + groupe C : 14) seront appuyés d'une façon légère en infrastructure/équipement et plus complète en formation et coaching dans la gestion dont l'insertion socio-professionnelle.

Ceci fait un total de 38 établissements soutenus.

Total élèves dans établissements ciblés en 2013/2014 comme relevés dans l'étude inventaire et géolocalisation faite début 2013.

Il s'agit de relativiser la validité des chiffres repris étant donné la méthodologie utilisée, c.à.d. reprise des données exprimées par différents interlocuteurs (directeurs, enseignants, fonctionnaires) ainsi que le fait qu'il n'a jamais été précisé si ces données concernent le nombre d'élèves en début ou en fin d'année, ce qui peut faire une grosse différence.

	Garçons	Filles	Total	% Filles	% Filles hors Cpe
Sud Ubangi	2106	470	2576	18%	7%
La Mongala	1121	516	1637	31%	3%
TOTAL	3227	986	4213	30%	

7.6 Constats principaux et réponses proposées par l'intervention

Dans le tableau suivant, les constats principaux sont confrontés aux axes de la stratégie d'intervention. Explications et détails sont donnés en faisant recours aux éléments du contexte tel que présenté au chapitre 1.

Tableau problèmes – solutions proposées

	Problème constaté	Réponse par la stratégie d'intervention
1	Formation pratique et insertion sur le marché de l'emploi	
1.1	<p>Le marché de travail est peu transparent, dû au fait qu'une grande partie de l'économie reste dans l'informel. Même des études sophistiquées n'apporteront pas nécessairement des informations correctes et fiables.</p> <p>Il y a même un risque de déstabilisation par l'ingérence du projet :</p> <p>Le secteur économique ne présente pas une grande source d'emploi et les filières existantes sont bien organisées, de manière formelle ou informelle. (Un exemple : la filière des taxis-motos organisée en association, elle possède son propre atelier de réparation.)</p>	<p>Il n'est pas possible de prédéfinir les filières qui resteront prioritaires durant la période d'exécution du projet. Plutôt doit-on s'attendre qu'une meilleure formation ne soit pas honorée dans l'immédiat.</p> <p>La capacité « de se débrouiller soi-même », d'être un travailleur autonome est aussi important que la compétence technique du métier. Tout individu doit être capable de calculer des prix, d'organiser un processus de production et de services et de saisir des opportunités, au lieu d'attendre une offre quelconque.</p> <p>Le projet devra bien cibler ses interventions, surtout dans l'insertion dans le marché de l'emploi</p> <p>Mode d'opération : action pilote, évaluation, adaptation, généralisation</p>
1.2	<p>Très peu d'exemples d'une formation pratique organisée et de notions de qualité</p>	<p>Accompagnement des établissements qui font la demande, dans le cadre de leur projet d'établissement</p> <p>Formation pratique selon le mode « chantier-école » : réhabilitation de bâtiments, ouvrages et entretien routiers</p> <p>Maintenance des établissements (infrastructure et équipement)</p> <p>Organisation de la formation par apprentissage dans le secteur agricole</p> <p>Renforcement des liens entre établissements EFTP et les entreprises où les élèves-apprenants font leur stage</p>
1.3	<p>Un exemple de « bonne pratique » en construction, plusieurs exemples de formation pratique performante (St. Félix, CPS Lisala, Centre Elikya), mais des hésitations fortes à s'associer avec les acteurs étatiques</p>	<p>Travail sur la qualité de la formation pratique et la qualité des produits</p> <p>« Visites guidées » pour donner l'exemple, « benchmarking », « peer review ». Mais une attention doit être portée au fait que l'établissement visité ne devienne pas la cible d'actions mal intentionnées.</p>

	Problème constaté	Réponse par la stratégie d'intervention
1.4	Pas d'accompagnement vers un emploi comme travailleur autonome	Formation en auto-emploi et entrepreneuriat, accompagnement des projets des apprenants et lauréats, appui aux organisations et associations du secteur économique, aux entreprises et autres acteurs collaborant (Procure, ONG, organisations des parents etc.) Unité de production (biocarburant, bancs scolaires, catering-hôtellerie-restauration) Manuels techniques favorisant la pratique (pour formateurs et élèves) et l'autonomie de l'apprenant Collaboration avec les professionnels des métiers, appuis ponctuels, projets et actions conjointes
1.5	Les défauts produisent parfois des synergies inattendues : des enseignants surtout en construction qui ont des bons liens avec les ateliers des métiers et qui sont chef de chantier pour la construction. La pénurie d'enseignants techniques permet d'utiliser les « professeurs invités », en moindre nombre les artisans des métiers	Inclusion des personnels des entreprises et ateliers collaborant dans les actions de formation – en gestion et en technologie Equipes conjointes ou binômes enseignant-artisan dans les établissements ciblés Association - même non-formalisée - des entreprises et ateliers offrant des stages aux apprenants
2	Conception et gestion d'un projet de coopération dans un contexte de fragilité extrême	
2.1	L'administration publique fonctionne sous des contraintes et le risque de corruption est élevé (« état fragile »)	Préférence pour les achats locaux et la réalisation des travaux en régie par le biais des « chantiers-écoles »
2.2	Les deux districts ont une infrastructure routière déficiente et ne sont pas alimentés en électricité. Accès par avion limité	Les équipements fournis par le projet doivent pouvoir fonctionner sans courant électrique. Promotion de l'utilisation de l'huile de palme disponible en grandes quantités et à bas prix, en maîtrisant l'effet sur l'environnement Liaison par la route entre Gemena et Lisala (en passant par Businga) et Bumba
2.3	Les intrants sont plus chers qu'à Kinshasa et l'acheminement prend beaucoup de temps.	Collaboration avec le service d'agriculture (SENASEM ou INERA) dans les domaines de semence
2.4	Les appels d'offres ont leurs limites sous les conditions d'éloignement et d'approvisionnement difficile	Recours aux « chantiers-école » pour la réhabilitation de bâtiments, ouvrages et entretien routiers (« points chauds ») sur les routes d'accès
2.5	Le projet est situé dans deux Districts qui sont excentrés de la capitale provinciale Mbandaka	Communication et suivi réguliers par Internet et phonie Suivi régulier par l'autorité provinciale sur ses propres

		frais (responsabilité du partenaire, point à inclure dans la Convention spécifique)
3	Niveaux d'enseignement technique et professionnel et de formation professionnelle	
3.1	Orientation vers le haut, surtout dans l'enseignement technique (EXETAT + études supérieures) avec, encore une fois, la perspective du chômage = un coût important (et largement inutile) pour les parents et la société (budget de l'état)	Mise en valeur des formations courtes de 6 - 10 mois plus 3 mois de stage Introduction de ce type de formation même dans les écoles techniques secondaires qui en font la demande
3.2	Peu de possibilités d'emploi au niveau de « technicien » (A2), tandis que des travailleurs qualifiés sont recherchés. L'ingénieur et le technicien « tombent par terre », s'il n'y a pas de travailleurs qualifiés qui font le travail.	Objectif : obtenir des ouvriers qualifiés / techniciens pratiques dans les filières porteuses d'emploi
4	Filières organisés – demande et potentiels d'emploi	
4.1	Les filières établies ne correspondent que rarement aux potentiels d'emploi.	Le projet cible son appui exclusivement sur les filières pour lesquelles il y a une demande, prouvée par des enquêtes chez les entreprises et sur l'auto-emploi) y compris l'étude de ciblage des zones agricoles : entreprises, économie familiale, Instituts Techniques Agricoles Formation par apprentissage père-fils, compagnonnage
4.2	Les écoles techniques agricoles vivent dans le vide : elles ne sont associées ni aux exploitations agricoles individuelles ni aux plantations industrielles. Il n'y a pas de « société » qui recrute des « Techniciens A2 » qui n'ont pas le profil requis.	Etablir le lien entre école agricole et plantation / atelier de transformation Discussion et formulation d'une stratégie « insertion » avec l'association des entreprises et ateliers susmentionnée – étude de ciblage des zones agricoles Apprendre des bonnes pratiques, telles que les Ecoles Familiales Agricoles au Bas-Congo (5 écoles existent dans le District de Kisantu – coopération française IECD avec financement AFD)
4.3	Une partie des filières ouvertes ne correspond pas à la demande. Exemples : l'électromécanique pour l'entretien et la réparation des machines est typique pour un contexte industriel, mais qui n'existe pas ou plus. la mécanique auto-Diesel est très peu demandée, sauf pour l'entretien et la réparation	Les cinq domaines Agriculture : production agricole-petit élevage-transformation-nutrition-pêche et pisciculture-foresterie-environnement Construction : maçonnerie-menuiserie-charpente-plomberie-électricité domestique-soudure-Travaux Publics-routes, pompage et adduction d'eau potable avec panneaux solaires Maintenance : mécanique générale, mécanique deux-

<p>des camions.</p> <p>la dactylographie n'est plus de mise.</p> <p>Les filières sont maintenues, parce que les enseignants-formateurs et parfois aussi les équipements, sont là !</p>	<p>roues vélo-moto et moteurs hors-bord, électricité-électronique-soudure, biocarburant à base d'huile de palme, installation et réparation de panneaux solaires</p> <p>Bureautique-informatique appliquée-hôtellerie-restauration-hôtesse d'accueil</p> <p>Coupe-couture enrichie par le stylisme de mode sont toujours d'actualité.</p> <p>Concentration des mesures « hard » et « soft » sur ces filières, mais de manière sélective pour faciliter l'opérationnalisation du projet.</p> <p>Agriculture etc. selon les résultats de l'étude « activité 2 »</p> <p>Construction focalisée sur les chantiers-écoles et les voies d'accès</p> <p>Maintenance : investissement modeste dans 1 école technique ou un centre de formation, après concertation au niveau de la ville ou zone (Gemena, Bwamanda, Budjala-Gwaka – Lisala, Binga, Bumba)</p> <p>Bureautique : 1 établissement à choisir à Gemena, 1 à Lisala où à Bumba</p>
--	--

7.7 Techniques de réhabilitation et de construction proposées

Sur base des visites de terrain et des conditions locales d'approvisionnements en intrants les principes retenus pour la réhabilitation et la construction de bâtiments scolaires sont les suivants :

Pour les bâtiments construits en matériaux durables le plus souvent les interventions de réhabilitation consisteront en :

- Le chaulage extérieur.
- La peinture intérieure des locaux en n'oubliant pas la peinture noire pour les tableaux.
- L'amélioration du confort phonique des classes en posant des faux-plafonds en bois, le lattage en bois local sera préféré à l'utilisation de panneaux de triplex importés de Kinshasa.



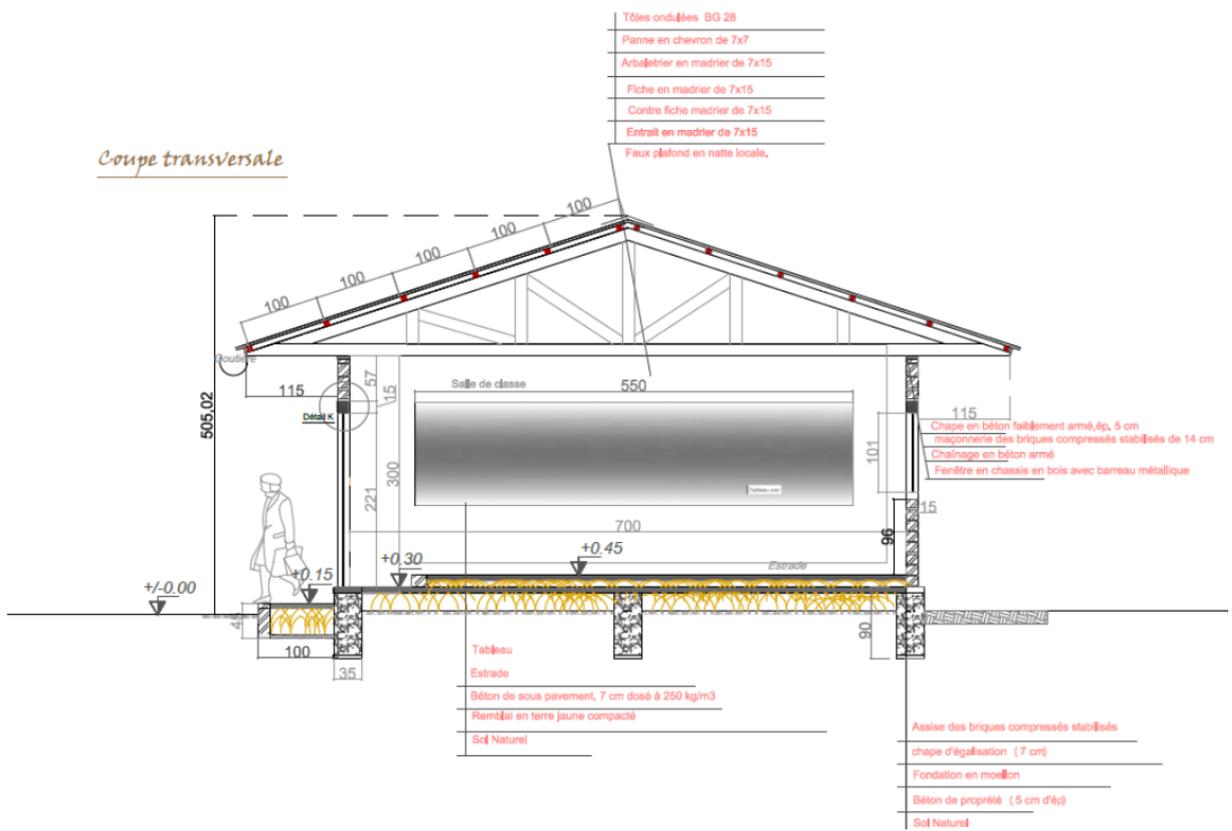
- La fourniture de bancs scolaires (qui font souvent défaut dans les classes) sous la forme de chantier école pour les unités de production appuyés dans la filière menuiserie.
- Des réparations localisées sur des toitures en tôles et la charpente en bois en évitant au maximum de toucher les anciennes toitures en tuiles qui nécessitent une réhabilitation lourde nécessitant un démontage complet de la structure.
- De manière plus généralisée la récolte des eaux pluviales pourra être mise en œuvre en installant des planches de rives, des gouttières PVC et des cuves polyéthylène de stockage pour une utilisation d'eau d'arrosage notamment dans les instituts agricoles.
- Vu le manque énorme de ressources en énergie, l'installation de panneaux solaires couplée à des modules solaires utilisant des batteries sans entretien à gel de plomb permettra d'assurer l'éclairage et l'utilisation de quelques pc portables.
- Promulguer l'utilisation du Vetiver (déjà présent dans de nombreuses zones notamment à Bumba) comme haies de clôture des complexes scolaires afin d'éviter le passage de personnes extérieures et d'animaux en divagation. Cette technique pourrait également servir de travaux pratiques dans les instituts agricoles afin de faire de la lutte antiérosive comme à Lisala.

Afin de limiter les coûts de construction et le transport d'intrants, les techniques suivantes sont préconisées pour la construction de nouveaux bâtiments (salle de classe, entrepôts, ateliers, blocs latrines) :

- L'utilisation de presses à briques manuelles avec apport de l'argile et du sable par les ressources de l'école, le coût de main d'œuvre pour la fabrication des briques avec les presses (300 à 400 briques par jour et de l'ordre de 5000 briques pour une salle de classe, un dépôt ou un atelier soit environ un mois de travail) étant géré par prime de motivation suivant la production (50 FC/brique soit 20 USD/mois = 400 USD/mois).
- De préférence utiliser les briques à emboîtement (pas de joints donc moins de ciment nécessaire) associé à des murs extérieurs (hors pignons) constitués sur une de mi-hauteur par des claustras en blocs béton.
- Charpente en bois à simple ferme et toit en tôles.



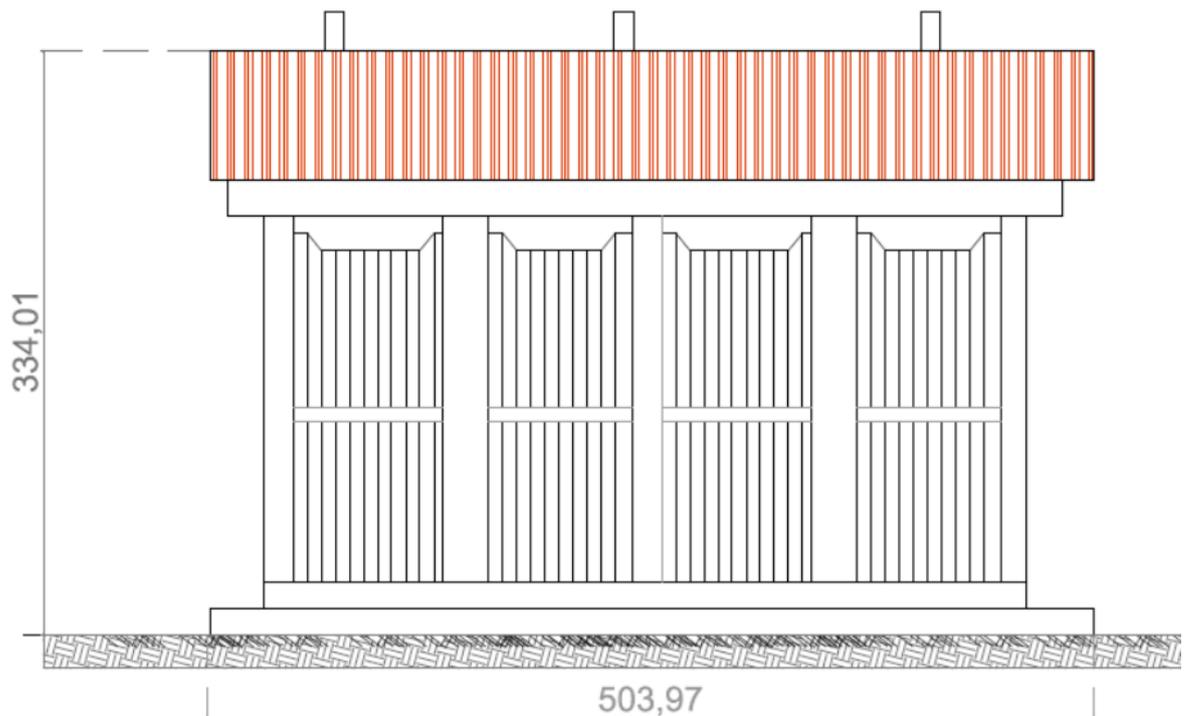
- Salle de classes, atelier ou dépôt de 8 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur isolées ou pouvant être accolées.

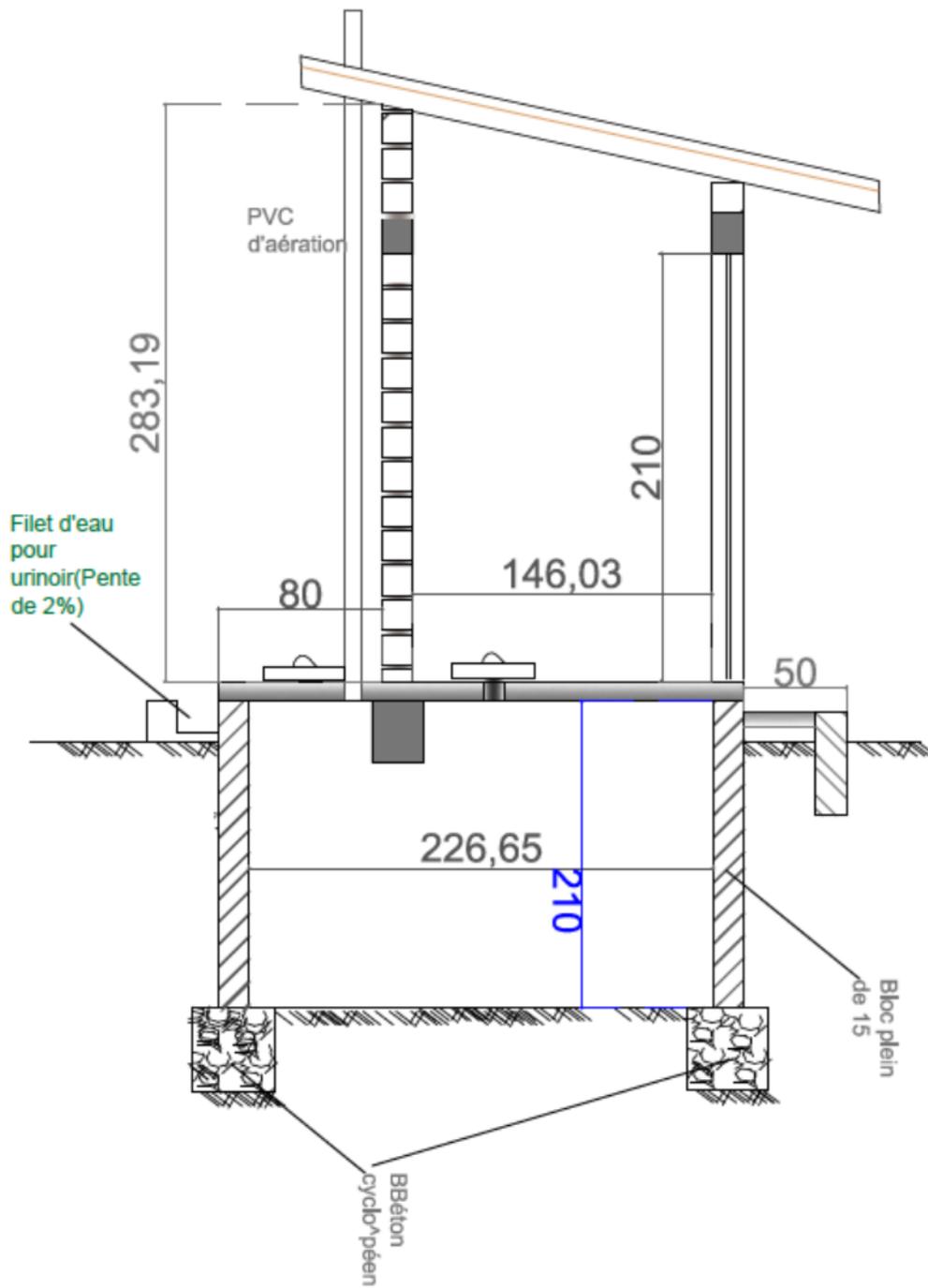


- Pour les latrines sèches de préférence mêmes matériaux et techniques, blocs de deux fois quatre latrines.

**FACADE
PRINCIPALE**

LATRINES SECHES 4 box.





7.8 Concept « Chantier école »

7.8.1 Chantier école type presse à briques

Travail préalable à la formation :

- Ciblage des écoles en fonction de projets existants avec les communautés et suivant des critères déterminés
- Accord de principe de la participation des communautés aux travaux de réhabilitation/construction.

Définition de la communauté :

- le comité des parents d'élèves (COPA)
- le comité de gestion de l'école (COGES)

Ces deux structures sont légalement existantes et bénéficiaires du travail de réhabilitation et de construction. La communauté doit être responsabilisée pour cette étape importante qui permet de prendre en charge une partie du projet de réhabilitation/construction. La communauté est responsable de la gestion de cet apport qui consiste surtout dans la réalisation des briques de terre compressée et stabilisée.

Le projet fournira les presses à briques, la formation et les intrants (ciment, fers à béton, tôles, bois, peinture, outillage, etc.) pour les travaux de construction/réhabilitation.

Tâches attribuées à la communauté

Tâche importante : Fabrication des briques de terre compressée stabilisée(BTCS).

La communauté doit ainsi prendre en charge la fabrication des briques, d'une façon bénévole pour la fourniture d'argile et de sable sur le site et à travers le paiement d'une partie de la main-d'œuvre sous forme de prime de motivation (50 FC par brique réalisée) pour la fabrication des briques de terre compressée stabilisée.

Cela constitue ainsi la condition sine qua non pour susciter l'intervention d'un chantier école.

La réalisation des briques de terre compressée stabilisée se fait à travers les différentes opérations nécessaires, allant du tri de la terre jusqu'au séchage et au transport des briques sur le site de construction à savoir :

- Extraction, chargement et transport de la terre pour les briques
- Tamisage de la terre
- Gâchage terre/ciment pour la réalisation des briques
- Réalisation de briques
- Transport et séchage des briques.
- Transport des briques sur le site des travaux.

Autres tâches classiques dans le travail communautaire du chantier école

1. L'aménagement des cours de récréation permet de limiter les risques d'érosion des sols et d'agréments l'espace scolaire.

La réalisation de haies vives fait partie de cet aménagement. Ces haies présentent l'avantage de constituer une barrière permettant à l'espace scolaire de rester clos, de limiter l'érosion des sols et de protéger du vent dans les zones sablonneuses.

Les essences à utiliser pourraient être les suivantes :

- Vétiver, hauteur 0.50 m
- Acacia nilotica, hauteur 1,48m
- Acacia Sénégal hauteur 0, 47m
- Zizyphus mauritano hauteur 0, 49m

Pour les espaces de cour, les communautés seront amenées à repiquer des herbes existantes dans les environs, notamment sur les endroits où l'écoulement des eaux de pluie entraîne l'érosion.

Suivant l'espace disponible dans l'école, sans altérer l'espace de jeu des élèves, des arbres, surtout fruitiers pourront être plantés.

L'aspect de la maintenance revêt un caractère essentiel pour la durabilité des bâtiments et du mobilier scolaire.

2. Entretien des infrastructures scolaires :

A. Parties importantes nécessitant un entretien

- Bâtiment
- Cour de l'école
- Mobilier scolaire

B. Causes des dégradations

- Intempéries et les catastrophes naturelles
- Nuisance des insectes et des animaux
- Manque d'entretien
- Actes de vandalisme
- Conflits armés
- Pillages
- Mauvais comportement des utilisateurs

La planification et le financement de différents travaux cités ci haut ne nécessitent pas toujours un financement énorme. Des petites interventions à moindre efforts peuvent être menées par la communauté notamment : les travaux manuels à caractère éducatif et/ou la mobilisation et la sensibilisation de la communauté.

3. Entretien du mobilier scolaire

Les principaux mobiliers scolaires sont :

- Bancs-pupitres
- Tables
- Chaises
- Armoires
- Etagères

Cet entretien et construction de mobilier scolaire pourront être effectués par les élèves de la section menuiserie dans un atelier ou une unité de production d'un établissement équipé et soutenu par le projet.

4. Entretien et aménagement de la cour de l'école

Parties de la cour de l'école à entretenir :

- La clôture
- La pelouse
- Les allées
- Le trou à ordures
- Les puisards
- Les espaces de jeux

L'ensemble de ces travaux pourront être réalisés avec les élèves de la section agricole d'un établissement soutenu et appuyé par le projet qui permettra l'acquisition du petit matériel et des boutures nécessaires pour ces travaux.

5. Entretien routier à proximité de l'école / chantier dalot école, chantier latrines école

L'accessibilité aux écoles appuyées et soutenues par le projet pourra être améliorée par les travaux suivants :

- Entretien routier par méthodes HIMO
- Traitement des bourbiers par construction de dalot
- Construction d'un bloc latrines

Cet entretien routier et construction de dalot ou de latrines pourront être effectués par les élèves de la section construction et maçonnerie des établissements équipés et soutenus par le projet. Le projet permettra l'acquisition de l'outillage et des intrants nécessaires (ciment, sable, gravier, moellons, fer à béton) afin d'organiser ces travaux sous la forme de chantier école qui serviront d'exercices pratiques pour les élèves.

7.9 L'insertion professionnelle

Un modèle d'insertion professionnelle (cf. EDUKAT) est proposé ci-dessous pour inspiration.

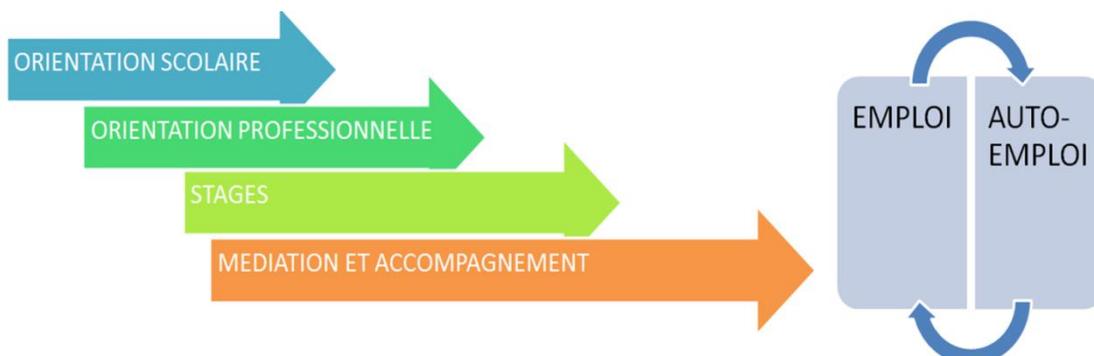
Ce modèle n'est dans le cadre d'EDUEQUA qu'un horizon vers lequel orienter les activités. En effet les conditions minimales ne sont pas présentes dans la situation de fragilité existante au niveau des districts concernés.

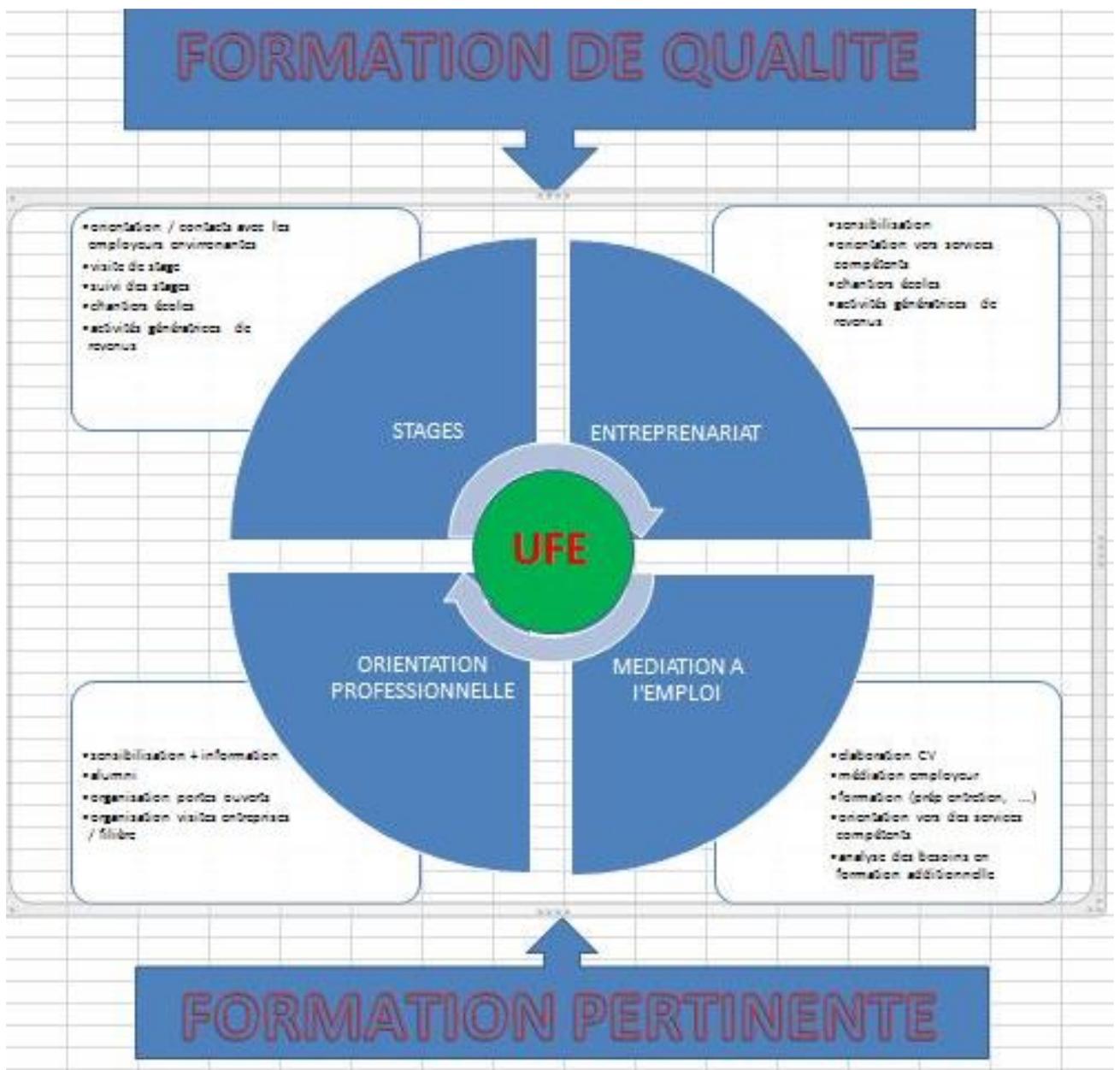
Comme expliqué dans le chapitre 2 les acteurs du système ETFP doivent d'abord être appuyés dans l'exécution de leurs fonctions de base avant de passer au développement d'une méthodologie d'insertion professionnelle plus sophistiquée. Dans le cadre d'EDUEQUA nous préférons plutôt parler de processus d'insertion socio-professionnelle.

Le processus d'insertion professionnelle est un processus continu, multi-acteurs et multi-opérateurs, orienté vers l'emploi et l'auto-emploi.

En préalable il faut : Des formations de qualité, des formations pertinentes, des formations accessibles et un partenariat avec le secteur privé.

Un processus séquentiel :





7.10 Gestion des Ressources Humaines EDUEQUA

ETAPE	ATI Coresponsable	Expert Co responsable RDC	ATI INFRA + ISP	Equipes d'appui	RH EPSP
TdR	CTB/EPSP	EPSP/CTB	CTB/EPSP	CTB	EPSP
Sélection	Non objection de l'EPSP	Non objection de la CTB	Non objection de l'EPSP	CTB	EPSP
Base contractuelle	Contrat CTB	Convention de Mise à disposition	Contrat CTB	Contrat CTB	EPSP
Mode de Recrutement	A définir selon les profils disponibles (interne, externe ou pool)	Interne	A définir selon les profils disponibles (interne, externe ou pool)	Interne ou externe	Interne ou externe
Financement	CTB	EPSP/CTB	CTB	CTB	EPSP/CTB
Régime salarial	CTB	EPSP + prime CTB	CTB	CTB	EPSP + prime CTB
Induction (briefing, formations, introduction, démarrage cercle de développement)	CTB/EPSP	CTB/EPSP	CTB	CTB	EPSP
Suivi et évaluations (cercle de développement)	Conjointement	Conjointement	CTB	CTB	EPSP
Fin de contrat ou de mise à disposition	CTB	EPSP	CTB	CTB	EPSP

7.11 Termes de Références du personnel long terme

L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité des genres au niveau des ressources humaines.

7.11.1 Assistants techniques internationaux : 1 sur 5 ans, 1 sur 4 ans

7.11.1.1 Assistant technique international, expert en ETFP-emploi, comme coresponsable EDUEQUA

Attributions :

L'expert ETFP sera, sous l'autorité du Représentant Résident de la CTB, le responsable technique du projet EDUEQUA. Il assurera la direction du projet en coresponsabilité avec le coresponsable national, expert ETFP-emploi, détaché par le partenaire, le Ministère en charge de l'éducation, au sein du Gouvernement provincial de l'Equateur (selon Fiche d'identification, septembre 2012). Il aura la tâche de supervision des autres experts impliqués dans le projet EDUEQUA et travaillera en étroite collaboration avec les agents au niveau des territoires et secteurs, ainsi que des autres acteurs clés de l'ETFP-emploi.

A ce titre

Il est responsable de la gestion technique du programme, prépare la méthodologie et adapte la stratégie des différentes composantes avec les différents partenaires clés

Il est responsable de la planification des activités et l'élaboration du plan d'action du programme. Il présente le programme annuel des activités à la SMCL - Structure Mixte de Concertation Locale, le Comité de supervision du projet -pour approbation

Il assure la circulation de l'information et la communication au sein du projet EDUEQUA, il assure aussi les contacts avec les autres projets ETFP-emploi et Education en RDC ainsi que vers l'extérieur;

Il coordonne l'organisation des comités techniques, des plates-formes d'échange, des réunions de la SMCL (avec les responsables techniques): programmation, invitations, agenda, préparation des documents, compte-rendu, etc.;

Il supervise l'équipe technique du programme (ATI, ATN et personnel rétribué par le projet pour les différentes activités)

Il facilite les différents processus et ateliers de concertation avec les principaux acteurs du secteur (secteur économique, société civile, administrations)

Il contribue, en concertation avec les responsables marchés publics et administration-finances de l'UCAG et/ou la Représentation, aux aspects techniques relatifs aux différents marchés publics de travaux (réhabilitations), fourniture (matériel et équipement, matériaux...) et de services (études, sensibilisation, formations, ...)

Il élabore le volet technique des conventions de coopération et d'exécution avec les différents partenaires techniques (nationaux et internationaux : établissements ETFP, INPP, institutions d'enseignement supérieur et de recherche etc....)

Il participe au réseau d'expertise dans le domaine de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle et de l'insertion dans le marché du travail

Il participe au suivi/évaluation interne et à la préparation des missions d'appui technique et des missions de monitoring et d'évaluation externes.

Il promeut une politique d'appui spécifique à la sensibilisation, la formation et l'insertion des filles, de renforcement de la position des femmes, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre dans le secteur éducation-formation-emploi.

Profil:

L'expert aura au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente:

dont cinq ans d'expérience en tant que manager de projet(s) de formation professionnelle, enseignement technique et insertion socioéconomique et professionnelle impliquant plusieurs acteurs locaux travaillant en synergie pour atteindre les résultats attendus ;

Il aura une expérience probante dans une fonction de coordonnateur / facilitateur de programme de développement pour un organisme international est un atout majeur. Cette expérience implique la coordination de plusieurs projets complémentaires contribuant à un objectif commun;

La majeure partie de l'expérience accumulée aura été acquise en Afrique,

Une connaissance de la RDC et de l'économie rurale et informelle est un atout;

Il est diplômé d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent)

Il possède des connaissances et de l'expérience en matière de renforcement des capacités

Il a d'excellentes capacités en gestion de projets et en management des ressources financières et humaines (+ 10 personnes)

Il possède également de bonnes aptitudes communicationnelles et le sens du 'networking'

Il possède les capacités d'intégration des thèmes transversaux dans les activités du projet

Il possède un bon niveau de français oral et écrit et un niveau opérationnel d'anglais. Une connaissance basique du lingala est un atout.

Il maîtrise les outils informatiques courants

Durée de contrat et lieu d'affectation

- La durée du contrat est de deux ans renouvelables chaque fois pour une année, la durée maximale est de cinq ans.
- Le lieu d'affectation est Gemena, Province de l'Equateur, avec des déplacements fréquents vers Lisala, antenne du bureau du projet et l'intérieur des deux Districts Sud Ubangi et Mongala.

7.11.1.2 Assistant Technique international, expert en infrastructure et logistique

Attributions :

Sous l'autorité fonctionnelle de la direction de la direction du projet, l'ATI expert en infrastructure / logistique aura les attributions et les responsabilités suivantes :

Il est responsable pour tous les travaux d'infrastructure et encadre les experts nationaux infrastructure

Il assure, avec les experts locaux en infrastructures, la création et la mise en œuvre des chantiers-écoles dans chaque établissement ETEP ciblé

Il facilite la collaboration avec les artisans et entrepreneurs du secteur construction

Il participe à la capitalisation des expériences des chantiers-écoles et de l'insertion socioprofessionnelle

Il contribue à la réalisation d'une étude sur la demande de formation professionnelle dans le secteur de la construction

Il prépare, en collaboration avec les responsables du projet, la programmation des activités incluant les aspects financiers

Il contribue à l'élaboration des rapports d'activités, en appui des responsables du projet

Profil:

L'expert aura de l'expérience (min 10 ans) en gestion et suivi de chantiers en Afrique Centrale dans les milieux ruraux

Il sera diplômé(e) d'études supérieures (diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent)

Il possède une expérience en logistique et approvisionnement de travail dans des zones enclavées

Il a des connaissances et de l'expérience en matière de renforcement des capacités

Il a de bonnes capacités en gestion de projets et en gestion des ressources humaines

Il possède également de bonnes aptitudes communicationnelles et le sens du 'networking'

Il a de bonnes facilités de présentation et d'exposés et de gestion de réunions (s'exprime facilement)

Il possède un excellent niveau de français oral et écrit. La maîtrise du Lingala est un atout.

Il maîtrise les outils informatiques courants

7.11.2 Profil Coresponsable national de l'intervention (1 sur 5 ans)

A. Responsabilités

Etre membre de l'équipe d'exécution conjointe du projet, former avec l'ATI, la Direction du projet

Etre la charnière entre le Ministère Provincial en charge de l'Education, les autres acteurs nationaux dans le domaine de l'ETFP et le projet

Coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités

Garantir la collaboration entre le projet et les institutions et services partenaires

B. Qualifications techniques

Niveau de formation / Diplôme : Diplôme d'études supérieures

Expérience requise : Expérience avérée dans le domaine de l'ETFP et expérience en gestion des projets (planning, budgétisation, administration)

C. Compétences techniques

Très bonne connaissance du secteur éducatif en RDC et du domaine de l'ETFP

Maîtrise de la langue française

Maîtrise du swahili serait un atout

Bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel)

D. Compétences générales

Ethique, sens de responsabilité

Compétences relationnelles très fortes

Animation d'équipe multiculturelle et pluridisciplinaire

Grande capacité d'organisation, de formation et de planification

Aptitudes rédactionnelles

Capacités de communication.

7.11.3 Assistants techniques nationaux (2 sur 5 ans)

7.11.3.1 Profil coordinateur des activités et responsable du monitoring (un à Gemena et un à Lisala)

Fonction

Sous l'autorité de la direction EDUEQUA, le coordinateur doit superviser la mise en œuvre des activités d'appui du projet. L'équipe d'encadrement (ATI et ATN) doit mettre en œuvre les moyens humains nécessaires par des contrats de consultance, par des primes, par des per diem ou par des financements conditionnels aux organisations visées afin d'assurer l'atteinte des indicateurs ciblés au niveau résultats (outcome) et activités (outputs).

Sous l'autorité de la direction EDUEQUA, le coordinateur travaillera également avec le responsable des données statistiques du PROVED ainsi le l'IPP. Il sera responsable de la mise en œuvre des différentes activités et mesures destinées, dans EDUEQUA, à promouvoir :

1. Contribuer à la préparation et à l'organisation des réunions ;
2. Rédiger les PV des réunions ;
3. Il facilite les différents ateliers de concertation avec les principaux acteurs du secteur (société civile, administrations, entreprises)
4. •Il élabore le volet technique des conventions de coopération et d'exécution avec les différents partenaires techniques (établissements de formation, réseaux de recherche, etc.)
5. •Il est le point de contact vis-à-vis l'UCAG EPSP en ce qui concerne la stratégie technique sectorielle.
6. •Il participe au suivi et à l'évaluation interne et à la préparation des missions d'appui technique et des missions de monitoring et d'évaluation extérieurs.
7. La mise en place d'un système de monitoring et d'évaluation selon l'approche préconisée par la CTB avec l'aide d'experts internationaux.
8. Le monitoring et la supervision systématique des aspects genre, environnement et VIH/sida Il devra veiller à la mise en place d'une matrice de monitoring après consultations des différents intervenants dans le programme.
9. Il devra assurer le suivi des procédures de collecte de données afin que les données soient de qualité et fiables.
10. Il assurera la coordination concrète du rapportage des activités, des résultats du suivi et des évaluations effectuées.

Profil

Le coordinateur aura un profil de niveau universitaire ayant des compétences en statistiques, informatiques et une expérience réelle en milieu de formation et d'éducation.

Une expérience dans un poste similaire dans un projet de coopération internationale est un atout.

Il devra avoir une bonne maîtrise de la rédaction de document en français.

Il devra avoir l'habitude d'utiliser les outils informatiques.

Il devra pouvoir conduire une moto tout terrain ou être prêt à en faire l'apprentissage.

Il devra montrer une attitude positive et patiente pour mettre en place une approche portée et acceptée par les partenaires congolais et répondre en même temps aux exigences de redevabilité du bailleur belge.

7.12 Etudes

Activité	Thème	Période	Détails
1.1	Etude genre pour plan district et suivi	Démarrage	<p>L'étude doit comporter à la fois des éléments « objectifs » et « subjectifs » (non chiffrables et liés à la volonté des gens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des conditions sociales et économiques spécifiques des filles • Identification d'allié(e)s dans le domaine, par exemple, des personnalités ayant la capacité d'influencer l'opinion publique <p>et de femmes et étudiantes qui ont la volonté et la capacité d'accompagner les filles ciblées par les actions du projet, vers l'ETFP et vers l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des établissements qui accueillent de préférence les filles – en enseignement général et ETFP • Analyse des méthodes utilisées par l'administration - dans les deux districts - pour produire des statistiques, y compris les statistiques éducatives à tous les niveaux • Identification des obstacles que les filles rencontrent qui choisissent l'ETFP • Rôle des femmes dans les associations des parents, lien avec le point 2) ci-dessus : saisie des femmes qui peuvent promouvoir les intérêts des filles (mais aussi des hommes pro filles) • Saisie des bons exemples et des bonnes pratiques bénéficiant aux filles • Recueil des mauvaises pratiques, surtout du côté des enseignants et formateurs • Parcours d'un échantillon de filles après leur passage par l'ETFP • Identification des filières hors coupe-couture • Identification des entreprises gérées par des femmes • Méthode pour la récupération de données <p>Lien avec les études de ciblage des zones à potentiel agricole : aussi différencié hommes/femmes et garçons/filles</p> <p>Estimation : étude d'environ trois (3) semaines de terrain et deux semaines de bureau à réaliser par un(e) sociologue avec un profil enquêteur et rodé en statistiques, y compris les statistiques congolaises, et un(e) économiste habitué au contexte d'une économie rurale et informelle.</p>

Activité	Thème	Période	Détails
1.1	Etude ETFP-emploi pour plan district et suivi	Après six mois	<p>Enquête plus « classique » que l'enquête-action participative sous 5.1</p> <p><u>Etude de base</u> pour saisir la situation de départ, par le personnel du projet et une équipe d'enquêteurs formés sur le tas</p> <p>Chercher les canevas utilisés pour des projets similaires au Congo, au Rwanda et au Burundi. Adapter le questionnaire aux besoins dans les deux districts.</p> <p>Des données quantitatives et qualitatives, mais les quantitatives doivent être cohérents et reproductibles à plusieurs moments suivants durant et à la fin d'exécution du projet. Toute quantité doit différencier entre hommes et femmes, garçons et filles, pour être cohérent avec la stratégie du projet, mais aussi avec les autres.</p> <p>Les informations qualitatives doivent être notées et sauvegardées pour les enquêtes suivantes, pour le monitoring et pour les missions d'évaluation.</p> <p>La partie quantitative sera portée à la connaissance de la SMCL et des autorités du District et Territoire.</p> <p>Estimation : étude d'environ trois (3) semaines de terrain et deux (2) semaines de bureau à réaliser par un(e) sociologue avec un profil enquêteur et rodé en statistiques, y compris les statistiques congolaises, et un(e) économiste habitué au contexte d'une économie rurale et informelle.</p>
6.2	Etudes sur les besoins en personnel qualifié	Deuxième année	<p>Essayer de la faire le plus possible avec les gens, au lieu d'une consultance « migrante », pour trouver des partenaires qui aiment faire un tel travail, non pas pour des raisons pécuniaires...</p> <p>Enquête auprès les chefs d'entreprise formelles et informelles et auprès les services publics et les administrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantitatif : Relevé de données quantitatives sur le nombre de personnel en service, le taux d'occupation, le besoin en personnes formées – en remplacement et en plus du personnel déjà présent • Qualitatif : Quand on parle de métiers, noter la description du poste de travail, des tâches à faire et des compétences requises. <p>Produire sur base des données et autres infos une pyramide de fonctions</p> <ul style="list-style-type: none"> • travailleur non-qualifié • travailleur semi-qualifié • travailleur qualifié

			<ul style="list-style-type: none"> • travailleur qualifié et autonome – maître de métier • technicien • professionnel <p>Saisir lors de l'enquête les innovations, les nouvelles entreprises et activités, leur rapport économique et le type de compétences et la quantité de moyens financiers requis</p> <p>Estimation : étude d'environ huit (8) semaines de terrain et deux (2) semaines de bureau. Enquête de terrain par les acteurs sous la direction de l'équipe du projet. Travail de traitement des informations diverses et rédaction de rapport par un(e) sociologue ou économiste avec connaissance de la formation professionnelle, du marché de travail et des entreprises, ayant travaillé long-terme ou court-terme au Congo et habitué au contexte d'une économie rurale et informelle.</p>
Activité	Thème	Période	Détails
6.1	Etudes de ciblage des zones à potentiel agricole dans les deux districts	Démarrage	<p>Le but de cette étude est de faire, lors du démarrage du projet, une analyse du développement du secteur agricole et de sa situation dans les zones ciblées lors de la rédaction du DTF. Le but étant de mettre en exergue les potentialités du secteur, ses faiblesses et ses opportunités de développement. L'objectif global de cette étude est donc de faire un diagnostic de la situation des filières agro-sylvo-pastorales et des unités de transformation dans ces zones et de proposer une stratégie opérationnelle pour leur développement.</p> <p>De manière spécifique, il s'agit d'analyser les potentiels agricoles et économiques des zones ciblées lors de la formulation avec si nécessaire mise à jour en supprimant et/ou ajoutant des zones par rapport au DTF. Cela comprend de manière non exhaustive :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Vérifier l'activité agricole et économique effective de la zone ; – Vérification de l'accessibilité des zones étudiées; – Faire le diagnostic approfondi de l'activité agricole et du secteur de la transformation selon les filières ainsi qu'identifier les produits transformés porteurs en vue d'une diversification des activités ; – Identifier et analyser les exemples réussis dans le secteur de la transformation des produits locaux en faisant ressortir notamment les facteurs déterminants; – Analyser les besoins en formation lié aux activités agricoles présentes dans les zones; – Mettre à jour l'état des lieux et le nombre d'élèves des écoles agricoles et techniques dans ces zones ; – Définir les écoles prioritaires pour l'appui par le projet sur base de critères de sélection objectifs ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Définir les filières agricoles techniques utiles dans les zones retenues : techniques agricoles, foresterie, plantations, élevage et petit élevage, pisciculture, mécanique, etc... - Analyser l'impact environnemental des filières retenues ; - Définir les filières les plus adaptées pour l'emploi des femmes ; - Identifier et analyser les atouts, potentialités, opportunités, contraintes, menaces, enjeux, défis et attentes des acteurs ; - Cartographier l'ensemble des résultats de l'étude ; - Proposer une stratégie opérationnelle pour le développement de la formation technique et professionnelle dans les zones et les filières retenues. <p>Les résultats ci-après sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux exhaustif dans les zones à potentiel ciblées du secteur agricole et du secteur de la transformation selon les filières, les unités de transformation et les produits transformés est établi ; - La demande régionale voire internationale des produits agricoles transformés est décrite et analysée ; - Les exemples réussis et les facteurs de réussite dans le secteur de la transformation des produits locaux sont identifiés et analysés (capitalisation des expériences réussies ; - Les atouts, potentialités, opportunités, contraintes, menaces, enjeux, défis et attentes des acteurs des secteurs agricoles et de la transformation sont identifiés et analysés ; - Une stratégie opérationnelle pour le développement de la formation technico-professionnel dans les secteurs agricoles et agro-industriels est proposée ; - Les besoins en formation et appui pour accompagner les acteurs du secteur sont identifiés et évalués ; - Un plan d'actions complet et cohérent de mise en œuvre de la stratégie opérationnelle est proposé. <p>Le financement de l'étude est évalué à 80.000 Euros²⁸</p>
--	--	--

²⁸ Estimation du coût de l'étude :

42 jours de prestations en RD Congo y inclus l'atelier de validation : 45.000€

28 jours de prestations pour l'élaboration du rapport : 15.000€

Consultant national (21 jours) : 7.500€

Frais de déplacement : 7.500€

Imprévus : 5.000€

			<p>Ressources humaines : étude d'environ 3 semaines de terrain et deux semaines de bureau à réaliser par un agronome, un économiste et un consultant national SIG.</p> <p>Les consultants devront avoir des connaissances et des compétences avérées dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes statistiques d'évaluation agricole et agro-alimentaire ; - Economie et analyse de la sous filière de la transformation ; - Etude des marchés des produits transformés ; - Marketing et mise en marché des produits transformés ; - Analyse économique et financière des politiques et programmes de développement; - Logistique de transport / distribution et d'exportation ; - Développement institutionnel ; - Equipements, transformation et valorisation des produits agroalimentaires ; - Promotion des petites et moyennes entreprises agroalimentaires ; - Formation technique et professionnelle dans le secteur agricole.
--	--	--	---

TOTAL : 80.000€